

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**Actualité**

**Mobilisations :  
Loi travail, collègue**

**Dossier**

**De nouveaux droits  
pour les salariés**

**Fenêtre sur**

**Mémorial ACTe sur l'esclavage**



# MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE  
**POUR LES RISQUES LIÉS  
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS  
DE L'ENSEIGNEMENT :

**-10%** SUR LES CONTRATS  
D'ASSURANCE AUTO\*

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

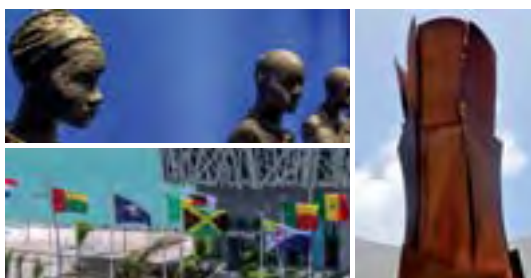


ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)  
Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr) ou depuis votre mobile sur [m.gmf.fr](http://m.gmf.fr)

\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2010.  
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie  
par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES.  
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.





## 34 Fenêtre sur Le Mémorial ACTe

# 21

**Dossier**  
Droits du travail : de nouveaux  
droits pour les salariés

# 6

**Portrait**  
Dounia Bouzar



# Édito

## Légitimité perdue

Il est facile de gloser durant des heures sur la démocratie, de répéter à l'envi son attachement aux « valeurs de la République », de clamer sa fibre sociale et son respect du peuple. Discours généreux, fédérateur surtout si, en plus, on sait utiliser à bon escient les trémolos, les effets de manche. Jouer la comédie est un art. Tromper le peuple est une forfaiture.

Dans une démocratie, gouverner est une mission exigeante parce qu'elle engage l'avenir de toutes et tous et leur adhésion à des valeurs communes. Quand un gouvernement trahit ses engagements, tourne le dos à celles et ceux qui l'ont élu et renie les principes qui lui ont permis d'exister, il perd sa légitimité. Certes, face à l'Histoire, la délégitimation de quelques individus ne sera que de l'ordre de l'anecdote, mais ce qu'elle produit de rejet de la politique et de ses modes de fonctionnement pèsera bien lourd.

La brutalité avec laquelle l'actuel gouvernement agit, que ce soit dans le système éducatif avec *collège2016* ou sur un sujet social aussi sensible que la réforme du code du travail, est une forme de trahison. Elle creuse les fractures entre le pouvoir et le peuple au risque de ne laisser à ce dernier que la révolte ou l'abandon de l'idéal d'un avenir commun. Pour nous, femmes et hommes de conviction qui portons un projet de société juste

et solidaire, l'abandon n'est pas envisageable.



**Roland Hubert**  
cosecraire général

## SOMMAIRE

### 30 jours Portrait

• Dounia Bouzar

### Actualité

- Loi Travail et 49-3
- Le mouvement syndical et la contestation
- Collège2016 : l'action se poursuit
- Entrer en résistance pédagogique
- Un métier à revaloriser
- Résistances sur le terrain
- Les journées de la refondation de l'école
- Le livret scolaire numérique
- Le procès Luxleaks
- Quand les grands patrons s'augmentent
- Le harcèlement
- Pouvoir d'achat des retraités

### Rattrapage

• Les règles de la représentativité syndicale

### Éco/social

- L'homogamie chez les enseignants
- Les paradis fiscaux
- L'indépendance de la BCE

### Dossier

• Droits du travail : de nouveaux droits pour les salariés

### Métier

- Lycée : une semaine, une question. Bilan de la réforme Chatel
- Les nouveaux manuels scolaires
- ST21-CHSCT

4

### Catégories

- Accès à la hors-classe
- CO-Psy
- Assistants d'éducation

6

### Sur le terrain

- « Les éducations à »

8

### Fenêtre sur

- Le Mémorial ACTe sur l'esclavage

### Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

### Dans la classe

- Villes des musiques du monde

17

### Droits et libertés

- Inégalités entre enfants en France
- Pass Contraception

18

### Entretien

- Florence Eloy

21

### International

- En Grèce, entretien avec l'OLME
- Sidi Idoumou Boudidè, secrétaire général du SNES-Mauritanie
- Espagne : non au TAFTA
- Forum social mondial à Montréal

28

### Changer d'ère

- Télétravail : droit à la déconnexion ?

30

32

34

36

40

41

42

44

46





© Clément Marlin

## « Déni de démocratie »

Les salariés et les jeunes bâillonnés : voilà ce que l'on retiendra de ce début de mois de mai. Face aux journées d'action qui se sont succédé du 9 mars au 28 avril, face aux mobilisations de la jeunesse et au mouvement « Nuit Debout » qui essaime maintenant dans toutes les villes de France et même au-delà de nos frontières, Manuel Valls a osé. Inflexible, à l'instar de Villepin il y a dix ans, ce petit Bonaparte a en conscience décidé de passer par-dessus la tête des députés, censés pourtant représenter cette Nation dans l'intérêt de laquelle la loi Travail a été élaborée. Pour le premier flic de France, circulez, il n'y a rien à voir ! Puisqu'on vous dit que c'est pour votre bien ! Nous sommes pourtant des millions à considérer que le passage en force du gouvernement ne se justifie pas tant par « l'intérêt supérieur des Français » que par l'intérêt des Français supérieurs. En 2016 comme au temps du CPE, de l'aveu même de François Hollande, le recours au 49-3 relève du « déni de démocratie ».

**28 avril** **Coups de théâtres**  
Dix théâtres français occupés par des intermittents.

**1<sup>er</sup> mai** **Faites contre le travail**  
La loi sur le travail au cœur des cortèges.

**2 mai** **Mauvaise opération**  
Journées de la refondation de l'école : « une opération de propagande ».

**3 mai** **Lâche-moi la grappe**  
Gironde : deux plaintes déposées après des vols de pieds de vigne.

**5 mai** **Siné dié**  
Le dessinateur et caricaturiste Siné est mort.

**5 mai** **Ne se trump pas**  
Aux États-Unis, le chef de file des Républicains ne soutiendra pas Trump.

**6 mai** **Le bon coup**  
Il achète un tableau sur le Bon coin... et c'est peut-être un Renoir.

**8 mai** **Il attend des voix**  
Macron rend honneur à Jeanne d'Arc.

**10 mai** **Sale boulot !**  
Recours au 49-3 sur la loi Travail.

**11 mai** **Seuls au monde !**  
De moins en moins d'oiseaux, de plantes et de papillons en région parisienne.

**12 mai** **Sur le pont**  
Le pont de Tancarville coupé dans les deux sens par des opposants au projet de loi Travail.

**13 mai** **C'est noté**  
Le Défenseur des droits émet « de vives réserves » sur le divorce par consentement mutuel devant notaire.

**14 mai** **Black out**  
Annulation du concert de Black M à Verdun.

**14 mai** **C'est permis !**  
Des personnalités du sport et du show-biz franchissent la ligne jaune en achetant leur permis de conduire.

**16 mai** **Quatre fois plus**  
Près de 90 000 mineurs étrangers isolés ont fait une demande d'asile en Europe.

**17 mai** **Ça chauffe**  
L'Urssaf s'attaque à Uber pour requalifier ses chauffeurs en travailleurs salariés.

**18 mai** **Ça bloque toujours**  
Loi Travail : de nouveaux blocages et barrages filtrants de routiers, de dockers... grève à la SNCF.

**19 mai** **Éternel bien sûr**  
Prix record pour un inédit diamant bleu aux enchères : 57 millions d'euros.

### BILLET D'HUMEUR

## Délicieux ou délictueux

Offrez des caramels et vous aurez une remontrance salée. C'est ce qui est arrivé à une collègue dont l'attitude pendant une journée de formatage, pardon de « formation » sur la réforme du collège dans l'académie de Reims a profondément déplu. Ayant le sens du partage le jour de son anniversaire, elle a osé distribuer des caramels à ses collègues. Les organisateurs n'ont pas vraiment goûté ce geste pourtant formateur. Pas plus qu'ils n'ont adhéré

à son esprit critique et ses questions au sujet de cette formation. Du coup, elle a été convoquée par la direction des ressources humaines au rectorat. Passons sur le ridicule des reproches faits par l'administration, incapable d'entendre ses agents. Cette tentative d'intimidation, inadmissible, témoigne du délire dont peuvent faire preuve les autorités qui n'en ont aucune ! ■

La section académique de Reims

# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

**Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

**casden**



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

**DOUNIA BOUZAR EST ANTHROPOLOGUE** de formation, mais il serait vain de vouloir la présenter de façon aussi brève : son parcours professionnel, ses recherches universitaires et son vécu personnel en font une personnalité bien plus riche et un personnage de premier plan sur la scène médiatique.

# Formation : anthropologue

## Mission : sauver des vies

**S**pécialisée depuis longtemps dans les questions de laïcité, elle consacre désormais la plus grande partie de son temps à la déradicalisation des jeunes « hameçonnés » par le djihadisme, et travaille auprès des familles qui font appel à elle. Missionnée par le gouvernement dans ce cadre, elle prend pourtant ses distances après l'annonce de la déchéance de nationalité. Dounia Bouzar est une femme de convictions, engagée et indépendante.

Dounia Bouzar est une habituée des médias, elle répond aux interviews écrites et participe aux plateaux télé avec aplomb, malgré les contradicteurs, nombreux, et les journalistes, parfois très violents à son encontre. Il faut dire que Dounia Bouzar « dérange » : dans le combat sans relâche qu'elle mène contre Daesh et ses recruteurs pour le djihad, elle pointe aussi la responsabilité des politiques en place dans ce processus, et n'hésite pas à remettre en cause les choix gouvernementaux. Un discours sans langue de bois, qui en gêne certains.

### La laïcité comme point de départ

Tout au long de son parcours et de ses choix professionnels, Dounia renforce ses convictions et mène un engagement cohérent : éducatrice PJJ au départ, elle poursuit néanmoins ses études universitaires en conduisant une maîtrise en sciences de l'éducation, puis travaillera sur



© Didier Gouby

**« Comprendre comment le discours radical fait sens pour autant de jeunes, où se situe la rupture... »**

le thème du développement urbain et de l'intégration européenne, en soutenant une thèse, « Islam politique chez les musulmans nés en France ». Spécialisée sur les questions de laïcité, elle sera chargée d'études au ministère de la PJJ, puis, en 2013, elle est nommée à l'Observatoire de la laïcité.

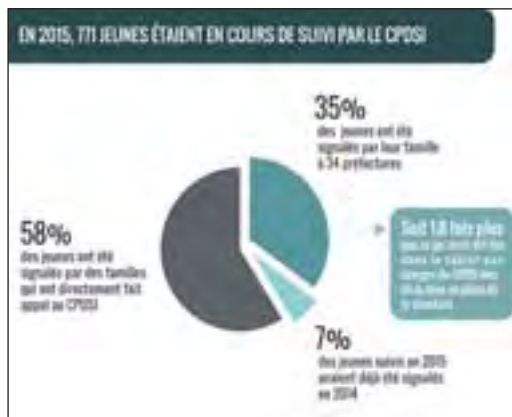
Elle quitte le ministère de la Justice en 2008 et crée alors sa propre boîte « mère-fille », Bouzar Expertises : « *je souffrais, au ministère de la Justice, dit-elle. Alors que j'étais là en tant que référente laïcité, je n'étais pas toujours, pas souvent, consultée et écoutée. Une circulaire sur la suppression de la viande de porc dans les cantines des foyers éducatifs (pour désamorcer la question de la viande hallal) a été la goutte d'eau, pour moi. La laïcité que je défends, c'est le fait d'avoir le droit de manger ou pas du porc, et pour moi, c'était un non-sens. Alors j'ai décidé de monter mon cabinet d'expertise, pour faire*

*vivre in concreto la laïcité* ». Pour Dounia, alors fonctionnaire, et fille d'enseignants, la démarche n'est pas évidente mais elle franchit le pas et prend son indépendance, poussée par sa fille, juriste, qui l'y encourage. C'est alors qu'en travaillant sur ce qui est le cœur de son métier, la gestion du fait religieux, elle se retrouve aux premières loges pour comprendre comment le discours radical fait autorité sur les jeunes. « *Je travaille avec les professionnels qui font appel à moi, pour trouver des réponses aux difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent, in concreto ; les adultes de la Mission locale, par exemple, m'interpellent parce qu'un jeune refuse de serrer la main ou de parler à une professeuse. Comment répondre ? Si on appelle un collègue homme à la place, on valide alors son attitude. Quel geste professionnel, quelle posture pour désamorcer une telle situation ? Si le jeune quitte la Mission locale, alors que souvent, c'est le seul lien, sa dernière attache avec la société, alors on a tout perdu...* ». Dounia insiste sur le fait que les personnels sont démunis face à de telles situations, qu'ils ne sont ni formés, ni aidés. Elle s'alarme aussi du fait qu'au cours des huit ans passés dans

son cabinet d'expertise, elle a vu la radicalité monter, de façon continue. C'est ce qui l'a conduite à mener ses recherches pour comprendre comment le discours radical fait sens pour autant de jeunes, où se situe la rupture...

### Décrypter le processus d'embrigadement

Dounia est de plus en plus souvent contactée par des familles effondrées qui l'appellent à l'aide lors du départ en Syrie de leur enfant. Elle fonde alors une association, début 2014, le CPDSI, pour mettre ces familles en détresse en contact les unes avec les autres. Elle suit le combat des parents d'embrigadés et analyse avec eux les nouvelles façons de recruter (en lisant et écoutant notamment, sur les ordinateurs des jeunes, les échanges qu'ils ont eus sur internet avec leurs recruteurs, le discours employé...). « *Les recruteurs individualisent leur discours ; ils ne*



s'adressent pas essentiellement, contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement, à des jeunes de banlieues, un peu en marge, qui ont le sentiment d'être oubliés par la société : ils savent adapter leur discours à tous les jeunes, y compris les gosses du 16<sup>e</sup> arrondissement. Ils possèdent des techniques pour "hameçonner" tous les jeunes. » Cette mission, que personne d'autre ne remplit sur le territoire, est essentielle et va retenir l'attention du gouvernement. B. Cazeneuve contacte alors l'association et commande à Dounia un rapport pour comprendre la situation ; il lui alloue aussi une subvention, lui demande de former les policiers qui vont tenir le Numéro vert, met en place un système de formation des professionnels de préfectures. « Le travail mené au sein de l'association, c'est un travail d'équipe, avec les parents, et c'est pour ça que ça a marché : on a conçu des indicateurs d'alerte, pour repérer la différence entre un musulman et un radicalisé. J'ai aussi cherché à attirer l'attention des proches sur des comportements qui semblent assez anodins à l'adolescence : un jeune qui refuse l'autorité, qui cumule des ruptures, qui s'isole, qui passe beaucoup de temps derrière son ordinateur : ce sont des signes difficiles à percevoir, mais mis bout à bout, cela devient des indicateurs sérieux d'un comportement de rupture... On a récupéré des gamins avant qu'ils ne partent, on a sauvé des vies ! » Pourtant, en février 2016, Dounia met un terme à cette mission de service public...

### Orientations politiques inconciliables

Alors que Dounia cherche continuellement à comprendre comment le processus de radicalisation se met en place, Valls prétend pour sa part que « expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser », une posture peu compatible avec celle de l'anthropologue. Lorsque le gouvernement annonce, après les attentats de novembre, sa volonté de mise en place de la déchéance de nationalité, ce n'est plus supportable pour Dounia : « mettre radicalisme et immigrés sur le même plan, ce n'est pas tolérable, c'est un amalgame honteux. C'est aussi préférer croire que la radicalité, c'est un problème de banlieue. C'est faux. C'est sans doute angoissant de savoir que ça peut toucher tout le monde, mais c'est pourtant la réalité qu'il faut affronter ». Elle quitte donc sa mission gouvernementale et refuse les 600 000 € de la subvention pour retrouver son indépendance. Elle poursuit tout de même sa mission au-delà de son terme, jusqu'en septembre, pour achever le travail engagé. Dounia pose sur l'action et le discours du gouvernement un regard très critique, sans appel. Elle déplore le fait que la France soit le plus gros pourvoyeur d'Europe de départs pour le djihad : 13 000 jeunes ont été signalés au Numéro vert depuis un an et demi, et c'est une estimation basse. « Les politiques ont une immense responsabilité dans cette rupture de notre jeunesse. Notre système politique aujourd'hui n'est plus crédible : le discours

## BIBLIOGRAPHIE, OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS



- *La République ou la burqa*, 2010, Éditions Albin Michel.
- *Ils cherchent le paradis, ils ont trouvé l'enfer*, 2014, Éditions De l'Atelier.
- *Désamorcer l'Islam radical*, 2014, Éditions De l'Atelier.
- *Comment sortir de l'emprise Djihadiste*, 2015, Éditions De l'Atelier
- *La vie après Daesh*, 2015, Éditions De l'Atelier.
- *Ma meilleure amie s'est fait embrigader*, 2016, Éditions La Martinière.

de notre pays, celui des droits de l'Homme, est ambitieux, mais le modèle de société qu'il défend n'est pas ancré dans la réalité. Les valeurs "liberté, égalité, fraternité" sont en décalage avec le quotidien de la jeunesse. On leur vend ces valeurs comme acquises, on ne leur dit pas "c'est imparfait, on essaie d'y arriver, c'est un projet vers lequel on tend...". Ce décalage est insupportable. Les conséquences, on les connaît : pour toute une partie de la jeunesse, voire de la population, l'État français n'est plus crédible, tout représentant de l'État est remis en cause, la société française tout entière est discréditée. Daesh l'a bien perçu, et quand on écoute sa propagande, on est frappé de constater qu'il vante les valeurs de la République : une société solidaire, un monde égalitaire, un partage des biens, etc., sauf que de leur point de vue, seul un système divin totalitaire peut garantir ces valeurs ! »

Dounia Bouzar poursuit avec son équipe sa tâche de déradicalisation des jeunes : si elle parvient à empêcher le départ du jeune pour le djihad, il faut ensuite opérer avec lui tout un travail de désembrigadement ; non spécialiste des questions de théologie, elle le fait avec une approche purement anthropologique, et s'attache à défaire le discours religieux quand il entrave la sociabilisation du jeune. En parallèle, Dounia s'engage dans un autre combat : avec trois doctorants, elle mène un travail d'investigation pour comprendre les Salafistes piétistes. Elle estime que les politiques ne se préoccupent pas des Salafistes, parce que contrairement à Daesh, ils sont non-violents, et surtout parce qu'ils ne votent pas ! Mais pour Dounia, ils sont très importants : « ils opèrent une coupure nette entre ce qui est pur et impur autour d'eux, et leurs enfants n'ont pas le droit de faire grand-chose, par peur de l'impur, de jouer avec

d'autres enfants dans un bac à sable, et encore moins d'aller à l'école. Ils sont très nombreux en France, et on ne peut pas les ignorer : on ne construit pas l'avenir avec une partie de la jeunesse non scolarisée, de futurs exclus de la société ; ce n'est pas concevable. Je veux mieux les comprendre, notamment les facteurs de risque de propension à Daesh, je veux évaluer la vulnérabilité de ces individus, défaire les processus de mise à l'écart de la société avant que tout cela ne nous explose à la figure... ».

Dounia Bouzar a toujours un combat à mener ; si elle vulgarise ses analyses dans ses ouvrages, c'est pour les rendre accessibles au plus grand nombre et agir au titre de la prévention. Son dernier ouvrage (voir ci-dessus) a été conçu dans cet esprit : c'est une œuvre de fiction

**« Les politiques ont une immense responsabilité dans cette rupture de notre jeunesse. Notre système politique aujourd'hui n'est plus crédible »**

nourrie des expériences vécues, qui met en scène deux adolescentes. Les jeunes sont des facteurs de prévention très importants entre eux, Dounia espère ainsi attirer l'attention des proches, de l'entourage immédiat du jeune sur des indicateurs de radicalisation et donc lui sauver la vie. « C'est un outil pour les personnels aussi : j'ai réalisé une vidéo pour présenter mon livre qui peut servir de support à un débat en classe.<sup>(1)</sup> Les enseignants n'ont aucun soutien, aucune aide, ils sont laissés à l'abandon face à ces questions lourdes. Ils ont une énorme responsabilité pourtant. » La mission éducative, pour les enseignants comme pour Dounia, consiste à construire avec la jeunesse une société sans fractures. Même s'ils ne peuvent pas tout résoudre, ils ont tout de même là une immense responsabilité. ■

(1) [www.cpsdi.fr/actu/roman-ma-meilleure-amie-sest-fait-embrigader](http://www.cpsdi.fr/actu/roman-ma-meilleure-amie-sest-fait-embrigader)

Portrait réalisé par Véronique Ponvert

# QUEL PROJET DE LOI TRAVAIL APRÈS LE RECOURS AU 49-3 ?

La motion de censure déposée par la droite ayant été rejetée après l'engagement du 49-3, le projet de loi travail El Khomri est considéré comme ayant été adopté par les députés. Un 10 mai ! Quel pied de nez à l'histoire du mouvement ouvrier 80 ans après 1936 et 35 après 1981...



Le gouvernement a retenu le texte remanié par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale en ajoutant des modifications issues, pour l'essentiel, des amendements du rapporteur Christophe Sirugue. Ainsi le gouvernement abandonne l'idée de surtaxation obligatoire des CDD, tant décriée par le Medef et la CGPME, et laisse le soin aux partenaires sociaux qui gèrent l'UNEDIC de s'entendre sur une mesure permettant de réduire l'abus des contrats courts et d'encourager les embauches en CDI.

## Là où le bât blesse

Pour les licenciements économiques, il renonce aussi – et c'est là une bonne chose –, à l'idée d'évaluer au seul niveau de l'Hexagone les difficultés d'une multinationale. Le texte revient à la situation actuelle (appréciation au niveau mondial).

Le nouveau texte confirme en revanche la primauté des accords d'entreprise (sur les accords de branche ou la loi) sur un grand nombre de sujets (relatifs à la durée du travail, aux congés...), tout en faisant croire que cette inversion de la hiérarchie des normes serait encadrée : un amendement indique que les commissions paritaires de branche dresseront un bilan tous les ans des accords conclus dans

## NOUVELLES MOBILISATIONS LES 17 ET 19 MAI

Alors que François Hollande a affirmé mardi qu'il ne reculerait pas sur la loi Travail, quelque 70 000 personnes ont manifesté en France, le mardi 17 mai, pour la sixième journée de mobilisation contre le texte. Le jeudi suivant, ils étaient plus nombreux avec de plus en plus de blocages des routiers et dockers.

les entreprises et formuleront des recommandations si elles constatent des dérives de moins-disant social. « Recommandations » *a posteriori* et non « droit de veto » !

## Désaccords d'entreprise

Il confirme également, en cas d'accord non majoritaire, le référendum d'entreprise à la demande de syndicats représentant 30 % des voix. Il maintient aussi l'article sur les accords « offensifs » qui permettent par exemple à une entreprise de moduler ou d'augmenter le temps de travail de ses salariés pour préserver ou développer l'emploi.

Même légèrement remanié, ce projet de loi constitue une attaque sans précédent contre le code du travail. La mobilisation se poursuit pour obtenir le retrait du texte avant son examen au Sénat et pour la création de nouveaux droits pour les salariés. ■ **Monique Daune**



# ÉLARGIR LA MOBILISATION

**Avec les actions du 17, puis du 19 mai, les temps forts contre la loi Travail se sont succédés. Le mouvement se poursuit et doit prendre encore plus d'ampleur.**

Les journées de grève et de manifestation, dans tous le pays, ont montré une nouvelle fois que la mobilisation ne faiblissait pas, que ce soit contre la loi travail imposée avec morgue et mépris par l'utilisation du 49-3, ou pour des revendications sectorielles comme à la SNCF ou dans la Fonction publique.

Face à un gouvernement qui campe sur ses positions, contre une partie de sa majorité et, surtout, contre les salariés auxquels il tente de faire croire qu'il agit pour eux, la mobilisation doit s'amplifier.

## De nouvelles perspectives

Les formes d'action sont diverses et le mouvement social doit trouver les modalités de lutte qui permettent à toutes et tous de s'engager dans le combat pour d'autres choix sociaux, économiques et budgétaires. L'appel de « Nuit Debout » et d'ATTAC à une

cérémonie de « Séparation du MEDEF et de l'État » le 20 mai à Paris suivie « d'une assemblée populaire pour notre loi travail » en est un exemple. Les fédérations de fonctionnaires CGT, FO, FSU et Solidaires, réunies le 18 ont renouvelé leur appel à « se réunir en assemblées générales pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction » et à « s'inscrire largement dans les nouvelles journées de grèves et manifestations à venir, à commencer par le jeudi 19 mai 2016 ».

De son côté, l'interprofessionnelle met en débat la poursuite du mouvement sous la forme de nouvelles journées d'action le 24 mai et le 8 juin, d'une manifestation nationale ou d'une votation citoyenne organisée sur l'ensemble du territoire.

En tout état de cause, sa détermination reste entière. ■

Roland Hubert



# 49-3, UNE LONGUE HISTOIRE

**Sous la V<sup>e</sup> République, l'article 49, alinéa 3, de la Constitution a été un recours pour certains Premiers ministres en difficulté avec leur majorité parlementaire. Des passages en force souvent de gauche.**

Pour forcer l'adoption d'un texte fortement contesté, y compris dans sa propre majorité, le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, décider d'engager la responsabilité du gouvernement en se fondant sur l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Dans ce cas, les opposants au texte ont alors 24 heures pour déposer une motion de censure qui doit être signée par au moins 10 % des députés (58). Si cette motion n'obtient pas la majorité absolue des 577 députés, le

projet de loi est alors réputé adopté. Si en revanche la motion obtient la majorité, non seulement le texte est rejeté mais le Premier ministre doit aussi présenter la démission de son gouvernement. Le président de la République peut alors soit renommer un Premier ministre soit dissoudre l'Assemblée nationale et provoquer des législatives.

## 54 de gauche et 32 de droite

L'article 49-3 a été utilisé 86 fois depuis 1958. Seuls six Premiers ministres (quatre

de droite et deux de gauche) sur les vingt qu'a connus la V<sup>e</sup> République n'y ont jamais eu recours. C'est la gauche qui l'a le plus souvent utilisé (54 fois) avec notamment Michel Rocard (28 fois entre 1988 et 1991) pour faire passer par exemple la réforme du statut de la Régie Renault.

Les recours au 49-3 les plus sensibles furent utilisés par Pierre Mauroy pour amnistier les généraux putschistes de la Guerre d'Algérie, Édouard Balladur en 1993 face aux nombreux amendements de la gauche contre les privatisations d'entreprises publiques, Alain Juppé, en 1996, pour imposer l'adoption du nouveau statut de France Télécom (permettant la privatisation) et sa réforme de la protection sociale. En 2006, Dominique de Villepin avait eu recours au 49-3 pour imposer le Contrat première embauche (CPE) mais les manifestations de rue l'avaient rapidement obligé à abroger la mesure.

« Le 49-3 est une brutalité. Le 49-3 est un déni de démocratie », avait déclaré François Hollande alors Premier secrétaire du Parti socialiste. Mais Manuel Valls l'a déjà utilisé à trois reprises : deux fois pour faire passer la loi Macron et une fois pour la loi « El Khomri ». ■ Jean-Michel Harvier



# COLLÈGE2016 : QUI CROIT ENCORE EN CETTE RÉFORME ?

**Alors que la préparation de la rentrée dévoile petit à petit la réalité de la réforme Collège2016, le front de soutien à cette dernière devient de plus en plus clairsemé. Raison supplémentaire pour poursuivre la lutte et organiser la résistance pédagogique.**

Dans son dernier communiqué de presse en date du 13 mai, l'intersyndicale du second degré, à laquelle le SNALC a décidé de ne plus participer, appelle les personnels à « tenir des conférences de presse locales, illustrant la réalité de la réforme et de la résistance des collègues » et précise « Le gouvernement doit l'entendre : la profession ne désarme pas, la réforme ne doit pas être mise en œuvre. Dans le cas où les discussions ne s'ouvriraient pas, le combat se poursuivra d'ici la fin de l'année et à la rentrée ». Pour le SNES-FSU, cette réforme ne doit pas être mise en place à la rentrée.

Même si certains personnels d'encadrement tentent de « régler leur compte » avec celles et ceux qui se dressent contre un projet qu'ils jugent néfaste et dangereux pour le système éducatif, le doute sur les vertus de cette réforme gagne de plus en plus la communauté éducative, que ce soit chez les parents d'élèves ou au sein même de l'administration.

## Poursuivre l'opposition

Le SNES-FSU adresse à la ministre un message clair : les discussions doivent s'ouvrir enfin, les pressions et mesures d'intimidation et de rétorsion contre les collègues qui



© Clément Martin

expriment leur opposition doivent cesser. Il s'agit bien, avec l'intersyndicale du second degré, d'amplifier les campagnes d'explications, de poursuivre les actions de refus de la mise en place de la réforme et de s'opposer à ceux qui confondent gestion des ressources humaines et mise au pas des personnels. À l'heure où les salarié-es défendent le code du travail, il est important de se battre aussi dans la Fonction publique contre toutes les dérives managériales qui n'engendrent que souffrance au travail et dénaturation de nos métiers. Face à un gouvernement qui n'entend que la voix de la finance et du patronat, il s'agit bien de résister et de lutter pour une autre société plus démocratique et plus solidaire. ■

Roland Hubert

## COLLÈGE2016 : LES DOUTES DE LA FCPE

Le congrès national de la FCPE, réuni à Marseille du 13 au 15 mai, a voté une motion sur la réforme du collège précisant dans sa conclusion « La mise en œuvre de cette réforme, à l'instar de la carte des langues dévoilée le 22 janvier, génère déjà de nombreuses inégalités territoriales. Entre autres, elle participe à l'affaiblissement du public au profit du privé. L'autonomie accrue des collèges ne doit pas conduire à leur mise en concurrence. La FCPE ne peut cautionner la mise en œuvre d'une réforme dont les premiers signes ne respectent pas son esprit initial. Si le ministère de l'Éducation nationale continue dans cette mise en application dévoyée, la FCPE dénoncera cette réforme ».

Une telle déclaration est un élément intéressant pour, dans les collèges, prendre ou reprendre contact avec les représentants des parents d'élèves dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016 et de la mise en place de l'opération « résistance pédagogique » lancée par le SNES-FSU.

# LA RÉSISTANCE PÉDAGOGIQUE S'ORGANISE

Le 19 mai 2016 marque le premier anniversaire de la lutte contre collège2016.



La bataille menée avec ténacité a permis de gripper la réforme. La préparation de la rentrée a pris du retard, plus personne ne vante la qualité des formations imposées aux personnels ni ne croit à la mise en place de l'AP et des EPI tels que prévus sur le papier. Le combat doit continuer et le SNES-FSU reste déterminé à ce que collège2016 ne soit pas mis en place à la rentrée. Il appelle à la « résistance pédagogique ».

## Repousser la réforme

Cette réforme n'est ni celle qu'il fallait ni celle qu'elle prétend être : elle n'aidera pas les élèves à mieux réussir, risquant même de mettre les plus fragiles encore plus en difficulté. Pour

les personnels, elle est une source inutile de complication des métiers, un encadrement renforcé, toujours plus tatillon et prescriptif, de notre activité. Elle met en danger ou dénature nombre de disciplines scolaires. D'autres choix pour le second degré sont possibles.

Le SNES-FSU publie un ensemble de pistes de résistance, modalités de lutte complétant

les temps forts qu'il proposera dès la rentrée ([www.snes.edu/19-mai-action-et-resistance-pedagogique.html](http://www.snes.edu/19-mai-action-et-resistance-pedagogique.html)). EPI,

AP, conseils en tout genre, évaluation : que faire ? Nouveaux programmes de cycle : propositions de repères annuels !

Soyons à l'offensive, usons de cette autonomie dont on nous vante les bienfaits pour faire notre métier comme il nous semble légitime de le faire, au service de nos élèves. ■

Sandrine Charrier

# REVALORISATION POUR LE SECOND DEGRÉ AUSSI ?

**Tandis que le ministère va entamer les discussions pour la transposition du protocole PPCR, le Premier ministre a annoncé, en conclusion des journées de la refondation, l'alignement du montant de l'ISAE sur celui de l'ISOE « pour des raisons de justice et d'équité ».**

Ce souci ministériel de justice et d'équité n'a pas été jusqu'à revaloriser les indemnités forfaitaires des professeurs documentalistes et des CO-Psy qui sont toujours à la moitié de l'ISOE !

Une fois l'ISAE au niveau de l'ISOE, quid de la revalorisation de l'ISOE ? Contrairement à ce que laisse entendre le Premier ministre, la différence entre les deux indemnités reconnaissait la prise en charge d'un plus grand nombre d'élèves répartis sur plusieurs classes et niveaux.

Le Premier ministre déclare que « les enseignants, et surtout les professeurs des écoles, demandent que leur travail soit pleinement reconnu ». Cette déclaration, outre qu'elle oppose premier et second degré, semble faire fi des difficultés que rencontre le second degré tant dans l'accomplissement de ses missions que dans le recrutement de ses personnels.

## Revaloriser nos carrières

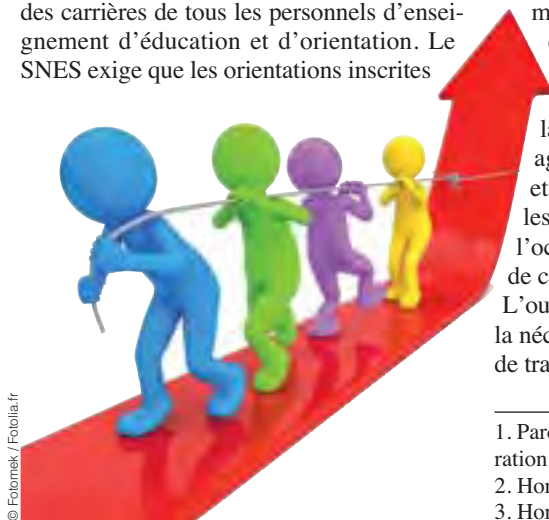
Le SNES avec la FSU continue de porter la revendication d'une véritable revalorisation des carrières de tous les personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation. Le SNES exige que les orientations inscrites

dans PPCR<sup>(1)</sup> (augmentation des bornes indiciaires de la classe normale et de la hors-classe, déroulé de carrière pour tous sur au moins deux grades) soient mises en œuvre dans les plus brefs délais et profitent à tous les personnels. La création d'un troisième grade permettant d'atteindre la HEA<sup>(2)</sup> (actuelle fin de hors-classe des agrégés) pour les certifiés et assimilés, et la HEB<sup>(3)</sup> pour les agrégés, actées dans les fiches métiers et dans PPCR, doit être l'occasion d'obtenir un nouveau débouché de carrière accessible à tous.

L'ouverture de ce chantier ne doit pas obérer la nécessaire amélioration de nos conditions de travail et de service. ■

**Xavier Marand**

1. Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération.
2. Hors Échelle lettre A : indices 881 à 963.
3. Hors Échelle lettre B : indices 963 à 1 058.



# UN AN DE LUTTE ET TOUJOURS DEBOUT !

**Cette journée du 19 mai a été marquée par des prises de parole, des conférences de presse, des rassemblements, des actions comme Nuit des collèges, pour rappeler qu'un an après, la profession était toujours déterminée. Bref état des lieux.**

La Nuit Debout pour l'éducation organisée place Stalingrad par les trois SNES-FSU académiques d'Île-de-France a été couronnée de succès. Collègues et parents étaient présents en nombre et les journalistes étaient au rendez-vous. En complément de cette initiative commune aux trois académies, les sections académiques de Créteil et de Versailles ont également organisé des événements propres.

## Avec les parents

Dans l'académie de Versailles, des Nuits Debout décentralisées ont par exemple eu lieu à Mantes-la-Jolie (78), à Juvisy (91) et à Montrouge (92). Pour Frédéric Lesne, secrétaire départemental du SNES 78, « l'école, c'est notre affaire : pas celle de technocrates, pas celle des politiques soumis aux injonctions des marchés ».

Sophie Vénétiay, du SNES 91, rappelle quant à elle que, « si la profession s'est massivement exprimée contre la réforme, collège2016 est

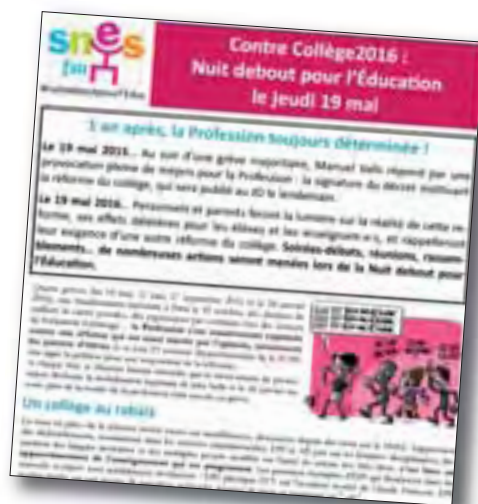
également rejeté par l'opinion, notamment les parents d'élèves ». À Juvisy, notamment au collège Buisson, « ils sont très remontés depuis la tenue, début 2016, d'une réunion d'information sur la réforme ». La section locale de la FCPE a fait un gros travail de mobilisation chez les parents dans les collèges – mais aussi les écoles – de Juvisy et d'Athis-Mons pour faire connaître l'événement essentiel qui a eu lieu le vendredi 20 mai.

## À Rennes aussi

Dans l'académie de Rennes, la section académique organisait le 18 mai une conférence de presse très suivie pour annoncer d'ores et déjà une « rentrée agitée » dans les collèges. Le décret d'application qui a entériné la réforme, il y a tout juste un an, a été vécu « comme le 49-3 de l'éducation » estime Gwen Le Paih, secrétaire académique du S3. En attendant cette rentrée difficile qui devrait acter, sur le terrain, les premiers impacts de cette réforme, il a rappelé que le SNES-FSU

entrait dès à présent « en résistance pédagogique en contournant le plus possible la réforme », pointant du doigt les nouveaux programmes, la fin des classes bilingues, les enseignements pratiques interdisciplinaires, comme autant d'écueils d'une réforme imposée sans concertation.

Avec, au bout du compte, comme partout en France, une surcharge de travail pour des enseignants qui restent mobilisés contre la réforme. ■



# JOURNÉES DE LA REFONDATION

On attendait un point d'étape, un bilan critique de la mise en œuvre de la loi de Refondation. On a eu droit les 2 et 3 mai à une vaste opération de communication célébrant, à un an des élections, l'action éducative du gouvernement, présentée comme un édifice achevé.



dèrent sur l'estrade diverses personnalités, habituées de l'institution, toutes portées par un élan commun, celui d'expliquer les difficultés de la démocratisation par la structuration disciplinaire du second degré et l'archaïsme de ses enseignants.

## Méconnaissance du métier

Exit les travaux des chercheurs sur la construction précoce des difficultés scolaires, exit les questions concernant les conditions de travail, les possibilités de diversification pédagogique ou le rôle des différents membres de l'équipe éducative. La cause était entendue, l'ennemi pointé. Les quelques personnels du second degré présents eurent vite le sentiment qu'on leur parlait d'un monde étranger, d'un métier inconnu. Il est vrai que tous ces doctes contempteurs se référaient davantage à leurs souvenirs ou à leurs représentations qu'à une connaissance d'un terrain qu'ils se gardent bien de fréquenter.

Enfin, le show gouvernemental ouvert par les discours des trois ministres successifs de l'Éducation durant le quinquennat fut clos en fanfare par Manuel Valls annonçant l'augmentation de l'indemnité des professeurs du premier degré.

La refondation avait été ouverte en 2012 à la Sorbonne, elle se clôt en 2016 à la Bourse... ■ **Frédérique Rolet**

Tout avait été soigneusement orchestré pour éviter aux thématiques des voix dissonantes du public.

## Surtout pas de vague

Les deux mille personnes réunies dans le somptueux cadre du Palais Brongniart représentaient majoritairement l'institution (inspecteurs, chefs d'établissement, recteurs...), à laquelle se mêlaient quelques universitaires triés sur le volet, connus pour leur adhésion

à la doxa de l'école fondamentale. Élèves, parents d'élèves, enseignants étaient une denrée rare. Quant aux sujets abordés, ils évitaient soigneusement tout ce qui pouvait donner lieu à des débats contradictoires ; pas une mention du collège, des rythmes scolaires, de l'avenir du lycée ni de la formation des maîtres mais des intitulés larges comme la « réussite scolaire de tous », peu interrogés par ce qu'ils recouvrent réellement. Lors des séances plénières se succé-

## LES JOURNÉES DE LA REFONDATION... MAIS CÔTÉ COUR !

Le SNES-FSU des académies de Paris, Créteil et Versailles a organisé parallèlement à ces journées de la refondation un rassemblement devant le palais Brongniart. Les militants présents ont notamment accueilli les participants en leur formant une haie « d'honneur ».

La FSU avait organisé une conférence de presse et les journalistes présents ont pu recueillir les témoignages de personnels qui se battent contre *collège2016*.

Des prises de parole émanant également des secrétaires généraux de syndicats de la FSU ont dénoncé les impostures de la communication ministérielle sur la rentrée 2016, la réforme *collège2016*, l'Éducation prioritaire. Tous ont exigé d'autres choix pour l'École.



# LIVRET SCOLAIRE NUMÉRIQUE

**Le nouveau livret numérique de la scolarité obligatoire, LSUN, a été présenté le 13 mai aux organisations syndicales. Tout semble avoir été fait pour une mise en place transparente courant octobre-novembre 2016. Le problème, c'est la réforme du collège.**

**L**e livret numérique pourra être renseigné directement par les équipes pédagogiques, ou bien recevoir les informations transmises par le logiciel habituel de saisie des bulletins. Ce dernier cas sera le plus probable dans le second degré, mais pas dans les écoles, actuellement moins de 10 % à disposer d'Environnements numériques de travail (ENT) et pour lesquelles LSUN constitue une petite révolution. Les parents pourront continuer de consulter l'ENT, mais leur mot de passe habituel devrait leur permettre d'accéder aussi au LSUN, hébergé sur les serveurs académiques.

## Livret = bulletins et bilan

Pour le cycle en cours, le livret contient les bulletins trimestriels. Il s'enrichit d'un bulletin bilan de cycle en fin de CE2, de Sixième et de Troisième. Lors du passage dans un nouveau cycle, les bulletins trimestriels de l'année précédente et le bulletin bilan restent consultables pendant un an. Les bilans de fin de Troisième n'ont pas été présentés : le lien avec le nouveau DNB n'est donc pas connu. Le ministère assure que les données ne seront accessibles qu'aux équipes pédagogiques et aux parents. Mais il reconnaît du bout des lèvres dans le même temps avoir prévu des extractions de données non nominatives, à



des fins statistiques et pour avoir des indicateurs (comme par exemple sur les EPI).

## Du travail supplémentaire

Il faudra dans les établissements se préoccuper dans un premier temps du paramétrage de diverses rubriques, notamment l'évaluation avec ou sans note. Par la suite, il y aura du travail en plus. Il n'est pas généré par l'outil numérique en tant que tel, mais par la volonté du ministère de communiquer aux parents

diverses informations liées à la réforme du collège : éléments de programmes travaillés dans la période, EPI, modalités d'AP, parcours, dispositifs éventuellement fréquentés par l'élève, etc. Au-delà de la résistance pédagogique à la réforme du collège, c'est toute l'ergonomie des outils numériques qui doit être mise en débat. Le service public doit se préoccuper des usagers, mais ne peut le faire aux dépens des personnels. ■

Xavier Hill

# DEBOUT POUR LA BILANGUE

**En janvier, les enseignants et parents du collège Le Cèdre de Canteleu apprenaient la disparition de la classe bilangue, en raison de la mise en œuvre de la fameuse carte des sections bilangues établie de manière totalement opaque par le rectorat de Rouen. Depuis, la mobilisation s'amplifie.**

**D**epuis le début de l'année, les enseignants et parents n'ont cessé de batailler pour obtenir le maintien de cette section qui permet une réelle mixité sociale dans ce collège d'éducation prioritaire : vote de la DGH avec maintien de la bilangue en février, courriers aux élus, rencontre avec Madame le Maire de Canteleu, journée collège mort au mois de mars, audience au rectorat en avril...

## Une seule issue : le maintien !

Devant l'absence de réponse argumentée du rectorat qui se réfugie derrière sa fameuse carte des langues arbitraire, une nouvelle action a été menée le 10 mai. Les élus, les parents et les enseignants, massivement mobilisés, ont occupé le collège en soirée afin de montrer leur détermination. Une manifestation largement médiatisée dans la presse audio et écrite régionale.



Élus, parents et enseignants attendent maintenant la réaction de l'administration : si aucune réponse n'est apportée, la lutte continuera directement devant les barrières du rectorat ! Il est primordial que cette section

soit maintenue afin que tous les élèves du bassin de Canteleu (et ailleurs) puissent bénéficier de cette richesse culturelle que représente la section bilangue. ■

Maurane Le Deunf

# LUXLEAKS : UN PROCÈS UBUESQUE

Les audiences du procès du lanceur d'alerte Antoine Deltour et du journaliste Édouard Perrin se sont achevées le 10 mai par un réquisitoire particulièrement sévère du procureur luxembourgeois, qui a réclamé dix-huit mois de prison pour le premier et une amende pour le second.

Rien n'a été épargné pour accabler les accusés. Édouard Perrin a ainsi été présenté comme manipulant ses informateurs sans chercher à les protéger, alors que l'argument du secret des sources lui a été refusé. Quant à Antoine Deltour, en l'absence de toute trace d'un profit financier qu'il aurait pu faire, son abonnement à des newsletters écologistes et sa fréquentation du site Mediapart ont servi de « preuves » pour démontrer qu'il menait un combat « anticapitaliste » contre la finance luxembourgeoise. Tout juste s'il n'a pas été accusé de terrorisme. Pourtant, le procès a mis au jour que les consignes données à ses salariés par la société employant A. Deltour montraient clairement que celle-ci avait conscience des problèmes d'éthique que ses pratiques pouvaient soulever.

## Optimisation fiscale

Le fond de l'affaire réside en effet dans la révélation par les accusés des accords secrets « d'interprétation » de la législation entre le fisc luxembourgeois et des sociétés multinationales, dits « rescrits fiscaux », leur permettant d'échapper en partie à l'impôt.



Ces révélations avaient entraîné un immense scandale financier, et valu au Luxembourg d'être placé sur la « liste grise » des pays manquant de transparence financière par l'OCDE.

Il n'en est sorti qu'en octobre dernier, après une série de réformes, dont l'abandon du secret des rescrits, que l'actuel gouvernement veut mettre en avant dans la campagne de « nation branding » qu'il a décidé de mener.

## Les véritables accusés pas sur les bancs

Dans cette affaire, la sacralisation du « secret des affaires » et du profit capitaliste explique que les accusés sont ceux qui ont fait progresser la démocratie et la transparence, alors que les agissements des « victimes » supposées ont suscité la réprobation générale.

S'il faut redorer le blason du Grand-Duché, la première mesure à prendre est d'acquitter les accusés du procès des Luxleaks. Le verdict sera connu le 29 mai. ■ **Hervé Le Fiblec**

# JAMAIS MIEUX SERVIS QUE...

En 2015, les salaires ont augmenté de 6 à 11 %... mais seulement pour les patrons du CAC 40. Régulièrement, les rémunérations des patrons des grandes entreprises font la une, juste le temps d'une indignation bien prudente et douteuse lorsqu'elle émane de médias très libéraux comme BFM.

Pour la première fois, le 29 avril, l'assemblée générale d'actionnaires d'une entreprise du CAC 40 s'est opposée à la rémunération de son dirigeant. Il s'agit de Renault-Nissan. Mais rassurons-nous ! La rémunération annuelle de Carlos Ghosn, qui dépasse les 15 millions d'euros (plus de 1 000 SMIC), ne sera pas remise en cause car ce vote n'a pas d'effets contraignants. Ce niveau de rémunération n'est qu'un exemple parmi d'autres. Les rémunérations de ces « grands » dirigeants avaient été un peu contraintes par certains aspects de la crise financière, mais elles sont vite reparties à la hausse.

## 104 fois le salaire moyen

En France, elles représentent aujourd'hui 104 fois la rémunération moyenne des salariés. Elles sont constituées de plusieurs éléments : d'un fixe, d'une part variable (pas toujours liée aux bonnes performances de l'entre-



prise !), de stock-options et d'actions gratuites à la fiscalité particulièrement avantageuse. Sans oublier les parachutes dorés et les retraites chapeaux de ces « salariés » en manque de protection sociale...

Les actionnaires semblent de moins en moins favorables à ces rémunérations stratosphériques. Ils ne sont obligatoirement consultés sur cette question en France que depuis 2014, et une directive européenne en cours d'élaboration pourrait renforcer leur pouvoir dans ce domaine.

Mais ces évolutions auront des effets très limités sur les stratégies des grandes entreprises et sur les rémunérations des PDG. En effet, en consacrant davantage le pouvoir des actionnaires, elles risquent de renforcer les logiques financières et à courte vue d'accroissement des dividendes et des cours boursiers au détriment des investissements productifs, de l'emploi et des salaires des travailleurs. ■ **Hervé Moreau**

# HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL SOUTENIR LES VICTIMES

**Le phénomène n'épargne aucune femme, aucun milieu social, aucun milieu professionnel, militant ou associatif. Les associations de défense des droits des femmes dénoncent depuis longtemps l'omerta.**

Un an après la tribune de femmes journalistes politiques dans *Libération* dénonçant le sexisme et le harcèlement dont elles sont l'objet, l'affaire Baupin sera, nous l'espérons, une prise de conscience que les femmes ne sont pas des objets sexuels animés que l'on regarde et à qui l'on parle de façon salace. Les paroles lubriques sont des violences.

## Également dans l'Éducation nationale

Pour rappel : « *Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante* ». Dans la recherche « *Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré* », commandée par le SNES-FSU, Dominique Cau-Bareille et Julie Jarty retracent des



verbatim ressemblant sans surprise aux paroles des femmes politiques : « *Le proviseur que nous avons avant était un sexiste notoire. Quand je suis arrivée on m'a expliqué qu'il ne fallait pas aller le voir seule, toujours accompagnée d'une collègue* ».

## Des difficultés à en parler

Elles pointent également la difficulté de parler : « *Par ailleurs, réagir seule en pointant avec sérieux les revers de ces réflexions peut réveiller un des nombreux stigmates accolés aux féministes selon lequel elles seraient frustrées et n'auraient pas d'humour* » (Bard, 2012).

Conscient-es du harcèlement dont peuvent être victimes nos collègues, nous écrivons ici pour qu'elles puissent parler elles aussi sans peur. Le SNES-FSU s'engage à les écouter et les soutenir. L'omerta doit également être levée dans nos établissements scolaires, pour permettre à tous et toutes de travailler et militer sans crainte. ■

Ingrid Darroman

# LE SNES-FSU SERA PRÉSENT AUX RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS



**Comme chaque année, le SNES-FSU organise un stage syndical national pour les adhérent-e-s professeur-e-s d'histoire géographie, dans le cadre des Rendez-Vous de l'Histoire à Blois, du 6 au 8 octobre.**

Ce stage propose à la fois des réunions entre collègues du SNES-FSU sur l'actualité de la discipline et la participation aux manifestations des Rendez-Vous qui ont cette année pour thème « Partir ». Comme chaque année, le SNES-FSU sera présent à Blois.

## S'inscrire dès maintenant

Traditionnellement, il anime une table ronde sur un thème en lien avec le thème général choisi pour cette édition 2016 des Rendez-Vous de l'Histoire à Blois. L'annonce de ce thème se fera dans les

semaines à venir. Les inscriptions au stage se feront par le site du SNES-FSU à l'adresse suivante : [www.snes.edu/private/Inscription-pour-les-rendez-vous-de-l-Histoire-de-Blois.html](http://www.snes.edu/private/Inscription-pour-les-rendez-vous-de-l-Histoire-de-Blois.html) ou exceptionnellement à : [formation.syndicale@snes.edu](mailto:formation.syndicale@snes.edu).

La participation au stage donne droit à une autorisation d'absence (pour formation syndicale). Le nombre de places étant limité, n'oubliez pas de vous inscrire rapidement. Une priorité sera donnée aux nouveaux participants. ■

**Le groupe histoire-géographie du SNES-FSU**

# IRHSES : FORMATION SYNDICALE, HISTOIRE ET MÉMOIRE

L'Institut de recherches historiques sur le syndicalisme dans les enseignements de second degré, créé à l'initiative du SNES-FSU, fête cette année ses 30 ans. Bien que les collègues et les militants s'intéressent à l'histoire, son activité est souvent mal connue.

L'IRHSES est pourtant reconnu parmi les associations du CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) et bien au-delà dans les milieux scientifiques. En témoignent sa collaboration très active au *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et mouvement social* (nouveau *Maitron*), ses communications dans divers colloques ou les études publiées dans *PDR* ou *PDR-Infos*. Les deux derniers concernent « *La tendance UIDR de la FEN à la FSU* » et « *L'association des maîtres d'études en 1848* ».

## Une réelle contribution

Mais son activité, dont il est rendu compte de façon suivie sur notre site Internet [www.irhses.snes.edu](http://www.irhses.snes.edu) ne se limite pas à la recherche ou à la conservation des archives. Les stages de formation syndicale du SNES-FSU sont organisés sous le label de l'IRHSES. L'institut ne saurait cependant se limiter à apposer un tampon sur les autorisations. Il

peut apporter une réelle contribution à cette activité fondamentale. L'institut peut en effet fournir les éclairages historiques nécessaires à la compréhension de l'élaboration de la revendication, des formes de l'action et même de la négociation. Il le fait de plus en plus dans les stages nationaux. Mais l'IRHSES peut aussi participer à des stages académiques voire départementaux, en tout cas fournir des outils sous forme de fiches ou de documents.

## Conserver les archives

L'IRHSES a aussi pour mission de conserver l'essentiel des productions, celles des simples militants ou les archives des sections départementales et académiques. Cette activité va en effet de pair avec la conservation des matériaux nécessaires pour faire l'histoire du syndicalisme. L'IRHSES lance donc un appel aux S3, S2 et S1, pour qu'ils ne jettent pas leurs archives, sans en avoir fait au préalable le tri. ■

Alain Dalançon, Hervé Le Fiblec



© IRHSES

# RETRAITÉS, AMÉLIORER RAPIDEMENT LE POUVOIR D'ACHAT

L'intersyndicale des retraités a été reçue en audience au ministère des Finances. Elle a rappelé l'urgence d'améliorer le pouvoir d'achat, passant notamment par l'abrogation de certaines mesures.

Depuis 2014, les retraités sont dans la rue pour leur pouvoir d'achat et revendiquer notamment une vraie revalorisation de leurs pensions et l'abrogation de mesures fiscales aux conséquences très négatives. Il s'agit de la suppression de la demi-part supplémentaire pour veufs et veuves, et de la fiscalisation de la majoration de pension pour les parents de trois enfants et plus. Tel était l'objet de la rencontre au ministère des Finances le 3 mai 2016 entre le cabinet de Michel Sapin et Christian Eckert, et l'intersyndicale des retraités (UCR-CGT, FO, UNIR CFE-CGC, Solidaires, UNAR-CFTC, FGR-FP, FSU, LSR, UNRPA) qui demande l'abrogation de ces deux mesures.

## Refus du ministère

La réponse du cabinet a été très nette : refus de revenir sur les textes en expliquant que les mesures compensatoires prises dans l'urgence face aux protestations des retraités

(mesures d'exonération des impôts locaux et de redevance individuelle pour celles et ceux qui en bénéficiaient jusque-là) seront prolongées en 2017. Rien pour celles et

ceux qui n'en bénéficiaient pas entre 2008 et 2012.

## Journée d'action le 9 juin

Le gouvernement refuse de prendre en compte les conséquences très négatives pour de nombreux redevables de ces mesures fiscales qui, par ailleurs, ont un effet en chaîne sur les prestations et cotisations sociales (CSG, CRDS, CASA, etc.). L'audience s'est terminée par une communication du cabinet sur les « bienfaits » du prélèvement à la source et sa mise en place en janvier 2018, mesure à laquelle s'oppose le SNES-FSU.

Comme pour la loi travail, comme pour la réforme des collèges, nous sommes face à un gouvernement indifférent à la réalité du terrain, sourd aux revendications des jeunes, des salariés, des retraités. L'intersyndicale poursuit la lutte engagée et invite les retraités à participer en grand nombre à la journée nationale d'action le 9 juin. ■ Marylène Cahouet



© Zed The Dragon / flickr.com



# Les règles de la représentativité syndicale

Dans l'Éducation nationale comme dans le reste de la Fonction publique, le fonctionnement des instances paritaires et consultatives élues a été modifié par la loi du 5 juillet 2010 issue des accords de Bercy de juin 2008. Ces textes modifient en profondeur les règles de représentativité.

6 syndicats sur 8  
OK

## Pourquoi les accords de Bercy ?

Depuis 1946 et la création du statut de la Fonction publique, aucun accord n'avait été conclu entre l'État et les organisations syndicales sur le fonctionnement du dialogue social entre agents et employeurs publics. Pendant la discussion de la loi de 2008 sur la démocratie sociale dans le secteur privé, une négociation a été ouverte dans la Fonction publique, portant notamment sur les critères de représentativité, le champ de la négociation, ainsi que sur les droits et moyens attribués aux organisations syndicales. Elle a débouché, en juin 2008, sur la signature par six des huit syndicats de la Fonction publique (FSU, CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CFE-CGC) de ce que l'on nomme les accords de Bercy. Leur nécessaire transposition dans le domaine législatif fut laborieuse au Parlement et ce n'est que le 5 juillet 2010 que la loi sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique a enfin été promulguée. ■

## Leurs grands principes

Pour ce qui est de la représentativité syndicale dans la Fonction publique, les accords de Bercy ont retenu trois principes allant dans le sens d'un renforcement de la démocratie sociale et d'une plus

Plus de  
démocratie  
sociale

grande légitimité des organisations syndicales :

- liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légalement constitué ;
- composition des conseils supérieurs fondée exclusivement sur le vote des personnels ;
- principe de la majorité en voix

pour la conclusion d'accords. Dans les faits, à partir de 2014, seuls les accords signés par une ou plusieurs organisations syndicales, ayant recueilli au moins 50 % des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau où l'accord est négocié, sont réputés valides. Ce dispositif concerne les principales instances de concertation de la Fonction publique : comités techniques (CT), commissions administratives paritaires (CAP) et comités consultatifs nationaux (CCN). ■

## Une avancée essentielle

L'exigence pour les organisations syndicales désireuses de conclure un accord de franchir la barre des 50 % cumulés de voix aux élections professionnelles est également une avancée démocratique significative, ainsi qu'un garde-fou d'importance face aux vellétés gouvernementales. En effet, comme il n'existait auparavant aucune règle de validité des accords, les gouvernements pouvaient se contenter de signataires minoritaires et dès lors n'hésitaient pas à se livrer à toutes les manœuvres de division entre les organisations syndicales plus ou moins représentatives. ■

50 % des voix  
sinon rien !

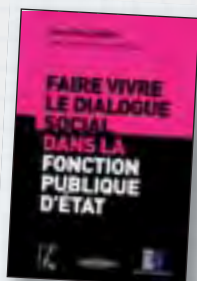
## Une démocratie sociale confortée

La légitimation des syndicats par le vote était depuis longtemps la règle dans la Fonction publique, mais elle connaissait des limitations conçues notamment pour minorer l'influence de la FSU dans les ministères où elle s'était progressivement implantée depuis sa création en 1993. Les plus importantes d'entre elles ont disparu avec l'abrogation de la loi Perben de 1996, qui réservait l'accès aux élections professionnelles dans la Fonction publique aux seuls syndicats présumés « représentatifs ». Par ailleurs, dans les CT, dans le tout nouveau Conseil commun de la Fonction publique, dans les Conseils supérieurs de chacun de ses versants et dans les autres instances consultatives, les sièges sont répartis sur la seule base des élections aux CT, ce qui signifie la suppression de sièges « préciputaires » attribués *a priori* à des syndicats théoriquement représentatifs, mais parfois sans audience réelle. Enfin, depuis la promulgation de la loi de 2010, les non-titulaires, représentant quasiment 20 % des agents des services publics, ont obtenu le droit de vote aux élections professionnelles, droit qui leur était jusque-là accordé avec parcimonie. ■

Un agent = une voix

### Ouvrage

- ▶ Jean-Paul Guillot (avec Dominique-Anne Michel), *Faire vivre le dialogue social dans la Fonction publique d'État*, Éditions de l'Atelier, 2011.



### Sources

- ▶ Site vie-publique.fr, entrée « accords de Bercy ».
- ▶ Relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique (téléchargeable sur [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)).
- ▶ Fiche de la FSU sur les accords de Bercy et la loi de juillet 2010 (consultable sur le site du SNESUP).
- ▶ « Paysage syndical : une nouvelle donne ? », dossier de *L'US Mag* n° 693, mars 2010.
- ▶ « Les élections professionnelles : un enjeu de la démocratie sociale », dossier de *L'US Mag* n° 741, mai 2014.

**Climat**

« **Peur environnementale** » n° 1

Selon la dernière enquête du Commissariat général au développement durable, les principales préoccupations environnementales des Français portent sur le changement climatique (26 %) et la pollution de l'air (25 %). Les catastrophes naturelles, souvent liées au réchauffement du climat, se placent au troisième rang (18 %), devant la pollution des eaux (10 % seulement, soit 10 points de moins qu'en 2010), la réduction de la biodiversité (6 %) et les nuisances sonores (2 %, mais 4 % en région parisienne). À l'origine de cette évolution de la hiérarchie des « peurs », il y aurait l'impact médiatique des pics de pollution à répétition, des décisions de circulation alternée et de... la COP21.

**Médecins libéraux**

**Extension des déserts médicaux**

Entre 2011 et 2015, selon la Caisse nationale d'assurance maladie, les effectifs des médecins libéraux se sont réduits à 114 425 personnes, en baisse de 0,5 %, plus pour les généralistes (54 814, - 0,7 %) que pour les autres spécialités (- 0,3 %). Mais parmi celles-ci, on note aussi des baisses notables : - 2,3 % chez les stomatologues, - 1 % chez les dermatologues et rhumatologues, - 1,2 % pour les gynécologues ou - 0,7 % chez les ORL.

Durant cette période les honoraires des libéraux ont crû de 2,6 % alors que le PIB par habitant régressait de 0,1 %. Les honoraires annuels des généralistes sont de 153 414 € en moyenne, tandis que ceux des autres spécialités sont de 270 845 €.

**TMS**

**+ 60 % en dix ans**

Postures de travail inadéquates, gestes répétitifs, charges trop lourdes : en 2014, les troubles musculosquelettiques ont, selon l'assurance maladie, touché 40 000 nouveaux salariés. Ces TMS constituent la principale maladie professionnelle. Elles touchent 2,2 salariés sur 1 000 (+ 60 % en dix ans). Les TMS coûtent 1 Md€ par an couverts par les cotisations patronales. Ils représentent 10 millions de journées de travail perdues, soit 45 000 équivalents temps plein.

L'assurance maladie a lancé un programme d'aide aux entreprises de moins de 50 salariés qui font de la prévention. Ce programme TMS Pros de 10 millions d'euros (25 000 maximum par aide) a concerné 6 600 entreprises en 2014.

**L'HOMOGAMIE CHEZ LES ENSEIGNANTS**

**30 % des profs sont en couple avec... un(e) prof**

Milan Bouchet-Valat est sociologue, enseignant à l'Université Paris-VIII. Dans le cadre de sa thèse de doctorat, il a étudié les évolutions récentes de deux phénomènes bien connus de la sociologie du couple : l'homogamie sociale et l'hypergamie féminine. L'homogamie sociale est le fait de choisir un conjoint socialement proche de soi ; l'hypergamie féminine est la tendance à former des couples dans lesquels la femme a un statut social inférieur à son conjoint.

**L'US Mag :** *Aujourd'hui, l'adage « Qui se ressemble s'assemble » reste-t-il de mise ?*

**Milan Bouchet-Valat :** Oui, du point de vue du milieu social, et on peut penser qu'il le restera encore longtemps. Mais on observe un affaiblissement assez marqué de cette tendance à l'homogamie depuis au moins quatre décennies en France. C'est ce que j'ai relevé en étudiant les diplômés, les classes sociales, les origines sociales et les salaires des conjoints.

**L'US Mag :** *Les enseignants sont-ils particulièrement homogames ?*

**M. B.-V. :** Parmi les professeur-e-s du secondaire, 30 % sont en couple avec un-e professeur-e du secondaire, 17 % des hommes et 8 % des femmes sont en couple avec un-e professeur-e des écoles. Les professeurs hommes sont donc plus souvent en couple avec une enseignante que leurs collègues femmes, ce qui est évidemment dû au fait que ces dernières sont plus nombreuses.

Les professeurs sont parmi les professions les plus homogames, avec les agriculteurs, les professions libérales, les chefs d'entreprise ou encore les cadres de la culture. Ils se mettent quarante fois plus souvent en couple ensemble que ce que l'on attendrait s'ils choisissaient leurs conjoints au hasard. Ce rapport est de « seulement » dix chez les instituteurs, et il descend à deux pour certaines professions intermédiaires ou d'employés.

**L'US Mag :** *Comment explique-t-on que les femmes ont souvent un statut socioprofessionnel inférieur à leur conjoint ?*

**M. B.-V. :** Ce phénomène peut être décomposé en plusieurs sources. D'abord, le fait que les hommes ont en général une position supérieure dans la société. Ensuite, le fait que les femmes au statut le plus élevé sont plus souvent célibataires. Enfin, le fait que les conjoints se « choisissent » de manière à respecter plus ou moins consciemment cette norme.

On peut l'expliquer par une perception négative de l'éducation et de l'activité féminines, qui étaient il y a encore quelques décennies considérées comme incompatibles avec un rôle d'épouse ou de mère. Les femmes les plus diplômées devaient choisir entre la carrière et le mariage. Mais ce modèle a profondément évolué. Les femmes les plus diplômées ont autant de chances de vivre en couple que les autres depuis les générations nées dans les années 1960.

**L'US Mag :** *Le recul de cette hypergamie féminine a-t-il des conséquences sur les inégalités hommes-femmes ?*

**M. B.-V. :** C'est la grande question. Le fait que les femmes soient globalement plus diplômées que leur conjoint n'a sans doute pas directement d'effet sur ces inégalités, puisque les femmes tirent un moins bon rendement de leur diplôme sur le marché du travail, du fait notamment des filières et des secteurs d'activité qu'elles « choisissent ». Du point de vue de la répartition des rôles au sein du ménage, on sait que le fait d'apporter le principal revenu du couple permet aux femmes de négocier un partage plus égalitaire des tâches. Or, en termes de salaire, on peut noter une évolution lente mais régulière : les femmes qui gagnent un salaire plus élevé que celui de leur conjoint étaient 10 % en 1982, elles sont 25 % aujourd'hui. On peut penser que cela aura des conséquences à terme.

**L'US Mag :** *Les conjoints des femmes enseignantes sont-ils en général plus diplômés qu'elles ?*

**M. B.-V. :** Non, c'est plutôt l'inverse qui est vrai : 58 % d'entre elles ont un conjoint moins diplômé (contre 44 % dans l'ensemble des couples), et seulement 21 % un conjoint plus diplômé (contre 33 %). Mais cette supériorité en termes de diplôme ne se traduit généralement pas par un salaire plus élevé que leurs conjoints : seules 25 % des institutrices et 37 % des professeurs sont dans ce cas. ■

Entretien réalisé par Clarisse Guiraud



© Edo Guizenberg / Fotolia.fr

# La nécessité de campagnes citoyennes

**Les scandales au sujet des paradis fiscaux se succèdent à un rythme régulier. Ces révélations sont faites par des lanceurs d'alerte et des journalistes, jamais par les autorités publiques (des institutions internationales aux États) alors qu'elles ont pourtant les moyens d'enquêter et de poursuivre. Elles font alors de martiales déclarations pour annoncer la mise au pas des paradis fiscaux. Dès lors, pourquoi le citoyen se surprend-il à attendre le prochain scandale ?**

La première raison est que si le scandale permet de dévoiler une partie de la réalité, c'est pour les autorités à la condition que ce petit bout du réel soit traité comme une exception. Le cabinet Mossack Fonseca, qui a monté 214 000 sociétés écrans pour les clients de 200 pays dans 21 paradis fiscaux, n'est pas appréhendé comme une petite partie immergée de l'iceberg de la corruption qui a envahi le monde de la finance et des privilégiés, mais comme une exception qu'on va supprimer en intégrant le Panama dans la liste des paradis fiscaux (alors que le gouvernement français venait de l'en exclure quelques mois auparavant !).

## Cynisme

La seconde raison est que les paradis fiscaux ne sont pas des îlots exotiques : ils sont au cœur du système financier mondialisé, de l'Union européenne (d'où l'embarras de la Commission européenne pour en dresser la liste), du système bancaire français comme l'a révélé l'excellente enquête des ONG réunies dans la plate-forme « Stop Paradis fiscaux » publiée en mars et qui montre que le tiers des bénéficiaires internationaux de nos banques vient de leurs activités dans les paradis fiscaux. Le cynisme de ce lobby est parfaitement illustré par la déclaration en 2012 devant le Sénat du PDG de la Société Générale, soutenant que sa banque se désengageait des paradis fiscaux alors que sa filiale luxembourgeoise a fait immatriculer 979 sociétés par le cabinet Mossack Fonseca.

## Hypocrisie

Emmanuel Macron est parti en guerre contre la rémunération astronomique de Carlos Ghosn, mais la moitié de cette rémunération est versée sous forme d'actions gratuites, dont la fiscalité vient d'être alléguée... par la loi Macron. Le ressort profond des paradis fiscaux est d'abord politique : il



© Laeitabla / Flickr.fr

traduit la volonté des classes dirigeantes et des grosses entreprises d'échapper à l'impôt. Sous la pression de l'indignation de l'opinion, des avancées ont été faites par l'OCDE, la Commission européenne, et par le gouvernement français en matière de levée du secret bancaire et avec le projet européen de *reporting* (publication) des comptes pays par pays des très grosses entreprises. Mais à chaque fois qu'il y a une avancée, les lobbys travaillent à en vider le contenu, à trouver de nouvelles façons d'échapper à l'impôt, et à instrumentaliser des institutions. Lors du récent vote sur la directive « secret des affaires », le Parlement européen a par exemple rendu plus difficile la protection des lanceurs d'alerte, des journalistes, des syndicalistes.

## Responsabilité syndicale

Le mouvement syndical devrait entrer davantage dans ce combat citoyen. D'une part, les 40 à 60 milliards que coûte à l'État la fraude internationale devraient être pleinement intégrés dans la campagne pour une grande réforme fiscale. Ensuite le syndicalisme bien présent dans la lutte contre la directive européenne « secret des affaires » devrait être plus actif dans le soutien à des initiatives comme celles d'Attac (emprunts de chaises dans les banques, actions contre « *Private Banking* », filiale de la Société Générale), le soutien aux lanceurs d'alerte et peser sur les textes législatifs à venir... ■

Daniel Rallet

## Pauvreté en Île-de-France

### Aggravation inquiétante

Le Secours Catholique constate que « l'Île-de-France est la Région la plus inégalitaire et la plus riche de France ». 15 % de ses 12 millions d'habitants, soit 1,8 million de personnes, gagnent moins de 900 euros/mois (14,3 % pour la France métropolitaine, 12 % dans les Hauts-de-Seine, 9 % dans les Yvelines et 27 % en Seine-Saint-Denis !).

Les pauvres sont plus pauvres en Île-de-France qu'en France métropolitaine. 50 % des ménages pauvres franciliens vivent ainsi avec moins de 750 €/mois par unité de consommation contre 21 % pour la France métropolitaine.

La Seine-Saint-Denis est le territoire le plus touché par la pauvreté. 22 de ses 36 communes de plus de 11 000 habitants sont classées parmi les 50 communes les plus pauvres de la Région.

## Fracturation hydraulique

### Risques renforcés de séismes

La fracturation hydraulique, utilisée pour extraire le pétrole et l'huile de schiste des sous-sols, est très contestée et parfois interdite, comme en France, parce qu'elle nécessite de très grandes quantités d'eau mélangées à des produits chimiques qui polluent les nappes phréatiques et qui, en fragilisant les failles, renforcent les risques de séismes. Un rapport de l'Institut américain de géophysique identifie 21 localisations aux États-Unis qui ont connu, entre 1980 et 2015, un fort accroissement des séismes de magnitude égale ou supérieure à 2,5. Plus de 7 millions d'Américains résidant dans le Centre et l'Est des États-Unis sont directement concernés.

## Zones toxiques

### Hit-parade

Amiante, pollution atmosphérique et aquatique, déchets radioactifs, pesticides : les zones à risques sont nombreuses sur le territoire français. L'association Robin des bois les recense dans son « Atlas de la France toxique ». Marseille est la ville la plus polluée devant Lyon et Paris. Elle détient le record de concentration en particules fines (transports, ports, gros paquebots de croisière). Lyon compte 2 millions de mètres carrés de friches industrielles (présence de plomb, de mercure et d'hydrocarbures), trois sites Seveso et un laboratoire P4 conservant les virus les plus dangereux (Ebola, peste et choléra) en plein centre-ville. Paris comporte trente-cinq sites de stockage de déchets radioactifs.

**Industrie française**

**– 50% en 40 ans**

Selon l'Insee, le poids de l'industrie dans l'économie française a été divisé par deux entre 1970 et 2014. Sa part dans la valeur ajoutée totale dégagée par l'économie française est passée de 22 à 11 %. Celle des services marchands hors commerce est passée de 32 à 45 %, celle du commerce de 10 à 12 %.

Les causes d'un tel recul sont multiples :

- moins forte hausse des prix des produits manufacturés ;
- externalisation croissante des activités vers les services ;
- progression plus rapide des importations que de la production nationale ;
- évolution de la « structure de la consommation » en faveur des services au détriment des biens de consommation.

**Croissance mondiale**

**Le FMI**

**« en mode alerte »**

Le FMI s'est montré pessimiste en livrant, mi-avril, pour 2016, sa nouvelle prévision de + 3,2 % contre + 3,4 % en janvier. Il estime que « la reprise continue mais reste trop lente et trop fragile et que les risques qui pèsent sur sa durée de vie augmentent ». Il incrimine le ralentissement chinois, l'effondrement du cours des matières premières, la reprise positive des pays développés, les menaces que font peser le terrorisme, ainsi que les guerres et les persécutions qui poussent les populations à l'exil. Le FMI qui se considère « en mode alerte, mais pas en mode alarme » préconise, sans surprise, le maintien des politiques monétaires accommodantes, l'investissement dans les infrastructures et l'accélération des réformes structurelles, notamment... pour le marché du travail.

**Smic**

**Ailleurs qu'en France**

Dans la plupart des pays avancés, les salaires stagnent et la demande reste amorphe. D'où la multiplication de décisions d'augmentation du Smic, y compris par des gouvernements conservateurs : + 50 % en Californie, + 40 % d'ici 2020 au Royaume-Uni, création d'un Smic en Allemagne... L'OCDE affirme même : « Le soutien des petits salaires est généralement considéré comme un axe important de promotion d'une croissance inclusive ».

Pour *Les Échos*, « cette vogue est salubre, mais serait désastreuse pour la France » qui serait marquée par l'insuffisance de l'offre, des salaires progressant plus vite que la productivité, un fort taux de chômage, un haut niveau du Smic bénéficiant aux jeunes et à un grand nombre de salariés... Rien ne prouve, pour autant, qu'une mesure forte en faveur du Smic serait nuisible à l'économie française.

**INSTABILITÉ FINANCIÈRE**

# La crise entre parenthèses

**L'analyse de la conjoncture ne peut se limiter à un seul pays. La croissance de l'économie française a enregistré un léger mieux au premier trimestre de 2016, suivant les estimations de l'INSEE provoquant un tonnerre de cocoricos. Pourtant, la situation de l'économie mondiale reste dominée par deux dangers principaux, situés aux États-Unis et en Chine.**

L'économie française « va mieux » et ce n'est pas seulement François Hollande qui l'affirme, mais aussi l'INSEE dans son estimation de la croissance du PIB ; en effet, il avait prévu 0,4 % de hausse et ce serait désormais 0,5 % pour le premier trimestre 2016. Pas de quoi fouetter un chat ? Que nenni, prétend Michel Sapin, le ministre des Finances, c'est une très bonne nouvelle qui a été associée à la baisse du nombre de chômeurs de la catégorie A... pour grossir les catégories B et C, une manière de passer du chômage à la précarité.

La hausse limitée de la croissance s'explique par l'augmentation de la consommation des ménages, + 1,2 %, moins par celle de l'investissement des entreprises. Pourtant, les marges brutes des entreprises – les profits – se sont bien redressées sous l'effet du CICE et du « pacte de responsabilité », mais sans action sensible sur l'investissement productif... faute de demandes solvables suffisantes. Il faut rajouter que la consommation des ménages n'avait guère progressé après les attentats de novembre 2015. Un rattrapage a eu lieu, en même temps que les soldes au premier trimestre de 2016. Ce résultat risque d'être une exception. D'autant que la zone euro connaîtra une faible croissance de l'ordre de 1,6 %, selon la Commission Européenne, et se trouve minée par la récession en Grèce et en Espagne. La politique d'austérité est sur la sellette malgré les injonctions de Bruxelles pour encore plus baisser les retraites et compresser les minima sociaux. Une politique qui se traduira par la poursuite du processus déflationniste malgré la politique expansive de la BCE.

**Deux principaux dangers**

Plus encore, la conjoncture de l'économie mondiale reste dominée par deux dangers.

Le ralentissement de l'économie américaine se confirme de jour en jour. Au premier trimestre 2016, la croissance s'est affichée à + 0,5 %, la pire performance depuis deux ans. Cela rend totalement incertaine la politique monétaire de la FED, la banque de réserve fédérale. Poursuivra-t-elle dans la voie de l'augmentation de ses taux directeurs ? Rompra-t-elle totalement avec la création monétaire ? Si c'était le cas, le cours du dollar face aux autres principales monnaies hausserait et aurait pour conséquence d'augmenter le poids de la dette, privée surtout, dans tous les pays dominés aggravant la récession actuelle.

Le deuxième danger vient de la crise financière et économique qui sévit en Chine. Pour le moment, le gouvernement chinois, par une politique du crédit de nationalisation de certaines activités, une réforme de la fiscalité – l'introduction de la TVA – a réussi à différer l'entrée dans la crise

ouverte sans s'attaquer à ses causes profondes. La crise boursière d'août 2015 à Shanghai détermine des comportements irrationnels qui se sont traduits dans la semaine du 1<sup>er</sup> mai par une spéculation effrénée sur les matières premières qui ont bondi dans des proportions jamais vues, résultat de la seule spéculation. Les autorités chinoises ont été obligées d'intervenir pour éviter la surchauffe. Dans le même temps, le marché obligataire chinois – le marché de la dette –, le troisième du monde, s'ouvre aux spéculateurs étrangers faisant monter les cours. La dette privée chinoise a bondi de 40 % sur un an, pour le premier trimestre 2016. Le risque de faillite n'est pas à exclure qui aura par là même des répercussions sur l'économie mondiale. Des signes qui ne trompent pas sur la profondeur de la récession à venir... Les marchés financiers globalement sont rongés par l'incertitude. Les opérateurs regardent du côté du cours du pétrole. Il monte, les cours des Bourses suivent... sans prendre en compte que ce cours du pétrole est lui-même le résultat de la spéculation. Les banques sont menacées à la fois par les taux d'intérêt faibles ou négatifs et par toutes les « affaires »...

Il serait temps de changer toute l'orientation de la politique économique... ■

**Nicolas Bénéès**



# DOSSIER

## Droits du travail

### De nouveaux droits *pour les salariés*



Dossier coordonné par Thierry Pétraut. Réalisé par Monique Daune, Anne Féray, Frédérique Rolet, Hervé Moreau, Daniel Rallet, Thierry Reygades, Marcello Rotolo

Le président de la République a fait de la diminution du taux de chômage un enjeu politique décisif.

Devant la persistance d'un chômage élevé, en particulier celui de longue durée, des rapports ont été commandés sur le Code du travail, notamment celui de J.-D. Combrexelle, afin d'aboutir à un projet de loi en 2016.

Le postulat guidant les préconisations est que les problèmes viennent du Code du travail. Distillé dans tous les médias, le discours sur la lourdeur, le caractère inutilisable du Code du travail a permis de justifier un projet de loi censé équilibrer les rapports entre salariés et employeurs, faisant, de fait, éclater les protections collectives et augmentant les prérogatives de l'employeur.

Inverser la hiérarchie des normes en décentrant au niveau de l'entreprise des dispositions portant sur les congés, le temps de travail, etc., c'est laisser sans protection nombre de salariés, c'est laisser augmenter la flexibilité et la précarité. On tire ainsi un trait sur des décennies de luttes ayant permis des conquêtes sociales au nom du lien – jamais démontré ! – entre le chômage et la supposée difficulté à licencier.

Non seulement le projet de loi El Khomri fait l'impasse sur les véritables causes du chômage, mais il va à rebours du besoin de renforcer les protections des salariés. Le véritable enjeu d'une réforme progressiste consisterait plutôt à élaborer de nouveaux droits, s'attacher au partage et à la qualité du travail, développer la formation. Autant de fils directeurs d'une réécriture du Code du travail centrée sur l'équilibre entre employeurs et salariés.

## Conquête des droits

## Historique du droit du travail

Le droit du travail se définit comme l'ensemble des règles qui protègent les salariés contre les effets de la subordination juridique qui les lie à leurs employeurs.

Ce droit ne s'applique ni aux travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales...) ni aux fonctionnaires (qui relèvent du statut). Dans la France industrielle du 19<sup>e</sup> siècle, la « liberté contractuelle » entre le salarié et l'employeur ne profitait qu'à ce dernier. Seules les mobilisations ouvrières ont permis le vote de lois sociales protégeant les salariés (réglementation du temps de travail, instauration de la liberté syndicale, de l'inspection du travail, de l'indemnisation des victimes des accidents du travail...).

## Vers un code du travail

Pour permettre aux salariés de mieux connaître leurs droits, l'idée germa en 1901 de les rassembler dans un document unique, à l'instar de ce qui s'était fait pour le droit civil. Mais le Code du travail institué par la loi du 28 décembre 1910 se contenta de com-

piler tous les textes de loi existants. Le livre I consacré aux contrats de travail fut suivi en 1912 du livre II relatif aux conditions de travail, en 1925 du livre IV sur les prud'hommes et la défense des salariés, en 1927 du livre III sur les conventions collectives... Malgré les nombreux « toilettages » successifs qui l'ont quelque peu allégé, il compte aujourd'hui près de quatre mille pages dont moins d'un tiers est consacré aux lois et le reste aux commentaires.

Ce Code du travail constitue le socle commun protecteur de l'ensemble des salariés, mais certains l'accusent d'être trop volumineux et trop complexe, et donc illisible, et surtout beaucoup trop contraignant pour les employeurs !

Il ne protège pourtant pas suffisamment les salarié-es aujourd'hui contre la précarité, les licenciements, l'allongement du temps de travail... ■



Seules les mobilisations ouvrières ont permis le vote de lois sociales protégeant les salariés

## Des attaques qui ciblent le droit du travail

La volonté de réformer le Code du travail n'est pas nouvelle. Dans un sens toujours défavorable aux salariés.

Il a déjà été considérablement aménagé par la droite depuis plusieurs décennies... soi-disant pour favoriser les embauches mais avec le résultat qu'on connaît (6,5 millions d'inscrits à Pôle emploi) ! Jusqu'ici les règles de droit communes pouvaient être complétées, adaptées par la négociation collective, à la seule condition que les salariés se voient appliquer le « principe de faveur », à savoir la règle la plus favorable si l'accord collectif ou leur contrat de travail contredit la loi.

## Accords collectifs dérogatoires

Mais le projet de loi travail El Khomri fait exactement le contraire en officialisant l'inversion de la hiérarchie des normes. Depuis une trentaine d'années, les gouvernements ont graduellement autorisé les accords collectifs dérogatoires, moins favorables aux salariés. Mais avec la loi El Khomri, l'ac-

cord d'entreprise primerait de manière systématique sur l'accord de branche ou sur la loi. La règle de droit ne figurerait plus que sur le papier car elle serait appliquée différemment selon les entreprises. En permettant à celles-ci de se soustraire à la force normative de la loi, via un accord collectif ou un référendum des salariés, on renforce le dumping social. Le dogme économique prend ainsi le pas sur le droit. Pour avoir un avantage compétitif sur les entreprises concurrentes, un employeur pourra plus facilement imposer à ses salariés une augmentation de leur temps de travail ou une baisse de leur rémunération en exerçant un chantage à l'emploi, comme on l'a vu chez Smart.

Le dogme économique prend le pas sur le droit

On nous rabâche depuis plus de trente ans qu'il faut déconstruire le droit du travail pour lutter contre le chômage et favoriser les embauches. Or, les travaux de recherche conduits à l'échelle mondiale montrent que des standards de travail élevés favorisent la qualité de la main-d'œuvre et qu'ils ont sur l'emploi un effet neutre, voire positif. ■



1910

Le premier livre du code du travail est adopté par la loi du 28 décembre 1910 qui porte sur les conventions relatives au travail (contrat d'apprentissage, contrat de travail, salaire et placement).

Fonction publique

Le premier statut général de la Fonction publique a été défini par la loi du 19 octobre 1946 : distinction du grade et de l'emploi, gestion des personnels au sein d'organismes paritaires auxquels participent les fonctionnaires, reconnaissance du droit d'adhérer au syndicat de son choix.

1968

Le 27 mai 1968, en pleine grève générale, les accords de Grenelle sont signés entre syndicats, patronat et gouvernement. Le droit du travail est profondément bouleversé, Grenelle marquant le début d'un mouvement législatif plus protecteur pour les salariés.

## Un nouveau Code du travail

# Pas de statu-quo *pour autant*

**Le *statu quo* n'est pourtant pas de mise car l'actuel Code du travail a besoin d'être révisé si l'on veut instaurer une plus grande justice sociale.**

Le code du travail est effectivement mité par de multiples dérogations à la norme sur lesquelles il convient de revenir, ensuite parce que l'économie numérique et l'entreprise élargie ont distendu le lien de subordination juridique et que de nouvelles règles s'imposent pour répondre aux conditions d'organisation de l'économie aujourd'hui.

### Créer de nouveaux droits

Sa réécriture ne doit pas aller dans le sens d'une régression sociale, comme cela est envisagé aujourd'hui, mais garantir le respect effectif des droits existants et la création de nouveaux droits comme la sécurisation des parcours professionnels à l'échelle de toute une vie, un meilleur encadrement des temps partiels...

Les progrès technologiques, les gains de productivité réalisés ces dernières décennies doi-

vent être mis au service de la satisfaction des besoins sociaux. Citons par exemple la nécessité de garantir à chacun-e le droit de mener une vie décente, même pendant des périodes de non-activité professionnelle, de bénéficier d'une formation continue tout au long de la vie, de travailler moins mais mieux grâce à une nouvelle étape de réduction du temps de travail. La question du harcèlement est également devenue prégnante : propos désobligeants, insultes, brimades, humiliations, surcharge de travail, mise au placard, actes violents ou à caractère sexuel... la liste des comportements qui relèvent du harcèlement moral est longue. Le harcèlement toucherait plus d'un salarié sur cinq en France. Introduit dans le Code du travail, il est puni dans le secteur privé comme dans le secteur public mais est, pour les victimes, difficile à prouver. Il faut partout saisir les CHS et mettre en œuvre des mesures de

### Sur le statut des fonctionnaires

Au service de l'intérêt général, ses agents doivent se déterminer à l'abri de toute pression : les droits qui leur sont reconnus par le statut sont donc d'abord des garanties pour les citoyens. Dans cette conception, ces droits s'accompagnent aussi d'obligations spécifiques. Ce choix fait à la Libération a depuis été confirmé, particulièrement au début des années 1980 ; étendu aux agents des collectivités et des hôpitaux publics, le statut s'enrichit du principe reconnaissant au fonctionnaire sa qualité entière de citoyen.

prévention en matière de harcèlement au travail ! Au lieu de confier à une poignée de pseudo experts la responsabilité de réécrire le Code du travail au détriment des salariés, il faudrait mettre toutes ces questions au cœur du débat public et impliquer les forces sociales de la Nation. C'est une condition *sine qua non* pour réinventer un Code du travail facteur de progrès social. ■

## Quel avenir pour les prud'hommes ?

Les conflits individuels entre salariés du privé et employeurs sont tranchés par les conseils des prud'hommes.

Le litige porté devant le conseil de prud'hommes doit concerner un problème individuel régi par le Code du travail, par exemple l'application d'une convention collective, la contestation d'un licenciement, d'une sanction, la rupture d'un contrat d'apprentissage, l'homologation d'une transaction, etc.

Le conseil des prud'hommes est une juridiction paritaire composée de juges non professionnels représentant des employeurs et des salariés qui étaient jusqu'ici élus pour cinq ans pour exercer leurs fonctions. Mais, à partir de 2017, ils seront désignés tous les quatre ans par les organisations syndicales et patronales représentatives, en fonction de leur audience respective.

### Des délais trop longs

Les conseils comprennent cinq sections : activités diverses, agriculture, commerce et services commerciaux, encadrement et industrie. Après la saisine du Conseil, le bureau de conciliation et d'orientation convoque les parties à une audience de conciliation pour tenter de mettre fin au litige. En cas d'échec,



l'affaire est renvoyée devant le bureau de jugement où les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En l'absence de décision majoritaire, l'affaire est renvoyée à une *audience de départage*, présidée par un juge professionnel (le juge départiteur). Les décisions sont contestables, comme toute décision de justice, en appel, en cassation... Les conseils traitent environ 250 000 nouvelles affaires par an, la durée de traitement d'un litige oscillant entre un et deux ans. L'État français a été condamné pour non respect de la Convention européenne des droits de l'homme qui prévoit que « toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable ».

**250 000 nouvelles affaires traitées chaque année**

Néanmoins, ces conseils sont le lieu de référence pour les salariés pour y faire valoir leur droit. Juridiction gratuite, paritaire, orale, où l'on peut être défendu par un « conseiller du salarié » issu d'une confédération ouvrière, elle semble accessible et rassurante. Mais dans un contexte de perte de droits collectifs au profit d'accord individuels et d'entreprises, il n'est pas étonnant que ces tribunaux soient, parfois frontalement, attaqués : suppression de 61 conseils sur 271 en 2008, suppression des élections prud'homales, tentatives de réduction des moyens de fonctionnement par la limitation des greffes et des temps de rédaction des jugements, gratuité remise en cause... Pourtant ce type de juridiction est essentiel pour assurer un droit effectif du travail à l'ensemble des salariés, mais quelle place lui restera-t-il quand les accords d'entreprise primeront sur les accords nationaux ou de branche ? ■

## 1973

Le législateur subordonne l'exercice du droit de licenciement à l'existence d'un motif réel et sérieux.

## Lois Auroux

Promulguées en 1982, elles sont à l'origine d'innovations notables en matière d'expression des salariés sur leurs conditions de travail et de prévention des risques : création du CHSCT, droit de retrait...

## 35 heures sauf...

Sauf dérogations conventionnelles, le salarié est soumis à une durée légale de travail de 35 heures par semaine. La durée de travail effectif ne doit pas dépasser 10 heures par jour. Toutefois, des dérogations à cette durée maximale sont possibles dans certains cas, lorsqu'une augmentation temporaire d'activité est imposée (travaux saisonniers, par exemple).

## Les nouveaux droits

# Dans la Fonction publique

Si des droits forts existent, de nouveaux droits, comme la réduction du temps de travail, droit à la formation pour tous, doivent permettre une amélioration des carrières et des conditions de travail.

Chacun-e est assuré-e de pouvoir faire valoir ses droits dès lors qu'ils sont garantis à tous. Non seulement les règles collectives de gestion des personnels ne s'opposent pas aux besoins des individus mais elles favorisent l'effectivité des droits. Élément fondamental du statut, le droit à la carrière doit être conforté. Cela nécessite une lutte résolue contre la précarité des personnels et passe par un plan de titularisation. Cela signifie aussi que la progression de la rémunération ne doit être pas rognée par la perte du pouvoir d'achat du point d'indice.

## Au cœur de ce dispositif, la reconnaissance de la qualification

Elle se traduit par la séparation du grade et de l'emploi : le grade appartient au fonctionnaire. Il lui permet de candidater à une mutation, lui assure une réaffectation dans un emploi de son grade en cas de suppression d'emploi. Il le place à l'abri des pressions de toutes sortes.

Les droits nouveaux à conquérir ont vocation à conforter cette construction. Ils relèvent de plusieurs domaines. En premier lieu, les évolutions de la société doivent être reconnues par des droits liés à la vie personnelle. Elles doivent aussi être mobilisées pour améliorer la situation de tous et



© Clément Martin

Pour être à l'abri des pressions de toute sorte

toutes par exemple par la réduction du temps de travail. En second lieu, le champ est vaste pour permettre une évolution professionnelle choisie (promotion, accompagnement des mobilités choisies) qui renvoie à la construction d'un droit véritable à la formation, à la reconnaissance de l'expérience. Il peut aussi s'agir tout simplement d'ouvrir la possibilité de souffler, de prendre du recul avec une année sabbatique rémunérée.

Enfin, il y a beaucoup à faire pour donner à tous et toutes les moyens de maîtriser leur travail que ce soit de manière individuelle ou collective par un fonctionnement démocratique des services et établissements. Et cet

espace démocratique serait incomplet sans l'élargissement du droit syndical, et l'amélioration de la négociation. ■

## Pénibilité

Dans le privé, les négociations débutées en 2003 aboutiront à la mise en œuvre complète d'un Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il permet de tracer l'exposition à un ou plusieurs des dix facteurs de risques professionnels répertoriés. C'est une avancée pour les travailleurs concernés, mais les critères sont très restrictifs et non rétroactifs. Il faut d'urgence aller plus loin pour reconnaître la réalité des atteintes durables à la santé, pour plus de prévention, et ouvrir ce dossier à la fonction publique.

## Et dans le privé

Le droit du travail est souvent présenté comme une entrave à l'activité économique et les appels à son « assouplissement » au détriment des salariés sont nombreux.

### Des points communs avec le public...

Les protections qui ont été rognées sur la base d'arguments fallacieux doivent être reconquises. Parallèlement, face aux évolu-



© DFR

tions économiques, sociales et technologiques, il est indispensable de rendre le Code du travail plus solide et protecteur pour la vie professionnelle et personnelle. Une nouvelle et réelle réduction du temps de travail s'impose et ses modalités sont à débattre. Mais un travail de plus en plus aliénant et envahissant (nouvelles technologies, flexibilité des plannings) dégrade la vie de nombreux salariés et de leur proches. Il faut donc créer un réel droit (voire une obligation) à la déconnexion mais aussi prohiber les sollicitations de l'employeur durant le temps libre. La protection contre les atteintes à la santé doit être renforcée, ainsi que l'expression collective des salariés sur l'organisation et le contenu du travail.

Il est indispensable de rendre le code du travail plus solide et protecteur pour les salariés

La perte et la menace sur l'emploi, ou plus simplement la mobilité professionnelle sont fréquentes dans le privé.

### ...et des spécificités

Il faut bien évidemment lutter contre la précarité et pour des emplois stables. Mais il faut aussi sécuriser la vie professionnelle au-delà de l'emploi. Cela peut passer par des droits collectifs renforcés ou nouveaux ne se limitant pas à la protection contre les « accidents » de la vie professionnelle (formation, temps partiel, etc.), s'exerçant individuellement, et attachés au travailleur et non à un emploi particulier.

Ces droits pour être effectifs nécessitent des mécanismes solidaires et ne doivent pas être la contrepartie d'une plus grande flexibilité.

Le droit du travail ne doit donc pas être soumis aux exigences réelles ou supposées du marché, mais à celles de la société, car il détermine aussi la vie personnelle et les liens sociaux.



Quelle place pour la formation ?

# Augmenter encore les niveaux de qualification

14 % de la population disposent d'un diplôme d'études supérieures à bac + 2 et 29 % détiennent au mieux le certificat d'études primaires. On est loin de la vision d'une société où le diplôme serait la norme.

Niveau de diplôme selon l'âge en 2014

	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Aucun diplôme, CEP	4,2	6,8	12,3	25,3	50,4	22,8
Brevet des collèges	3,1	4,3	4,3	7,6	6,9	5,6
CAP, BEP	2,7	13,6	23,5	31,0	18,6	22,0
Bac, brevet professionnel ou équivalent	3,6	20,2	19,4	13,6	10,2	14,9
Supérieur court	0,1	8,3	16,9	10,5	5,1	10,9
Supérieur long	0,0	7,3	22,5	12,0	8,8	14,3
En cours d'études initiales	86,3	39,5	1,1	0,0	0,0	9,5
Total en %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi

On confond souvent le niveau scolaire des jeunes générations qui sortent du système éducatif et celui de l'ensemble des générations. Ainsi, par exemple, 77,2 % des jeunes de la génération 2015 étaient titulaires d'un baccalauréat mais seulement 14,9 % de l'ensemble de la population de plus de 15 ans en 2014. De même, un peu plus d'une personne sur cinq âgée entre 25 et 49 ans détenait en 2014 un diplôme supérieur à bac + 2 ; il n'était que 12 % pour les 50-64 ans. Ils étaient encore 28,4 % à n'avoir au plus que le certificat d'études primaires ou le Brevet des collèges (DNB). Mais il y a encore fort à faire pour que tous les salariés aient une reconnaissance professionnelle par un diplôme.

## Souvent déterminant

Bien sûr, le diplôme ne dit pas tout : une partie de la population, sortie du système de formation initiale peu diplômée, s'est formée par la suite, *via* la formation professionnelle

ou à travers des expériences personnelles. Mais on sait aussi que le niveau de diplôme initial détermine les possibilités d'emploi et de formation continue au cours de la carrière, et on sait aussi que les nouveaux métiers exigeront pour l'essentiel des niveaux de

qualification correspondant à des diplômes du supérieur. Il y a donc devant nous le double défi ; permettre à tous les salariés d'élever leur niveau de qualification et augmenter encore le niveau de diplômes des jeunes sortant de formation initiale. ■

## Pour une formation professionnelle qualifiante pour tous les salariés

Le Céreq avait publié en 2009 un ouvrage de synthèse intitulé « *Quand la formation continue. Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés* », qui était alimenté par diverses enquêtes de l'INSEE et de la DARES.

Ces enquêtes faisaient apparaître une grande variété de pratiques couvertes par cette notion de formation continue. Certes, il y a les cours et les stages, et ils occupent une place importante en France, mais il y a aussi la formation en situation de travail (formation « informelle »), laquelle a tendance à se développer.

## De fortes inégalités

Concernant les salariés, l'ouvrage pointait les fortes inégalités d'accès à la formation continue. À cet égard, le critère prédominant est le type d'emploi occupé : la formation reste en effet concentrée sur les catégories professionnelles supérieures. Le statut de l'emploi a également une forte influence et les chances d'accès à la formation décroissent quand on passe des fonctionnaires aux salariés du privé en CDI, puis en CDD, et enfin, les plus « décrochés », aux intérimaires. Des critères individuels jouent également comme le sexe et surtout l'âge et le niveau de formation initiale.



© Olivier Teyraud

## Prévoir des temps de formation de l'ordre de 10 % du temps de travail

sa carrière. Cela impose de prévoir des temps de formation de l'ordre de 10 % du temps de travail, utilisés soit régulièrement (un mois par an) soit lors de périodes de césure plus longue (un an toutes les dix années d'activité). Ces temps de formation devraient être validés par des diplômes ou

Dès lors, et il est peu probable que la loi de 2014 ait profondément modifié ces constats, il est possible de définir les droits en termes de formation dont devraient disposer les salariés du privé et les agents de la fonction publique. Il faudrait que chacun puisse élever d'un niveau au moins sa qualification au cours de

des titres nationalement reconnus et permettre de réelles progressions professionnelles. Une formation professionnelle qualifiante, tout au long de la vie, répondant ainsi aux défis des mutations à venir, tel devrait être l'objectif du gouvernement, dès maintenant. ■

## Entretien



## Le code du travail est devenu un magma intolérable

**Emmanuel Dockes** est professeur de droit du travail à l'université Paris Ouest-Nanterre. Il coordonne les travaux du Groupe de recherche Pour un Autre Code du travail.

**L'US Mag :** *Avec une vingtaine d'universitaires, vous portez un projet de réécriture et de simplification du code du travail, alternatif à la loi El Khomri. Mais la complexité et le volume actuel de ce code ne sont-ils pas le reflet de la diversité du monde économique ?*

Paradoxalement non. Rien n'est plus divers que le monde économique et le travail salarié ; et c'est normalement aux conventions de branche de traiter cela. Mais il y a des choses qui sont et qui doivent demeurer unitaires. Par exemple les congés payés, le temps de travail, le SMIC, les droits syndicaux...

En fait, l'architecture du droit du travail est composée de règles qui peuvent être tout à fait uniques et appliquées à tous de manière égale. Normalement, la fonction d'un code du travail est de clarifier ces grands principes et règles sur lesquelles on construit une organisation sociale et du travail dignes de ce nom.

**L'US Mag :** *D'où vient cette complexité ?*

Le code du travail est devenu un magma intolérable et épouvantable de textes contradictoires mais ce n'est pas lié à la diversité du monde du travail. Cette complexité a d'autres sources. Par exemple, les gouvernements successifs utilisent la règle de droit comme outil de communication, pour montrer qu'ils agissent ; ils font des lois même si elles n'apportent rien. Ils ont aussi voulu détruire un certain nombre de protections fondamentales, l'exemple typique étant le travail le dimanche. Celui-ci est en principe prohibé, avec une liste d'exceptions qui à l'origine faisait deux pages. Au lieu d'attaquer frontalement le principe, le législateur a rajouté des exceptions et on en a aujourd'hui 30 à 40 pages. C'est la volonté de grignoter un principe qui génère la complexité.

Aujourd'hui, on est arrivé à un niveau de complexité tel que la démocratie est vraiment menacée. Par exemple, au-delà des citoyens, les techniciens et les parlementaires ne comprennent plus le projet de loi El Khomri qui ne simplifie rien. Aujourd'hui n'accèdent à une connaissance du droit qu'une

poignée d'experts généralement très chers et abordables uniquement par les services juridiques des très grandes entreprises.

**L'US Mag :** *Votre projet pour un autre code vise aussi à créer de nouveaux droits, mais ne faut-il pas d'abord reconstruire des droits qui se sont érodés ?*

Certaines règles qui ont été détruites au cours du temps méritent effectivement d'être retrouvées. La prohibition du travail le dimanche, la durée légale du travail, la rémunération à taux majoré des heures supplémentaires en sont des exemples. Il suffit parfois de balayer des couches d'exceptions pour retrouver la règle.



© Olivier Teytaud

**L'US Mag :** *Vous cherchez aussi la construction de nouveaux droits, quels sont ceux qui vous semblent fondamentaux ?*

Il faut inciter à la réduction du temps de travail. Par ailleurs, à chaque fois qu'une flexibilité est accordée à l'employeur, des contreparties impératives doivent être fixées par la loi.

Il faut aussi un véritable droit à la prévisibilité du temps, pour que le temps libre soit totalement dégagé de la subordination. On l'appelle parfois le droit à l'agenda. Aujourd'hui tout le temps de repos est dévalorisé par le système juridique et l'employeur, en principe, a le droit de préempter toutes les périodes de temps libre des salariés. Cela nous semble anachronique et extrêmement dangereux car de ce droit à l'agenda dépendent les activités familiales, associatives, militantes, et toutes les créations gratuites (économie de la gratuité).

Sans ces vies hors temps de travail, la société et la démocratie ne fonctionnent pas.

Il y a aussi la question du périmètre du salariat. Un certain nombre de travailleurs en sont dangereusement expulsés.

Il nous semble préférable d'adapter le droit du travail pour intégrer au sein du salariat et au sein du droit du travail ces travailleurs qui bénéficient

d'une certaine autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et dans l'organisation de leur tâche, mais qui restent en situation de faiblesse et de dépendance économique. ■

# Vents contraires des réformes

En observant les réformes structurelles visant à déréglementer le droit du travail inspirées par la Commission européenne et les troïkas, le moins qu'on puisse dire est que le projet de loi El Khomri manque totalement d'originalité.

Les attaques contre le droit du travail, considéré comme l'ennemi de l'emploi, se généralisent en Europe, y compris dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, les pays scandinaves. Les attaques sont particulièrement brutales dans les ex « Pays de l'Est » et en Europe du Sud. Ce dernier cas est intéressant car ces pays, qui ont des caractéristiques proches du nôtre (droits sociaux, forces syndicales), peuvent être considérés comme des laboratoires du projet néolibéral.

## Les droits sociaux comme cible

« Décollectivisation » de la négociation collective, « memorandum d'entente » (accords pour préserver la « compétitivité » de l'entreprise), attaques contre le droit du licenciement, notamment économique, multiplication des contrats atypiques, liberté de l'employeur sur la gestion du temps de travail et de l'organisation du travail, réduction des droits syndicaux... La liste est longue des réformes qui sont souvent en contradiction avec les règles de l'OIT, de la Charte européenne des droits sociaux, et même des directives européennes. Avec une méthode : lorsqu'une résistance a obligé à un compromis, la dégradation est renvoyée à la loi suivante.

La décentralisation de la négociation collective de la branche à l'entreprise, la multiplication des possibilités de déroger à l'accord collec-



## Des attaques généralisées contre le droit au travail en Europe

tif, la réduction de la durée des conventions, le rapport de forces défavorable ont conduit par exemple au Portugal entre 2008 et 2013 à la diminution des accords de branche (de 173 à 27), mais aussi des accords d'entreprise (de 95 à 48), avec une baisse spectaculaire du nombre de travailleurs protégés par un accord collectif (de 1,9 million à 242 000 !).

## L'Europe sociale devenue un obstacle

En Grèce, la mesure la plus radicale a été prise en 2012 lorsque la détermination du salaire a été fixée en dehors de la négociation collective.

Ces « réformes structurelles » ont un double

objectif, économique (la « dévaluation salariale ») et politique : affaiblir les capacités de la société à résister contre une mutation vers un monde inégalitaire et fondé sur la précarité des conditions. Sont visées en particulier les forces syndicales, ce qui implique aussi de s'attaquer frontalement par les politiques d'austérité au secteur public où les syndicats ont encore des positions fortes. Elles signent l'abandon du projet d'« Europe sociale » par une fraction importante des classes dirigeantes. Elles posent le problème de la riposte syndicale, non seulement au niveau national, mais surtout au plan européen. ■

## Dimension européenne : entre dangers et appuis

# L'Europe au secours des contractuels

Si prompte à privilégier une politique libérale, l'Europe peut parfois servir d'appui pour contrer ces mêmes politiques. Des directives peuvent contrer, comme pour les non-titulaires dans l'Éducation nationale, des atteintes au droit du travail.

Le droit européen, qui peut être décrié pour sa bureaucratie et son éloignement avec les besoins des peuples, a néanmoins apporté dans le domaine de la précarité des réponses conduisant à l'amélioration de la situation des agents contractuels, par la transposition de la directive 1999/70.

Ainsi :

- **Le non-renouvellement des CDD** doit être justifié par des raisons impérieuses de service (absence de besoins, insuffisance professionnelle...), sans quoi la décision est irrégulière. Désormais, les juridictions nationales vérifient le bien-fondé du non-renouvellement.
- **La non-discrimination sur la rémunération** impose que les agents en CDD et en CDI bénéficient des mêmes modalités de rémunération quand ils exercent dans des situations

comparables et ce, même si une disposition réglementaire d'un État membre en dispose autrement. Le décret du 3 novembre 2014 a ainsi élargi le droit à la prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération aux contractuels de l'État en CDD.

- **L'absence de discontinuité des CDD** pour des interruptions de service inférieures à 72 jours ouvrables, alors que le droit national n'acceptait quasiment aucune interruption. La loi du 12 mars 2012 a introduit un délai de tolérance de quatre mois entre deux contrats successifs et s'impose désormais à tous.
- **L'abus de CDD successifs est sanctionné par l'obligation d'octroyer à l'agent une relation de travail pérenne.** Mais, en 2005, l'État a choisi d'introduire le CDI dans la fonction publique, alors que le droit européen était parfaitement compatible avec l'intégration de



## Le droit européen peut être opposé à certaines décisions

ces agents dans le statut de la Fonction publique. Même si ces avancées sont notables, elles n'apportent pas la protection du statut de la Fonction publique. Le SNES et la FSU œuvrent ainsi pour un véritable plan de titularisation, seul moyen efficace de résorber la précarité. ■

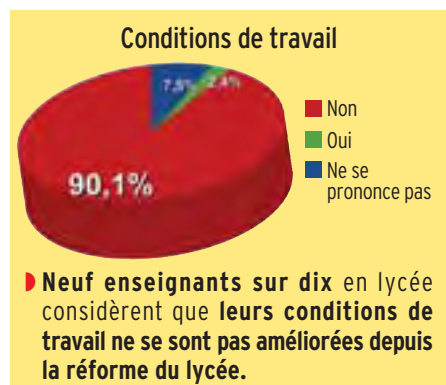
**ALORS QUE LE MINISTÈRE** se refuse à ouvrir un véritable débat, le SNES-FSU a entrepris de dresser un bilan de la réforme Chatel en consultant la profession. Pas loin de 1 500 collègues ont répondu cet hiver à l'enquête sur le lycée tel qu'il est devenu. Résultats et propositions dans cette rubrique « une semaine, une question ».

# Pour un vrai bilan de la réforme Chatel

Chaque semaine, pendant trois mois, les réponses à une question viendront en une du site compléter le tableau du lycée version Chatel. Il s'agit d'interroger les principes et l'organisation des enseignements au lycée autour de grands thèmes comme les conditions de travail, la démocratisation scolaire, le baccalauréat, l'autonomie des établissements...

## Adaptation à la pénurie et conditions de travail dégradées...

Autant d'enjeux que le ministère étudie ou instrumentalise pour se borner à rechercher



Source : SNES-FSU, enquête lycée, janvier 2016. 1 426 enseignants interrogés, France entière.

### BAC 2016 QUAND JE FAIS PASSER LE BAC...

Pour paraphraser la très étonnante (pour ne pas dire affligeante) campagne de communication du ministère sur le bac, il s'agit de faire passer le bac et, en cette période de convocations, de ne pas laisser s'installer des dysfonctionnements, régulièrement dénoncés, mais invariablement répétés. D'ores et déjà, des soucis de convocations et de délais de correction trop courts se font jour dans certaines académies. Il est parfois demandé aux correcteurs de l'épreuve anticipée de français de rapporter les copies dans plusieurs établissements, ce qui multiplie les déplacements. Les interventions des sections académiques peuvent dans de nombreux cas résoudre les problèmes pratiques mais cette année encore se pose le problème du calendrier des examens, des convocations multiples et des indemnités. Le 13 avril dernier, le SNES de Paris, Créteil et Versailles a été reçu en audience par le service des examens et concours (SIEC) et les problèmes sont mis à plat et reconnus mais les solutions proposées ne sont pas toujours sans effets pervers. La dématérialisation des copies a ainsi été présentée comme un moyen d'allonger les délais de correction.



© Clément Martin

des « points de convergences » entre les différentes organisations syndicales en prévision de simples « ajustements techniques » ! Les différentes réunions organisées depuis décembre dernier témoignent ainsi clairement du choix politique de la continuité. Pourtant, de l'aveu de tous, le lycée prépare encore moins bien qu'avant les élèves à la poursuite d'études. Il est miné par les logiques d'autonomie et les restrictions budgétaires. La réforme a fait en partie éclater le cadre national et permis l'adaptation locale à la pénurie de moyens en rognant sur les horaires légaux, les options et les heures à effectifs réduits, plaçant les disciplines en concurrence.

## ... Objectifs non atteints... mais effectifs par classe en nette hausse

D'un établissement à l'autre, d'un territoire à l'autre, les élèves peuvent de moins en moins prétendre à des conditions et des offres d'enseignements équivalentes. Comment évaluer les effets d'une réforme éducative quand le réel est à ce point fragmenté ? Chaque question vise ainsi à reconstituer le puzzle de ce que signifie enseigner en lycée aujourd'hui. Faire réussir les élèves, préparer aux études supérieures, casser les mécanismes de ségrégation sociale... Les moyens et les méthodes en place depuis cinq ans n'ont pas vraiment atteint ces objectifs, bien au contraire. À nous d'apporter d'autres réponses ! ■ **Claire Guéville**

### Part des classes de LEGT publics aux effectifs supérieurs ou égaux à 30 élèves (%)



- À la rentrée 2014, **59,5 % des classes de lycée général et technologique ont 30 élèves ou plus (79,6 % des classes de Seconde)**, contre 54,5 % en 2009 (72,9 % des classes de Seconde).
- **Un tiers des classes de Seconde ont 35 élèves ou plus** à la rentrée 2014, contre 20 % avant la réforme.

Source : RERS, 2010, 2015.

**NOUVEAUX MANUELS DE COLLÈGE.** Tous beaux, tous chauds, les spécimens des nouveaux manuels arrivent progressivement dans les casiers, avec leurs lots de nouveautés (sujets d'EPI<sup>(1)</sup>, présentation par cycles...), et aussi leurs surprises.

## Jusqu'où iront-ils ?

Certains éditeurs, en prenant l'exemple de la tragique électrocution de Claude François pour illustrer au cours d'une tâche complexe/EPI sur la « résistance du corps humain » ou la loi d'Ohm, n'ont pas fait dans la demi-mesure. Entre mauvais goût, absence de respect pour la famille et inadéquation aux connaissances ou préoccupations des élèves, le « Cloclagate » qui s'en est suivi – forte activité sur Twitter et Facebook, avec un point d'orgue au JT de France 2 – a contraint l'éditeur à retirer son exemple.

### Du grand n'importe quoi

Mais sous le sommet de cet iceberg se cache une forêt de propositions tout aussi admirables. Nous ne pouvons toutes les citer, au

risque de décevoir certains éditeurs, mais certaines gagnent à être connues : l'activité « *Un monstre en "ul" – chercher le plus de mots possibles terminant "en ul" –* » risque de plonger les collègues dans une grande solitude lors de la séance ; une autre propose, pour « *rompre avec votre petit(e) ami(e), de faire compléter l'envoi d'un sms par une lettre de rupture où il/elle pourra développer ses sentiments* », quand ce n'est pas « *rédiger un article en y glissant une critique contre votre professeur* » ; une dernière enfin, anecdotique mais mignonne : « *Cherchez une*



vidéo de Carmen en tapant "l'amour est un enfant rebelle" » – Carmen... de Bizet ou de Marie Myriam ?

Entre utilitarisme simpliste, démagogie et écriture dans une extrême précipitation, la qualité des manuels risque d'être bien inégale et leur choix cornélien, ce qui inciterait raisonnablement à ne pas se précipiter pour l'achat de ceux-ci (voir encadré). ■ **Xavier Hill**

### MANUELS POUR LE COLLÈGE

Le budget 2016 de l'État a prévu une enveloppe de 150 millions d'euros pour renouveler les manuels scolaires de collège, la seconde moitié sera provisionnée au budget 2017. Cette somme pour 2016 correspond à un peu plus de 50 euros par collégien, soit environ trois livres... Les dotations sont arrivées récemment dans les collèges. Contrairement à ce que demandent certains chefs d'établissement, il n'y a aucune urgence réglementaire à choisir et commander les manuels. Du point de vue budgétaire, la subvention entre dans le budget 2016 et peut être utilisée jusqu'en novembre. Fin 2016, si le choix des manuels n'a pu être fait, la dotation peut entrer dans le fonds de roulement et être dépensée en 2017, après le vote d'une DBM (décision budgétaire modificative) du CA.

**STI2D.** L'enquête menée par le SNES-FSU auprès des enseignants de la discipline montre qu'un grand nombre d'entre eux continuent d'être mis difficulté par la réforme. Ce constat a été porté en CHSCT ministériel mais l'administration tarde à répondre...

## Accompagner les personnels

En octobre 2013, en réponse aux interpellations et avis des représentants SNES-FSU en CHSCTM, le ministère s'était engagé à informer régulièrement le CHSCT de la mise en œuvre des mesures concernant le suivi des personnels de la filière STI. Cette information a été jusqu'à présent quasi inexistante.

Qui plus est, des expérimentations affaiblissant à nouveau les enseignements de spécialité et renforçant les enseignements transversaux en Première ont été impulsées dans certaines académies.

### Personnels fragilisés

Ces réorganisations affectent une fois de plus les enseignants dans leur profession, sans pour autant renforcer l'attractivité de la série. Dans ce contexte, le SNES-FSU a porté et fait adopter deux avis auxquels l'administration doit répondre par écrit. Il a demandé une relance du dispositif de surveillance médicale particulière des

enseignants de STI2D par les médecins de prévention. Ceux-ci ont pour fonction, entre autre, de repérer les risques professionnels



et de conseiller l'administration pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Contrairement à ce que sous-entend la réponse du ministère sur cette question, il ne s'agit pas de « repérer les personnels encore en difficulté » et donc d'assister l'administration dans une politique RH des personnels « fragiles », mais bien de faire officiellement remonter dans les CHSCT les situations qui portent atteinte au métier et à la santé. L'enjeu est de mettre officiellement en évidence les conséquences réelles de cette réforme pour les personnels, pour faire disparaître ces situations et non les individus.

Le SNES-FSU a par ailleurs demandé la suspension des expérimentations. Même si cette compétence relève de la DGESCO, qui pour l'instant ne répond pas, c'est bien la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail dont il est question. ■ **Hervé Moreau**

**PROMOTIONS À LA HORS-CLASSE.** La campagne 2016 d'accès à la hors-classe s'ouvre en cette fin d'année scolaire. Le calendrier des CAP est en ligne sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

# Ouverture de la campagne 2016

Les contingents de promotions par académie (cf. tableau ci-contre) ont été notifiés début mai : cette répartition doit permettre l'accès à la hors-classe des collègues promouvables actuellement au 11<sup>e</sup> échelon.

## Amélioration des notes de service ministérielles

L'action du SNES-FSU a permis d'obtenir, depuis deux ans, des notes de service ministérielles actant que tous les professeurs et CPE « ont vocation à bénéficier de l'accès à la hors-classe avant la fin de leur carrière », et indiquant aux recteurs de « porter une

Malgré ces évolutions importantes, persistent des disparités entre académies ou entre disciplines, dues au poids excessif des avis hiérarchiques au sein de certains barèmes académiques. Ces avis peuvent ainsi, dans ces académies, continuer à jouer un rôle essentiel dans la promotion, au détriment des critères communs à tous (ancienneté, notation...).

Les élu(e)s du SNES-FSU dans les CAP continueront en 2016, dans toutes les académies, à intervenir pour faire respecter le droit des personnels à une carrière complète, dans le but que tous les professeurs et CPE puissent partir à la retraite en ayant atteint l'échelon terminal de la hors-classe. Cet objectif est en passe d'être atteint.

## Les conclusions du cycle « PPCR »

Dans le cadre des discussions du cycle « PPCR » (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) au sein de la fonction publique, la FSU a fait acter « le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux

grades ». Dans cet objectif, les grilles de déroulement de carrière seront revalorisées de 2017 à 2020. Le SNES, avec les syndicats de la FSU, agit pour une revalorisation de nos professions, de nos salaires et de nos carrières. Il informera régulièrement les collègues des propositions que fera le ministère dans cet objectif. ■

**Christophe Barbillat, Erick Staëlen**  
intercat@snes.edu

CONTINGENTS HORS-CLASSE		
	CERTIFIÉS	CPE
Aix-Marseille	344	25
Amiens	217	13
Besançon	175	9
Bordeaux	429	25
Caen	195	11
Clermont-Ferrand	170	12
Corse	54	4
Créteil	383	24
Dijon	201	11
Grenoble	405	21
Guadeloupe	78	4
Guyane	33	2
Lille	523	28
Limoges	102	7
Lyon	331	20
Martinique	62	3
Mayotte	40	-
Montpellier	367	19
Nancy-Metz	327	15
Nantes	380	20
Nouvelle-Calédonie	17	-
Nice	259	15
Orléans-Tours	300	17
Paris	229	17
Poitiers	241	13
Polynésie Française	35	-
Reims	167	9
Rennes	391	20
Réunion	182	9
Rouen	253	14
Strasbourg	244	12
Toulouse	373	26
Versailles	501	28
Hors académie	209	14
<b>TOTAL</b>	<b>8 217</b>	<b>467</b>



© Fotolia.com / Auris

attention particulière à la promotion des agents les plus expérimentés ». La notion de « mérite », aux contours flous et arbitraires, est remplacée par celle de « valeur professionnelle » qui reconnaît l'expérience professionnelle, alliée aux qualifications disciplinaires et pédagogiques. Ainsi, en 2015, plus de 80 % des professeurs certifiés et 70 % des CPE au 11<sup>e</sup> échelon ont-ils été promus à la hors-classe.

## AVIS DE « SALE GUEULE »

Le SNES-FSU conteste l'attribution d'avis hiérarchiques pour l'accès à la hors-classe (cf. ci-dessus), principalement parce qu'ils ne reflètent que très rarement une appréciation globale de l'ensemble de la carrière. Si, aujourd'hui, les corps d'inspection voulaient nous donner raison, ils ne s'y prendraient pas autrement.

Dans deux académies (Poitiers et Lyon), des IA-IPR s'illustrent en décidant de baisser les avis de certains collègues au motif que ceux-ci auraient manifesté une opposition ou des réserves et remarques sur la réforme *college2016* lors des journées de formation-formatage. Ainsi, l'avis censé prendre en compte l'ensemble de la carrière se trouve ravalé à un regard de petit chef confronté à une contestation que partagent tous les personnels. De telles pratiques intimidantes sont inacceptables et déshonorent ceux qui y ont recours.

Soyez vigilant et alertez votre section académique si vous constatez de tels comportements.

**CO-PSY.** Le référentiel de compétences a été finalement validé par le directeur de cabinet malgré les tentatives initiées par certaines organisations syndicales pour freiner le processus qui doit aboutir, avant la fin de l'année civile, à la création officielle du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale.

## Une nouvelle étape franchie !



© Clément Martin

Le travail sur le programme du concours est lancé. Deux épreuves écrites d'admissibilité communes aux spécialités du premier et du second degré et deux épreuves orales d'admission propres à chacune d'elles sont prévues. Celui-ci doit être bouclé en

juin afin que les futurs candidats puissent s'y inscrire et s'y préparer. Restera ensuite à construire le contenu de la formation en elle-même qui alternera entre périodes en centre de formation dédié aux psychologues, en ESPE, et stage en CIO ou RASED selon la

spécialité choisie. Les étudiants devront être nommés en surnombre afin de consacrer leur année de formation à l'appropriation d'une identité professionnelle propre au psychologue exerçant dans l'Éducation nationale.

### Deux priorités : emplois et missions

Aujourd'hui les conseillers d'orientation-psychologues sont soumis à une pression constante liée à l'empilement de leurs missions, à la taille de leur secteur d'intervention (1 400 élèves, en moyenne, deux à trois établissements), leur recrutement est bloqué depuis vingt ans et plus de 30 % d'entre eux sont contractuels. Le ministère, qui reconnaît enfin la nécessité de recruter des psychologues dans l'école, répondant ainsi aux souhaits de reconnaissance des personnels qu'ils revendiquent depuis trente ans, doit en tirer les conséquences en programmant des créations de postes au-delà du symbolique. Faute de quoi, les collègues seront toujours contraints de travailler dans l'urgence, écartelés entre des « priorités » de tous ordres. ■ Marie-Agnès Monnier

**AED.** La fin de l'année arrive et avec elle son lot de tensions dans les vies scolaires, pour la plupart provoquées par le non-renouvellement de contrats. C'est l'occasion pour le secteur Assistants d'éducation de rappeler quelques principes juridiques élémentaires.

## Gare aux non-renouvellements abusifs

La fin de l'année scolaire approche, ce qui signifie que votre chef d'établissement va bientôt vous rencontrer afin de vous dire s'il souhaite renouveler votre contrat. Cette situation est souvent synonyme de tensions entre l'AEd et son supérieur hiérarchique, dont les décisions peuvent être interprétées comme un moyen dévoyé de régler des comptes.

Aussi, insistez pour que la procédure soit scrupuleusement respectée.

### La procédure

Veillez à ce que l'on vous en fasse l'annonce au plus tard le premier jour du mois qui précède le terme de votre contrat. Par exemple, votre contrat d'un an se termine le 31 août, vous devez savoir au plus tard s'il est renouvelé le 31 juillet. Pour un contrat de deux ans, vous devez le savoir le 30 juin au plus tard. C'est ce qu'on appelle



© Fotolia.com / Borispaire3

le délai de prévenance. Cette information doit vous parvenir par écrit, sous la forme d'une lettre envoyée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi). Si votre chef d'établissement ne respecte pas ce délai de prévenance, votre contrat est considéré comme étant automatiquement renouvelé.

Après réception dudit courrier, une période de huit jours s'ouvre pendant laquelle vous pouvez donner votre réponse. Sans quoi, vous êtes considéré comme ayant refusé la proposition de renouvellement. Sachez que ne pas être renouvelé vous ouvre les droits au chômage, au contraire d'un refus de votre part. Faites savoir votre projet pour l'année prochaine à votre chef d'établissement afin d'éviter de vous retrouver dans une situation délicate. Les chefs d'établissement ne sont pas obligés de vous notifier les motifs concernant un éventuel non-renouvellement et seul un recours au TA pour licenciement abusif peut l'y contraindre. Leur faire savoir que cette procédure vous est connue peut avoir un effet dissuasif, et peut ainsi être une première étape dans la défense de vos droits.

N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU pour toute question. ■



Secteur AEd

# « Les éducations à »



© Jérôme Rommé / Fotolia.com

**Le 23 juillet 1973**, la circulaire Fontanet introduit la notion d'« éducation sexuelle » ainsi que celle d'« éveil de la responsabilité » des élèves. La publication de ce texte peut être interprétée comme un acte fondateur du domaine que l'on appelle de nos jours « les éducations à ». En plus de quarante ans, les frontières de ce champ n'ont pas cessé d'être repoussées.

## Des savoirs pour appréhender la vie

**D**e la lutte contre le tabagisme ou les discriminations en passant par la prévention contre le harcèlement scolaire ou l'endoctrinement en ligne et jusqu'à la promotion de la sécurité routière ou du secourisme, les thématiques ou pratiques sociales abordées se sont multipliées et ne semblent pas encore aujourd'hui être totalement stabilisées. En novembre 2016, lors de son colloque annuel, l'Observatoire universitaire

international éducation et prévention rattaché à l'université Paris-Est Créteil choisit ainsi de leur donner une place importante dans son objet d'étude et écrit à leur sujet ce dont bon nombre d'enseignants se rendent compte au quotidien dans l'exercice de leur métier : « ces nouvelles problématiques éducatives (...) perturbent ou questionnent le fonctionnement ordinaire de l'école et/ou remettent en cause ses fonctions sociales

*élémentaires. Leurs formes de prise en charge et de prévention interrogent l'articulation des missions traditionnelles de l'école autour de l'instruction, de la transmission des savoirs et de la construction des apprentissages, avec des formes éducatives plus larges ».*

### Partenariats

En effet, les questions traitées, si elles renvoient à des évolutions et des préoccupations de la société qui peuvent difficilement être ignorées par l'institution scolaire, ne sont adossées ni à une discipline en particulier ni à des programmes. Les objectifs de leur mise en œuvre sont mentionnés dans le domaine 3 (« la formation de la personne et du citoyen ») du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « *L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays* ».

Ces objectifs, qui mettent l'accent sur la dimension éducative davantage que sur les

TÉMOIGNAGE



### **Béatrice Bagnol, CPE au collège Pablo-Picasso de Montfermeil 93**

Cette année, suite à une dégradation inquiétante des relations entre les élèves de trois classes de Sixième qui trouve principalement son origine dans un usage malveillant des réseaux sociaux, j'ai décidé de porter un projet concernant les micro-violences qui peuvent mener jusqu'au harcèlement scolaire. Avec notre infirmière, investie dans le CESC, nous avons mis en place un partenariat avec un organisme (Olympio) spécialisé dans les interventions auprès des publics scolaires grâce à une subvention obtenue auprès du conseil général. Le comédien utilisait un support audiovisuel thématique intitulé « Mort de rire - Peut-on rire de tout ? » pour faire réfléchir les élèves sur les risques que les moqueries contre une personne ne dérivent en stigmatisation. L'intérêt immédiat a été indiscutable : un élève a fondu en larmes, et s'est révélé être victime de harcèlement dans sa classe, alors qu'il n'en avait jamais rien dit à personne. Il faudra voir dans la durée l'efficacité de ces procédés de sensibilisation, sachant que l'on continue le travail en faisant intervenir des membres de l'Équipe Mobile de Sécurité de l'académie spécialisés dans la prévention de la violence, qui animent des discussions sans autres adultes avec ces classes sur la base de questionnaires anonymes.





## Carole Pourvendier

Membre du bureau national du SNICS (Syndicat national des infirmier-e-s et conseiller-e-s de santé)

savoirs scolaires, appellent implicitement le partenariat avec des experts extérieurs à l'institution dans le cadre d'un travail en équipe de coconception avec les enseignants et personnels d'éducation, voire d'une intervention autonome de ces experts dans ou en dehors des heures de classe. Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), créé en 1998 et constitué en commission du conseil d'administration, est en pratique l'instance appropriée pour choisir, initier et mettre en œuvre ces partenariats en lien avec le projet d'établissement. Les thèmes et les modalités d'actions et initiatives possibles ou souhaitables sont encadrés par de nombreuses préconisations institutionnelles<sup>(1)</sup>.

### Associations agréées

Le ministère de l'Éducation nationale peut jouer un rôle d'impulsion en lançant des campagnes nationales à relayer au niveau local (voir récemment celles sur le harcèlement scolaire ou contre l'homophobie) ou en instituant des semaines ou des journées officielles consacrées à des sujets précis, mais les équipes éducatives ont également toute latitude pour décider des priorités qu'elles veulent se fixer. Néanmoins, comme le recours à des organismes extérieurs rémunérés s'est généralisé et que leurs compétences et leur expertise nécessitent d'être contrôlées et

**L'US Mag :** *Pensez-vous que l'infirmier-e d'un établissement scolaire a un rôle privilégié à jouer dans le champ foisonnant des « éducations à... » ?*

L'infirmier-e a un rôle moteur dans le champ de l'éducation et plus particulièrement de la santé qui n'est pas une « matière » identifiée. Il élabore, met en œuvre, évalue les actions d'éducation à la santé destinées à développer les connaissances des élèves pour qu'ils fassent des choix éclairés à l'égard de leur santé et de celle des autres. Ces actions visent à rendre l'élève responsable, autonome et acteur de prévention, et permettent également de venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal-être (usage de produits licites ou illicites, absentéisme, désinvestissement scolaire, repli sur soi, conduites suicidaires). Santé et éducation sont étroitement liées, c'est pourquoi l'École doit assurer aux élèves tout au long de leur scolarité des séances d'éducation à la santé tant individuelles que collectives.

**L'US Mag :** *Dans quelle mesure la place que vous pouvez prendre dans les interventions sur des sujets non traités en cours favorise votre inclusion dans l'équipe éducative ?*

La promotion de la santé et les interventions qui contribuent à celle-ci ne peuvent se concevoir qu'avec l'ensemble des acteurs. L'infirmier-e s'inscrit dans une démarche de mise en commun des compétences dans une perspective d'éducation globale et d'apprentissage de la citoyenneté. Dans le cadre de l'organisation du parcours éducatif de santé, il conseille les équipes éducatives et apporte l'expertise nécessaire sur tout ce qui touche la santé des élèves : éducation nutritionnelle, activité physique, éducation à la sexualité, prévention des conduites à risques, en particulier des conduites addictives, souffrance psychique, prévention des violences et du harcèlement, gestes de premiers secours.

**L'US Mag :** *Quelles sont les difficultés rencontrées en travaillant sur ces sujets avec des adolescent-e-s et des pré-adolescent-e-s ? Pensez-vous qu'avec ce type de public, la sensibilisation est plus efficace en groupe ou en face-à-face individuel ?*

Il n'y a pas de difficultés spécifiques à travailler ces sujets avec des élèves. Ils sont très demandeurs d'informations, d'explications relatives à leur santé ou à celle des autres : conduites à risques, nutrition, rapports amoureux, égalité fille-garçon, contraception, sexualité...

L'adolescence est une période de changements et de construction qui induit des questionnements et parfois du mal-être demandant des réponses individuelles et urgentes.

L'infirmierie est souvent le premier lieu où l'élève verbalise ses demandes, ses angoisses face à une problématique. Une réponse spécifique et une sensibilisation sera plus adaptée en première intention. Une sensibilisation collective peut s'organiser par la suite avec un travail en amont avec l'équipe pédagogique face à une problématique de santé identifiée dans l'établissement scolaire : tabac, cyberdépendances, alimentation...

si l'on retrouve des organisations anciennes et réputées comme la LDH ou la fédération Léo-Lagrange, on peut s'interroger sur le bien-fondé de l'agrément d'organismes comme « Couples et Familles » dont « *les membres actifs sont (...) des adultes formés à l'Éducation à la Vie (sic) ou au Conseil conjugal et familial* » ou encore « Entreprendre pour apprendre » qui « *contribue à la création de mini-entreprises dans les collèges et lycées* » et anime chaque année la « Semaine École-Entreprise ».

### Assurer le lien avec les disciplines

Avec l'arrêt de la promotion de l'ABCD de l'égalité en établissement à l'issue d'une campagne violente de dénigrement, et ce malgré un rapport de l'IGEN préconisant sa poursuite, on s'aperçoit également que les

sujets, contenus et modalités de mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention sont tributaires des débats de fond qui traversent la société. C'est pourquoi l'implication dans ce type de projets doit se faire en ayant pleinement conscience de leurs enjeux en général et des risques de leur instrumentalisation en particulier. Il faut aussi considérer le rôle de ces projets au sein de l'école, en lien mais non pas à la place des enseignements disciplinaires ; être vigilant au moment où la réforme du collège, qu'une majorité des personnels refuse ostensiblement, instaure des « parcours éducatifs » flous et obligatoires. ■

Grégory Bekhtari

1. Voir <http://eduscol.education.fr/cid47877/textes-de-reference.html>.



évaluées, une procédure d'agrément a été établie. C'est le Conseil national ou académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CNAE-CEP ou CAAECEP) qui délivre pour cinq ans renouvelables cette garantie de respect des principes de l'enseignement public.

Cette instance comprend des membres des organisations représentatives des personnels enseignants et d'éducation, qui doivent rester vigilants aussi bien vis-à-vis de tentatives d'associations réactionnaires de venir faire la promotion de leur vision du monde au sein de l'école que vis-à-vis de tous les groupes de pression ou divers lobbies : ainsi,

# Le Mémorial ACTe



**POSÉ À L'ENTRÉE DU PORT DE POINTE-À-PITRE**, le Mémorial ACTe impose sa majesté au visiteur. Le monument de 240 m de long, avec sa façade minérale qui assume une certaine parenté architecturale avec le MUCEM de Marseille, se veut à la fois un lieu de mémoire, mais aussi un lieu culturel et de conférences. Espace unique dans la Caraïbe, ouvert sur toutes les mémoires de l'esclavage, le Mémorial ACTe ambitionne à juste titre d'attirer des visiteurs venus du monde entier. Il devrait s'imposer comme le lieu culturel incontournable de la Guadeloupe.

## Un phare culturel pour la Guadeloupe

La volonté de construire un lieu de mémoire sur l'esclavage existait depuis bien longtemps et refaisait surface régulièrement, en particulier dans les milieux indépendantistes en Guadeloupe. Dès 1998, le président Chirac envisage de son côté la création d'un musée des traites et de l'esclavage à Paris. Une mission est confiée à l'écrivain martiniquais Édouard Glissant en 2007. L'élection de Nicolas Sarkozy et l'arrivée au

Parlement d'une majorité refusant toute idée de repentance réduisent ce projet au néant. En Guadeloupe, le président de Région Victorin Lurel reprend le projet du Comité International des peuples noirs dès 2004 d'un mémorial de la traite et de l'esclavage. Un comité scientifique est créé en 2005. Le projet est validé en 2007, avec l'appel à projet remporté en 2008 par un cabinet d'architecture guadeloupéen.

La première pierre de l'édifice est posée symboliquement le 27 mai 2008, jour de fête de l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe. Le site choisi, à l'entrée du port de Pointe-à-Pitre, est aussi l'emplacement de l'ancienne usine sucrière Darboussier, qui avait été un lieu important de l'esclavage et du travail forcé au XIX<sup>e</sup> siècle, fermée depuis 1980.

### Construction, inauguration et ouverture

Il faudra sept années pour arriver au terme du projet, avec l'aide de l'État qui financera en partie le Mémorial ACTe, suite à l'élection de François Hollande en 2012. Le coût final de 83 millions d'euros est lourd pour une petite Région comme la Guadeloupe. L'inauguration a lieu le 10 mai 2015, en présence du prési-

dent de la République française, mais aussi de nombreux chefs d'État étrangers dont ceux de Haïti, du Bénin, du Mali ou du Sénégal. Depuis son ouverture, le Mémorial ACTe est le lieu de passage obligé pour toutes les célébrités de passage. Barbara Hendricks a fait le déplacement, mais aussi Maryse Condé, ou le pasteur Jesse Jackson, ainsi que de nombreux hommes politiques ou encore l'équipe de France de tennis.

### Une architecture mémorielle

« *Le bourreau tue toujours deux fois. La seconde fois par l'oubli* » affirmait Elie Wiesel. La conception du bâtiment est conçue comme un espace de mémoire, pour ne rien oublier. Deux gigantesques bâtiments recouverts d'éclats de quartz noirs rappelant les millions de victimes de la traite négrière. Une passerelle extérieure amène sur la colline voisine à un jardin qui offre un panorama sur la baie et sur la ville de Pointe à Pitre. Ce jardin, voulu comme un lieu de recueillement, renvoie au jardin de l'esclave, seul espace dont il disposait ponctuellement les jours de repos. À l'intérieur, l'espace de l'exposition permanente est découpé en six archipels et

#### En chiffres

<b>1,2 ha</b>	Superficie occupée par le Mémorial ACTe.
<b>7 années</b>	Durée totale de construction du monument.
<b>10 millions</b>	En euros, le coût estimé d'entretien annuel.
<b>83 millions</b>	En euros, le coût total de construction.
<b>300 000</b>	Nombre annuel de visiteurs espérés.
<b>600 000</b>	Nombre de touristes en Guadeloupe en 2015.

trente-neuf îles, relatant l'esclavage de l'Antiquité à nos jours. La première partie est mémorielle et insiste, au travers du témoignage oral de célébrités repris par des artistes contemporains, sur la mémoire de l'esclavage. Cette partie n'est pas nécessairement la plus réussie. Pas plus que la reconstitution d'un navire avec une bataille navale, qui prête à sourire avec des effets spéciaux un peu pauvres, et se trouve somme toute hors sujet dans ce lieu par ailleurs très réussi.

## Mémoire et histoire

Lieu dédié à la mémoire, le Mémorial ACTe est aussi un lieu d'histoire, documenté, et fort bien mis en scène avec des œuvres d'art contemporaines qui s'intègrent parfaitement



avec les documents et archives de l'époque. L'audioguide qui permet de faire la visite de manière autonome apporte une information suffisante sans être fastidieux. L'espace dédié au Code Noir est une véritable merveille. Mieux, loin de s'enfermer dans une histoire étriquée de la traite Atlantique et de l'esclavage en Guadeloupe, le musée s'ouvre sur toutes les traites, et surtout sur tous les espaces que l'esclavage a marqués de son empreinte. Loin d'une logique victimaire, le Mémorial ACTe évoque clairement les négriers africains et refuse toute hiérarchie entre les différentes sociétés esclavagistes. On regrettera un instant la rapidité de traitement de l'histoire des abolitionnistes, alors que le parti pris est de se focaliser sur le marronnage, l'opposition à l'esclavage. Mais on est tout de suite submergé par les magnifiques salles qui font suite aux abolitions, ouvrant le champ culturel sur les luttes contemporaines, mouvement féministe, mouvement antiségrégationniste, mouvement rasta... Les dernières salles ouvrent le spectateur sur le monde contemporain. Espace à ne rater sous aucun prétexte.

## Débat local autour du Mémorial ACTe

Ouvert il y a moins d'un an, quelques voix se sont élevées contre le coût jugé exorbitant du Mémorial ACTe. Les mêmes considéraient que dans un archipel en proie à un chômage

## Trois questions à...



**Liana**, 28 ans, habite depuis cinq ans dans un logement dont le balcon a une vue directe sur le Mémorial ACTe, à moins de 100 m du monument. Elle a connu l'usine désaffectée, les travaux, l'inauguration et le Mémorial ACTe au quotidien.

**L'US Mag :** Vous avez vu les différentes étapes, de l'usine qui existait avant, la construction et maintenant le Mémorial ACTe, qu'en pensez-vous ?

**Liana :** Au départ, je soutenais le projet et je trouvais que c'était une bonne idée. Maintenant, le monument est joli, mais je suis très déçue, cela me cause beaucoup d'inconvénients. Je n'ai plus le droit d'aller pêcher dans la mer, alors qu'avant, on pouvait. Il y a aussi le coût du bâtiment – celui-ci s'élève à 83 millions d'euros – une somme conséquente quand on sait que notre île est touchée de plein fouet par la crise économique et notamment le chômage de masse.

**L'US Mag :** Le Mémorial ACTe n'est-il pas un atout pour la Guadeloupe ?

**L. :** Pour la Guadeloupe, je ne sais pas, je n'ai pas d'avis, par contre, ils ont beaucoup augmenté nos loyers. S'ils augmentent encore, je serai obligée de partir. On a peur que nos logements sociaux soient transformés en résidences pour touristes.

**L'US Mag :** Avez-vous visité le Mémorial ACTe ?

**L. :** Non, je n'en ai pas les moyens. Quinze euros par personne, c'est trop cher pour moi et ma famille. Quand ils ont ouvert l'an passé, ils ont invité plein de gens, mais pas nous, alors qu'on a subi tous les travaux.

de masse (23 % de chômage dans la population, 55 % des 18-24 ans), avec des problèmes sociaux très importants, des problèmes d'alimentation en eau, de nombreuses zones sans accès Internet, la priorité n'aurait pas dû aller au Mémorial ACTe. D'autre part, le coût d'entretien annuel élevé a aussi été pointé par les détracteurs du monument, dont l'actuel président du conseil régional, Ary Chalus, durant la campagne électorale. Interrogations légitimes, mais peut-on placer sur le même plan ces problématiques ? L'accès à la culture est un véritable problème de la Région Guadeloupe, et le Mémorial ACTe prétend y répondre au moins en partie. En

plus du musée et de sa collection permanente, un espace dédié aux expositions temporaires permet d'accueillir des artistes contemporains. Une grande salle de spectacle a aussi été créée pour permettre la tenue de concerts, de spectacles de danse ou de pièces de théâtre.

Ce lieu complète l'offre touristique existante et peut favoriser un décollage du tourisme qui représente encore une portion réduite de l'activité économique, comparé aux îles anglo-saxonnes de la Caraïbe. ■

Rubrique réalisée par Guillaume Marsault



À LIRE

Notre sélection

COMMENT « FAIRE » DE L'HISTOIRE ?



Michèle Riot-Sarcey s'est lancée dans une vaste entreprise. Redonner vie à des concepts oubliés, la fraternité, la liberté, via une méthode historique qui vient de Walter Benjamin. La fabrique de l'Histoire offre un récit « en continu » se situant

du côté des vainqueurs. Les ruptures sont oubliées comme les vaincus. Les révolutions sont sous-estimées. 1789 marque pourtant l'entrée dans un nouvel ordre du monde qui voit la mort de la monarchie et l'avènement de la République, le pouvoir du peuple. 1848, une révolution à l'échelle de l'Europe se traduit par la victoire de la bourgeoisie. Toutes les révolutions sont parties prenantes d'un processus de libération d'émancipation.

*Le procès de la liberté* se veut « une histoire souterraine du XIX<sup>e</sup> siècle en France », une histoire forcément tourmentée dont le « héros est l'ouvrier », pour citer Benjamin. Les vainqueurs, la bourgeoisie, ne sont pas les seuls à avoir construit l'environnement économique, social, politique. Les masses en mouvement ont fortement contribué à cet édifice. Elles ont empêché le capitalisme de suivre sa pente en s'appropriant des propositions relevant du socialisme.

Le passé est trop souvent décomposé et recomposé pour les besoins idéologiques du présent, pour donner un sens à cette histoire « pleine de bruits et de fureurs menée par un imbécile ». Le sens de l'histoire n'existe pas. Le champ des possibles est très étendu. La liberté est grande. C'est la grande leçon de ce livre.

Nicolas Bénétiès

• *Le procès de la liberté, une histoire souterraine du XIX<sup>e</sup> siècle en France*, Michèle Riot-Sarcey, La Découverte, Paris, 2016, 355 p.

UNE JOLIE LECTURE



Dès les premières lignes, les personnages nous entraînent au gré de leur fantaisie débridée. Au départ, il y a une histoire d'amour qui se transforme en triangle familial quand l'enfant naît. Une famille comme les autres dès

lors ? Jamais de la vie car celle-ci refuse les conventions et s'abreuve à la générosité et à l'imagination. Un jour, l'absurdité du destin rattrape ces incurables optimistes... Un récit à deux voix, bourré d'humour, de tendresse et de mélancolie aussi.

C. Pilié

• *En attendant Bojangles*, Olivier Bourdeaut, Éditions Finitude, 2016.

UN RÉCIT SYNTHÈSE D'UNE ŒUVRE

Annie ou la vraie vie

C'est l'histoire d'une fille qui n'est jamais sortie de son trou : Annie D., celle qu'a été Annie Ernaux. Elle est vierge, dans tous les sens du terme. Et candide. Le monde, elle ne le connaît qu'à travers les livres et les journaux féminins. *Mémoire de fille* commence quand ce monde devient réalité : ce sera la colonie de S. dans l'Orne où, à peine les talons maternels tournés, la vie, la vraie, peut enfin commencer. Tout juste sortie du pensionnat religieux où elle a obtenu son bac, elle est la plus jeune monitrice : premiers sous gagnés, premiers achats en ville, et surtout découverte de la vie en groupe, mixte et laïque. Que faire de cette grisante émancipation ? Comment réussir à en être ? À se révéler à l'épreuve des autres ?

Avec l'excitation d'Emma Bovary se rendant au bal de la Vaubyessard, elle se prépare pour sa première « surpat ». On est le 16 août 1958. Cette nuit-là, « obéissant à ce qui arrive », gouvernée par son destin de fille, elle vit sa première expérience sexuelle avec H., le moniteur-chef. « Comment sommes-nous présents dans l'existence des autres, leur mémoire, leurs façons d'être, leurs actes mêmes ? » s'interroge l'écrivaine, avant d'évoquer la « disproportion inouïe entre l'influence sur ma vie de deux nuits avec cet homme et le néant de ma présence dans la sienne ». Annie Ernaux explore cette expérience cruciale entre

toutes mais aussi ses lendemains qui déchantent et son inéluctable modification du corps et de l'être : une expérience intemporelle, ancrée ici dans une société où la « conduite » et le corps des filles sont placés sous étroite surveillance. C'est dans une mue de deux années que *Mémoire de fille* plonge le lecteur, une mue traversée par le sang tari, la boulimie et un échec au stage pratique d'institutrice. Enfin, « la honte de la fierté d'avoir été un objet de désir », révélée par la lecture de Simone de Beauvoir, achève de l'arrimer « au port de l'écriture ». Qu'il est long, le chemin, avant que l'on se trouve.

En véritable archéologue de la mémoire, Annie Ernaux parvient non pas à se souvenir de celle qu'elle a été mais à la rejoindre pour se fondre en elle et véritablement « habiter son être disparu ». *Mémoire de fille* nous immerge ainsi dans l'histoire de la fille de 1958 comme si nous étions elle, par la magie d'un « présent antérieur » qui ancre le singulier dans l'universel et nous touche, homme ou femme, au plus profond. Annie Ernaux signe là un livre majeur.

Cécile Exbrayat

• *Mémoire de fille*, Annie Ernaux, Gallimard, 2016.



Le coin du polar

Naples et ses mystères

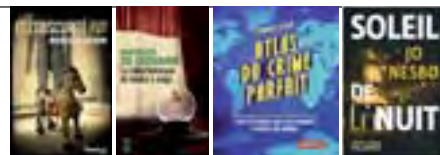
Maurizio de Giovanni est napolitain. Ce n'est pas un vain mot. Naples est là devant nous, ses rues sales et étranges, ses constructions, ses palais provenant de rois normands, ses places, ses populations. Maurizio joue avec elle. Dans *La méthode du crocodile*, il a créé un deuxième personnage, Giuseppe Lojaco, un inspecteur venant de sa Sicile natale. C'est à travers lui que la ville se montre. Pour raconter des histoires, ces deux-là n'étaient pas suffisants. Il en fallait un troisième. Ed McBain est venu à son secours. Ses personnages principaux étaient New York et un commissariat où s'agitaient des inspecteurs avec comme tête de proue Carella. Pour Maurizio, ce sera Lojaco. Autour de lui des figures étranges, au passé sulfureux, aux destins difficiles et aux amours contrariées.

Cette saga commence avec *La collectionneuse de boules à neige*, une histoire d'amour brisée par les barrières de classes sociales. L'auteur frappe juste tout en faisant la part belle aux environnements personnels. Le dernier opus, *Et l'obscurité fut*, nous fait rester dans ce commissariat de Pizzofalcone pour

suivre les vies de ces policiers et policières aux prises avec leur réalité, familiale, sexuelle... Des êtres humains à part entière et pas des super héros. Qui sont aussi policiers. Une drôle d'enquête qui met en scène des familles recomposées, des faillis qui ne veulent pas l'avouer et des enfants qui trinquent comme s'ils portaient toute la responsabilité de la misère du monde. Dans les mailles de cette intrigue, une sorte de poème en prose sur le « joli » mois de mai, sur cette chaleur étouffante qui enserre Naples sans la laisser respirer même pas la nuit. Le monde est scandaleusement barbare. Il appelle la révolte !

Le vrai du faux

La réalité dépasse la fiction entend-on souvent. Vrai et faux tout à la fois. Comment faire la part de la légende dans les escroqueries ? Un escroc entremêle le faux et le vrai pour aller dans le sens des désirs du « pigeon », de ses croyances. C'est, en général, un subtil analyste. *L'Atlas du crime parfait* de Fabrice Colin répertorie tous les coups tor-dus, toutes les machineries pour aboutir à extorquer de l'argent ou des renseignements, du pouvoir. Tromperies évidentes comme celles



sur le marché de l'art, d'autres plus construites venant du monde de la finance, notamment, ladite « pyramide de Ponzi ».

Hommage

Jo Nesbø, auteur norvégien internationalement reconnu, peut-être en panne d'idées, a décidé de rendre hommage à ses maîtres, les créateurs du genre à commencer par Hammett et Chandler. Le titre générique de cette série : *Du sang sur la glace*. Il en est à son deuxième opus. Il reprend une intrigue connue et la déplace des États-Unis vers les paysages froids de la Norvège. Une sensation de déjà-lu contre-battu par ces noms imprononçables et des environnements tellement blancs que le noir s'impose. *Soleil de nuit* est plus réussi que le premier. Mais ce n'est pas vraiment les mondes durs et malades de Jo Nesbø... ■

Nicolas Bénétiès

• *La collectionneuse de boules à neige*, 10/18 ; *Et l'obscurité fut*, Maurizio De Giovanni, Fleuve Noir ; *Atlas du crime parfait*, Fabrice Colin, Autrement ; *Soleil de nuit*, Jo Nesbø, Série Noire/Gallimard.

LES GÉNOCIDAIRES SONT-ILS DES HOMMES ORDINAIRES ?

# Comment devenir un assassin ?

Observant Adolf Eichmann lors de son procès, Hannah Arendt avait parlé de « banalité du mal ». C'est en opposition à ce jugement que le sociologue néerlandais Abram de Swaan s'est penché sur la question des génocides et de leurs hommes de main. Pour lui Hannah Arendt s'est laissée duper par Eichmann. Il n'avait rien d'un homme ordinaire. C'était un des instigateurs de la solution finale et il a adopté la défense traditionnelle des génocidaires, qui consiste à dire qu'ils ont obéi aux ordres. Il distingue et étudie à partir de nombreux exemples quatre formes d'extermination de masse : la frénésie des vainqueurs (crimes commis par les Belges au Congo, Shoah par balles sur le front de l'Est en 1943), la domination par la terreur (meurtres de masse en URSS ou en Chine), le triomphe des vaincus (extermination des Arméniens en Turquie) et enfin les mégapogromes (massacres com-

munautaires en Inde ou au Pakistan après l'indépendance). Comment un individu devient-il génocidaire ? Il y a d'abord un contexte social et politique donné : de grands bouleversements liés à une guerre ou une crise économique majeure, un régime politique qui intensifie la distinction entre le peuple du régime et un groupe désigné comme cible qu'il présente comme un agresseur, un régime qui par une intense propagande convainc les meurtriers qu'ils accomplissent une tâche lourde mais nécessaire et leur fournit les moyens nécessaires à l'extermination. Pourquoi certains refusent-ils de s'engager dans le processus ? Pour Abram de Swaan, il faudrait examiner les dispositions individuelles de ces meurtriers de masse, ce qui n'a pas été fait. C'est une obéissance et une fidélité exclusive à la famille et au groupe ainsi qu'un manque total d'aptitude à l'empathie qui caractérise



leur personnalité. Il a fallu ensuite aux meurtriers de masse s'accommoder d'une façon ou d'une autre de leur travail de meurtrier et s'inventer des justifications. En faisant cette conclusion Abram de Swaan à son corps défendant rejoint bien Hannah Arendt, qui n'a jamais prétendu que l'expérience du génocide était banale ! ■

**Micheline Rousselet**

• *Diviser pour tuer. Les régimes génocidaires et leurs hommes de main*, Abram de Swaan, traduit du néerlandais par Bertrand Abraham, Seuil.

► POUR TOUTES LES FEMMES

Carmen est la mère de la narratrice. Alors qu'elle aime l'école et qu'elle y réussit fort bien, elle est contrainte de la quitter à 11 ans, parce que, pour une fille, c'est comme ça. Elle en restera meurtrie toute sa vie, qui va tourner autour de son foyer, ses huit enfants, occasionnellement des petits boulots mal payés pour améliorer un ordinaire très difficile. Mais elle tiendra sa revanche en permettant à ses enfants, malgré l'absence de moyens et grâce à « L'école Normale », d'accéder au savoir et aux études. Le style, très poétique, transpire de l'amour et de l'admiration de la fille pour cette mère courage. En ce sens, c'est un hymne à toutes les femmes nées au début du xx<sup>e</sup> siècle.

**Sylvie Chardon**

• *Carmen*, Jacqueline Mériaudeau, Éditions du Signal, 237 p.

► MARXISME ET MARXISTE ?

Georges Gastaud, agrégé de philo, a enseigné la philosophie dans le second degré et en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Retraité, militant SNES et politique, il vient de publier l'ouvrage intitulé *Marxisme et universalisme, classes, nations, humanité(s)* aux éditions Delga.

**Thierry Pétrault**

► VAGABONDAGES

Professeur retraité en études théâtrales, l'auteur nous invite, dans une sorte de long plan-séquence, à vagabonder avec humour dans le quotidien et l'univers intérieur d'un gardien de musée. Il côtoie tant d'œuvres qu'il s'interroge tant sur les diverses dimensions de l'expression artistique que sur les comportements et propos de visiteurs des lieux d'expositions. Un roman à la construction inhabituelle, sans aucun chapitrage.

**Philippe Laville**

• *Confidences d'un gardien de musée*, Bernard Martin, Éditions du Net, 2016, 139 p.

## Le coin de la BD Une comédie humaine haute en couleurs

Alors que l'adaptation de sa précédente trilogie, Rosalie Blum, vient de sortir en salles, Camille Jourdy publie *Juliette, les fantômes reviennent au printemps*. On y retrouve le goût des couleurs, vives, gaies, le dessin au stylo-feutre noir et les peintures à l'aquarelle. Cet univers naïf et poétique renvoie à celui de l'illustration jeunesse pour laquelle l'auteur travaille encore parfois. Retrouver les couleurs sous la grisaille du quotidien, c'est tout le projet de Camille Jourdy.



Jeune adulte trentenaire, son héroïne, Juliette, est une hypochondriaque mélancolique. De retour dans sa ville natale pour une durée indéterminée, la jeune femme renoue avec ses parents divorcés et vieillissants, sa sœur en pleine crise conjugale et sa grand-mère retombée en enfance. L'auteure met en lumière les relations tendues mais profondes d'une famille disparate. Entre dispute et non-dits, entre affection et crispations, secrets de famille et révélations, Juliette navigue à vue. Elle aimerait bien sortir de l'image de petite sœur fragile que l'on surprotège. Pollux, un quadragénaire célibataire, pilier de bar, un peu perdu lui aussi, va lui servir de confident inattendu. La rencontre a lieu par hasard quand l'héroïne décide de visiter la maison de son enfance où elle vivait avant le divorce de ses parents. Pollux en est l'actuel occupant.

Observatrice attentive des relations humaines, l'auteure avoue se reconnaître en Juliette, un personnage qui manifeste sa « sympathie pour ceux qui peinent à avoir confiance en eux ». Comme pour Rosalie Blum, les éléments de décor sont inspirés de la ville de Dole dans le Jura dont Camille Jourdy est originaire. Sur ce substrat autobiographique, se déploie une fiction réaliste délicate où la farce est reine. Angoisses récurrentes, choix de vie, éclats de voix, malgré la gravité des thèmes, le pathos n'a pas de prise. Pollux, bedonnant et mal rasé, écrit des lettres d'amour anonymes et recueille des canetons en

détresse. Mère de famille accomplie, Marylou n'en a pas moins abandonné ses études trop tôt pour fuir le foyer parental qui se désagrègeait. Son métier de femme de ménage lui laisse un sentiment d'inachevé. Mais les scènes les plus marquantes consacrées au personnage la représentent nue dans une serre verdoyante avec un jeune amant fantasque.

À la manière d'une comédie italienne, les voyages en train, les repas de famille et les promenades au bord du canal prennent un relief inattendu. Derrière les yeux cernés et l'embonpoint se révèle la complexité de l'existence et le parti pris de la légèreté. ■

**Stéphanie Marco**

• *Juliette*, Camille Jourdy, Actes Sud BD, 2016.

## FOR THE KIDS

Romantisme et fantastique

Jeanne, 16 ans, part en famille passer les vacances de février dans une station balnéaire déserte, à l'architecture hideuse. Grogne, colère et mauvaise humeur jusqu'à la rencontre avec le bel Alain qui a son âge et son petit frère Bruno. Avec eux, elle passe de bons moments puis réalise peu à peu l'étrangeté de leur situation... L'auteur tisse une ambiance fantastique grâce à la nature inquiétante, aux habitants peu accueillants et aux faits inexplicables qui s'enchaînent. Il captive le lecteur tandis que le portrait de l'héroïne permet aux adolescents de s'identifier facilement : râleuse, impulsive, mal dans sa peau, Jeanne sait aussi se montrer généreuse et romantique. Une réussite mêlant avec bonheur mystère, protection de l'environnement et amour.

**C. Pilié**

• *Une histoire de sable*, Benjamin Desmares, Éditions du Rouergue, coll. Doado, 2016, 133 p.

LES MALHEURS DE SOPHIE, UN FILM DE CHRISTOPHE HONORÉ (FRANCE)

# Lectures d'enfances

Dans le château où elle vit avec ses parents, entourée de domestiques dévoués, Sophie se comporte en petite fille fantasque et capricieuse. Tentée par l'interdit, elle ne manque pas d'imaginer pour multiplier les bêtises. Quand ses parents décident d'émigrer en Amérique, Sophie est loin de partager l'inquiétude de sa mère. Pourtant, le malheur guette. Sa mère périt dans le naufrage du navire. Le père, vite consolé, épousera la méchante madame Fichini. En sa compagnie, Sophie est bientôt de retour au château. Heureusement, Sophie, après avoir goûté plus souvent qu'à son tour au martinet, sera secourue par la bonne madame de Fleurville. En adaptant, pour en faire une seule histoire, *Les malheurs de Sophie* et *Les petites filles modèles*, Christophe Honoré et Gilles Teraud son coscénariste donnent au personnage de Sophie, au-delà de ses caprices, toute sa complexité. Comme lecteurs, la petite fille espiègle est un souvenir lointain et souvent erroné. Elle n'est pas seulement une enfant gâtée accumulant bêtises et cruautés mais également un petit être courageux, épris de liberté qui, comme malgré elle, se montre destructrice envers ce qu'elle aime. Christophe Honoré respecte à la lettre les récits de la comtesse de Ségur. Il restitue avec élégance et précision les atmosphères, les costumes, le raffinement des intérieurs, le

fonctionnement d'une maison de maître sans se priver de la beauté d'une nature luxuriante.

Quelques audaces de mise en scène sont autant de clins d'œil à notre présent. Les animaux (écureuil, hérissons...) apparaissent en personnages d'animation et la tempête est réduite aux dimensions d'un tableau au mur. Ces *Malheurs de Sophie* ont la vitalité réjouissante et la cruauté de l'enfance. Les personnages des enfants sont d'autant plus spontanés que Christophe Honoré les a choisis d'un âge égal ou inférieur à six ans, et que n'ayant pas encore accès à la lecture, ils ont appris leur texte par des séances de répétitions orales et un travail d'imprégnation étalé sur plusieurs mois.

Pour son premier film destiné aux enfants, Christophe Honoré, qui a publié plusieurs ouvrages pour jeunes lecteurs, a réalisé une œuvre élégante, exigeante qui ravira grands et petits. ■ Francis Dubois



## CINÉMA

### Comment se construire ?



Une famille palestinienne a volé le lion du zoo de Gaza pour marquer sa résistance au Hamas. Mais celui-ci est déterminé à récupérer le fauve. La menace d'un conflit sanglant tient enfermées treize femmes dans un salon de coiffure proche. D'origines sociales différentes aux personnalités contrastées, elles attendent, ont peur, s'indiffèrent. À travers elles, les frères Nasser rendent hommage à tous ceux qui luttent pour un semblant de vie normale. Ils questionnent sur les moyens de se construire un avenir, fut-il immédiat, quand on vit sur un territoire piégé par une occupation militaire et des divisions intérieures meurtrières. *Dégradé* est un huis clos dans lequel la caméra se partage les treize personnages. Elle saisit chez chacune, l'inquiétude, la maîtrise de soi, la résignation, l'insolence, la dérision... ■ F. D.

• *Dégradé*, Tarzan et Arab Nasser (France-Palestine-Qatar).

### Conversations



Raymond Depardon part à la rencontre des Français pour les écouter parler. Il rend compte d'une France au « premier degré » où l'intime prend largement le pas sur le social ou le collectif. La banalité des dialogues, la répétition du dispositif, la musique originale d'Alexandre Desplat conduisent à une vraie fascination. ■ F. D.

• *Les habitants*, Raymond Depardon (France).

### Agora marseillaise

*Le printemps du film engagé*, dans les principales salles de Marseille, propose une semaine de projections de documentaires suivies de débats avec des réalisateurs (G. Balbastre, A. Davis, L. Joulet...), des spécialistes (L. Pillant, J. Gombin, M. Samson...) et des acteurs du mouvement social, syndicalistes de la FSU, de la CGT et de Solidaires, des militants associatifs de la Cimade, Migrants 13, Promemo, Visa 13... Les thèmes : l'exil avec le magnifique documentaire *L'Escalade* ; le travail ; les luttes sociales ; et la situation politique dans la Région PACA. Un programme varié qui a la volonté de remettre le débat politique et social au cœur de la cité. ■ Stéphane Rio

• Du 20 au 25 mai, *Le printemps du film engagé*. Programme : page Facebook, *Printemps du film engagé*.

## SÉRIE

### Formidable duo d'acteurs

Dans les États-Unis des années 1980, Hap et Leonard forment un tandem de ratés improbable, un bourru avide de justice et un nonchalant désabusé. Quand Trudy, dont Hap fut fou amoureux, et deux *serial killers* déboulent dans leur petite vie tranquille, quand l'argent se met à couler à flots, leur amitié résistera-t-elle ? Cette amitié, soudée par un malheur passé et qui, seule, leur donne l'énergie



de vivre dans une société injuste, à l'opposé de leurs idéaux de jeunesse... C. Pillé

• *Hap and Leonard*, série TV de Jim Mickle et Nick Damici, 2016.

## RADIO

### Le débat rendu à la cité

*Agora*, c'est le « temps long » rendu à la pensée et au débat politique. Stéphane Paoli aborde des questions sociales en donnant la parole aux intellectuels et à la représentation politique, qu'il tance de façon habile et pugnace pour obtenir des réponses. Le débat est approfondi, et donc passionnant. Une brillante chronique ouvre l'émission, celle d'Aurore Vincenti. Elle prend un mot pour lancer le débat, en explore l'étymologie pour en révéler la polysémie... *Périphérie*, de E. Zambo, livre une parole de terrain sur un point d'actualité sociale. Une façon d'aborder notre monde pour en saisir la complexité. ■ Véronique Ponvert

• *Agora*, tous les dimanches, 12 heures-14 heures, France Inter.

## MUSIQUE

### • CLASSIQUE

#### Chants plaintifs

De Henryk Gorecki, compositeur polonais né en 1933 et mort en 2010, on connaît surtout la symphonie n° 3, dite *Des chants plaintifs* (1976). Cette longue symphonie fut pour Gorecki un tournant dans son œuvre. Elle marqua l'abandon du sérialisme et le retour à une musique tonale. Succès international et populaire lorsqu'elle



fut enregistrée en 1992 par Nonesuch Records : le disque se vendit à plus d'un million d'exemplaires en Grande-Bretagne et aux États-Unis. La même maison de disques, Nonesuch, nous offre en ce début d'année une belle rétrospective des œuvres de Gorecki. On pourra ainsi se familiariser avec son univers souvent noir mais émouvant, faisant alterner les mouvements intimistes et puissants. Ce coffret, qui nous propose entre autres ses symphonies n° 3 et 4, ses superbes quatuors à cordes et son *Miserere*, est une belle occasion de découvrir cette œuvre originale et marquante du XX<sup>e</sup> siècle. ■ Nicolas Morvan

• Henryk Gorecki, *A Nonesuch Retrospective*, 7 CD.

### • ROCK

#### Du passé au futur

25 ans d'existence et un nouvel album pour continuer à défricher de nouveaux horizons musicaux et ne jamais se répéter, voilà le credo des cinq membres multi-instrumentistes de Tortoise qui se définissent comme « un groupe d'individus aux talents différents ». Originaire de Chicago, la musique de Tortoise est bâtie sur de multiples influences qui nourrissent ses compositions électroniques et expérimentales où se côtoient un rythme, des sons de guitare uniques et une production chaleureuse. *The Catastrophist* est à la fois un résumé de Tortoise et une ouverture sur l'avenir. ■ Eric Loizeau



• Tortoise, *The Catastrophist*, Thrill Jockey, Differ-Ant Distribution.

## MÉMOIRES OUBLIÉES

# Les « femmes de... »

En France, Camille Claudel fut découverte par le grand public en 1982 grâce au livre d'Anne Delbée et au film qui s'en est suivi. La peintre Paula Modersohn-Becker, née huit ans plus tard, occupe une place similaire pour le public allemand. Elle est même considérée comme « *le Picasso allemand* ». Paula Becker est encore très peu connue en France, mais cela devrait changer avec la biographie que lui consacre Marie Darrieussecq et l'exposition en cours au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris jusqu'au 21 août. Les vies de ces deux femmes sont à la fois semblables et différentes. Semblable l'éducation artistique dans des familles bourgeoises, destinée à en faire des « *fées du foyer* », et pas leur permettre de devenir artistes. Comme Camille, compagne de Rodin, Paula Becker se maria avec un peintre, Otto Modersohn, plus âgé qu'elle. À son époque, elle sera considérée comme « *la femme de Modersohn* » bien que ce peintre paysagiste, admirateur de Puvis de Chavannes, n'ait pas laissé une grande trace dans les mémoires. Paula, en revanche, est la première à oser peindre des autoportraits de nus et préfigure l'expressionnisme allemand. Juste retour des choses, l'article que consacre Wikipédia à Modersohn le présente comme « *le mari de Paula Becker* ». Paula, contrairement à Camille Claudel, ne se laissera pas enfermer. Elle gagnera sa liberté pour s'installer à Paris, quittant la colonie artistique étouffante fondée par son mari à Worpswede. Malgré sa courte vie (31 ans), elle laisse une œuvre considérable.

L'une comme l'autre amènent à s'interroger sur la place des femmes artistes, en particulier quand elles doivent s'émanciper de leur lien (épouses, amantes, mères, sœurs) d'avec un autre artiste. Déjà, avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a peu de femmes peintres ou sculptrices.

Les femmes n'obtiennent le droit d'étudier aux Beaux-Arts qu'en 1897, la première femme Prix de Rome est Odette Pauvert en 1925. Suzanne Valladon est « *la mère d'Utrillo* », Suzanne Duchamp est restée dans l'ombre de ses frères. Si Sonia Delaunay n'est pas simplement demeurée la « *femme de Robert* », c'est par la grâce d'une création commune, sans instaurer de hiérarchie entre eux, mais aussi parce que Sonia lui a survécu plusieurs décennies pendant lesquelles son œuvre s'est affirmée, diversifiée et développée. Au contraire, est-ce parce qu'elle est morte à 53 ans que Sophie Taeuber n'a pas la notoriété de son époux malgré l'importance de son œuvre ? Ou bien, est-ce son statut d'épouse de Hans Arp qui l'a maintenue dans un certain anonymat ? Dans les années 1970 et jusqu'aux années 2000, les critiques présentaient Niki de Saint-Phalle comme la collaboratrice de son mari, Jean Tinguely, lui déniaient tout apport artistique personnel dans leur travail commun et ne s'intéressant nullement à ses propres créations.

Fort heureusement, dans le monde de l'art plastique contemporain qui reste très masculin, les femmes font de plus en plus leur place – y compris quand elles sont les compagnes d'autres artistes eux-mêmes célèbres – et les critiques ne font plus référence à leur statut familial. Qui, dans le grand public, sait avec qui est mariée Annette Messager ? ■ **Sylvie Chardon**

- *Être ici est une splendeur*, Marie Darrieussecq, collection Fiction, POL, 160 p.
- *Paula Modersohn-Becker, l'intensité d'un regard*. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris : 11, av. du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 01 53 67 40 00, [www.mam-paris.fr](http://www.mam-paris.fr).



## Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

### Réflexions nécessaires

*Regards croisés sur l'économie* nous interroge sur la naissance, le développement de la dette publique, avec ce titre provocateur : *Faut-il rembourser la dette publique ?* Réponse, non. De quoi réduire à néant l'économie officielle qui voudrait considérer l'État comme un agent économique comme un autre. • *Regards croisés sur l'économie*, éditions La Découverte, 2016.



*Contre Temps* de son côté interroge la soi-disant « crise des migrants » pour parler de défi. Défi humanitaire pour l'Union européenne en train de risquer son avenir sur cette question fondamentale. Dans le même numéro, la suite du dossier « Syndicalisme et politique ».

• *Contre Temps* n° 29, éditions Syllepse.



*Cahiers d'Histoire* propose une réflexion sur les liens entre écologie et socialisme. Pour associer l'idée de l'égalité, du partage des richesses allant de pair avec un usage démocratique des ressources naturelles considérées désormais comme un bien commun. Ces problématiques sont à la fois modernes et anciennes. Il fallait faire leur histoire bien avant que les mots de socialisme et d'écologie fassent partie de notre vocabulaire. • *Cahiers d'Histoire* n° 130, *Écosocialisme et histoire*.



### Variations citoyennes

Au croisement de l'art et de la citoyenneté, Théâtre de la Croix-Rousse à Lyon, 3<sup>e</sup> édition biennale d'un grand projet participatif. Pour exprimer la rencontre entre l'histoire universelle et collective et les histoires personnelles. Avec un thème transversal : les raisons pour lesquelles les droits fondamentaux sont si souvent remis en cause sur notre planète. Les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, un spectacle musical et théâtral autour des articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme associe près de 200 participants de 8 à 90 ans de tous horizons et de toutes cultures...

**Philippe Laville**

• Théâtre de la Croix-Rousse, place Joannès-Ambre, 69004 Lyon, partenaire « Réduc'SNES », 04 72 07 49 49.

## Impressionnistes en Normandie

Troisième édition du festival : 450 événements sont programmés pour célébrer la nouvelle Région, à Caen, Rouen, Dieppe...

Expositions, installations sonores, expériences théâtrales et même *street art* à Rouen : toute la Normandie s'anime durant les mois de printemps et d'été et décline le thème du portrait chez les impressionnistes.

Au Havre, le musée Malraux consacre une exposition à Eugène Boudin : 300 œuvres variées retracent l'évolution de l'artiste, né à Honfleur, élevé au Havre par un père matelot. Le parcours insiste sur la quête incessante de la lumière chez l'artiste : à travers de nombreuses marines, des peintures de ports et de gréments, mais surtout



au fil de ses « séries ». Boudin nous donne à voir les variations de lumière d'un même paysage, au fil de la journée, au gré des intempéries... Séries qui préfigurent déjà celles des impressionnistes. Une collection de petits formats – aquarelles surtout – retrace des scènes de plage, instantanés de moments intimistes, de toute beauté. Les dernières toiles du peintre témoignent de la disparition du motif, et de son évolution vers davantage d'abstraction. Une occasion aussi d'aller visiter le très beau musée Malraux du Havre, et d'apprécier les chefs-d'œuvre qui en constituent le fonds permanent : Monet, Dufy, Courbet, Marquet, Valloton, Van Dongen... ■ **Véronique Ponvert**

• Programmation sur : [normandie-impressionniste.fr](http://normandie-impressionniste.fr)

### Suivre l'actualité culturelle sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Des articles complètent les pages culture de ce magazine en cinéma, théâtre, jazz sur [www.snes.edu/Culture.html](http://www.snes.edu/Culture.html). Au fil des partenariats et informations reçues, sont aussi évoqués expositions, créations musicales et chorégraphiques, rencontres et débats, expressions combattives, livres... Nous appelons au développement du partenariat « Réduc'SNES » : tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES dans une centaine de lieux culturels et de festivals.

**CAHIER FESTIVALS DE L'ÉTÉ** : exprimez-vous avant fin mai, si vous êtes parmi les nombreux collègues impliqués dans la conception et l'organisation de festivals, contribuant contre tous les obstacles à l'essor et l'essaimage de la création artistique et de la liberté d'expression. Parlez-nous de ceux méritant notre attention d'éducateurs, de syndicalistes... pour le 9<sup>e</sup> cahier qui sera publié en juin dans *L'US Mag*.

[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

Chiffres

2 500

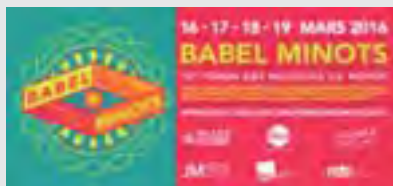
enfants du CE2 au CM2 ayant bénéficié d'un parcours artistique, vocal et pédagogique, aboutissant à une valorisation sur scène.

100

enseignants ont participé à ce parcours avec : rencontres avec les artistes, cahiers pédagogiques de transmission du répertoire, ateliers chant menés par des musiciens intervenant en milieu scolaire.

La Compagnie Rassegna

Collectif de musiciens marseillais, passeurs généreux et engagés, ils perpétuent et renouvellent les traditions musicales de la Méditerranée dans toute sa diversité.



La 2<sup>e</sup> édition de *Babel Minots* a eu lieu en mars 2016 à Marseille : il s'agit d'un forum de musique du Monde à destination du jeune public.

Chiffres

Plus de 4 800

parents présents aux différentes restitutions sur scènes.

16<sup>e</sup>

édition en 2016 du festival « Villes des musiques du Monde ».

Partenaires

Éducation nationale, Plaine Commune, Région Île-de-France, Babel Med Music, les villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse.

Contact

[www.villesdesmusiquesdumonde.com](http://www.villesdesmusiquesdumonde.com)

EXPÉRIENCE CIVIQUE

# Les Marmots et les Minots chantent la diversité et la tolérance



Depuis 2008, l'association de Seine-Saint-Denis *Villes des Musiques du Monde* a fait un pari qui s'avère gagnant : faire des élèves les hérauts de la diversité et de la tolérance. En partenariat avec l'Éducation nationale, 440 élèves, dix-huit classes de primaire, neuf écoles de Seine-Saint-Denis vivent une expérience unique.

De janvier à mai, ces Marmots, dont la diversité fait la richesse, s'initient et s'approprient les chants populaires de la Méditerranée avec la très talentueuse Compagnie Rassegna : chants flamenco, arabo-andalous, judéo-espagnols venus du Maghreb et d'Espagne mais aussi chansons de Turquie, de Grèce ou de Corse : des mélodies entonnées en espagnol ou en turc, en arabe comme en ladino, des airs qui ont imprégné les mémoires des femmes et des hommes autour de cette mer, à la croisée de trois continents.

S'ouvrir au monde

Cette année, cette aventure a dépassé les limites du 93 et la *Cité des Minots* à Marseille a vu le jour. Une centaine d'élèves de trois écoles des quartiers Nord ont bénéficié des cours de la Compagnie Rassegna. Le samedi 19 mars, à l'occasion du festival des musiques du monde de Marseille, *Babel Med*, ils ont montré tout leur talent lors d'un magnifique concert.



© DR

Au-delà de l'expérience artistique, la *Cité des Marmots et des Minots* est un projet pédagogique et citoyen de grande ampleur. Intitulée « L'Andalousie des marmots », l'édition 2016 évoque l'esprit de l'Al-Andalous, mélange de connaissances et de tolérance. Elle renvoie à une Andalousie médiévale ouverte sur le monde où trois cultures ont cohabité, véritable creuset d'un syncrétisme culturel et religieux ; à cette terre d'Espagne où a écloué une civilisation qui empruntait autant aux

grands savants de l'Orient qu'aux philosophes de la Grèce antique, qui devait autant aux artisans chrétiens qu'aux hommes de loi juifs ou aux dignitaires musulmans. Plus encore, la *Cité des Marmots et des Minots* offre une véritable expérience civique centrée sur le respect de l'autre et la transmission des valeurs de partage. À travers la musique et la chanson, les enfants portent leurs voix aux débats, faisant fi des frontières, locales et internationales... ■



© DR

TÉMOIGNAGE

“Valoriser ces enfants des quartiers”

Kamel Dafri, directeur du festival *Villes des musiques du Monde*.

L'US Mag : *Votre projet artistique met au centre les enfants...*

Kamel Dafri : Avec le projet de la *Cité des Marmots*, nous voulons construire un projet citoyen. Par la découverte d'un répertoire riche et métissé, par les pratiques collectives, nous voulons valoriser ces enfants de quartiers dits « difficiles ». Au-delà d'un répertoire, c'est travailler à la reconnaissance de toutes ces langues qui sont langues du voisin, langues d'usage et du pourtour méditerranéen. C'est aussi l'idée que l'offre de spectacle doit ouvrir, amener un positionnement de citoyen pour les enfants mais aussi les parents. C'est un acte important quand les « enfants sortent leurs parents » !

L'US Mag : *Pouvez-vous nous parler des origines de ce projet ?*

K. D. : Il vient des services municipaux d'Aubervilliers qui portent depuis des années l'éducation populaire pour la jeunesse. Dans cette ville, comme dans de nombreuses muni-

cipalités de Seine-Saint-Denis, une centaine de nationalités habitent. Le pari a été de construire du lien à partir d'un événement culturel. Très vite, d'autres villes du 93 se sont associées et aujourd'hui c'est une véritable satisfaction de voir naître la *Cité des Minots* à Marseille, de surcroît accueilli par Babel Med, un des festivals majeurs pour les musiques du Monde.

L'US Mag : *Ce projet a aujourd'hui un partenariat avec l'Éducation nationale ?*

K. D. : Oui, une convention a été signée avec l'EN il y a cinq ans. Une chartre accompagne l'entrée des musiques du Monde en langues étrangères. Des écoles sont aussi repérées et des professeurs sollicités. Tout cela se passe bien sûr sous la forme du volontariat, mais des moyens sont mis à disposition notamment avec des conseillers pédagogiques musicaux. ■

Rubrique réalisée par Stéphane Rio

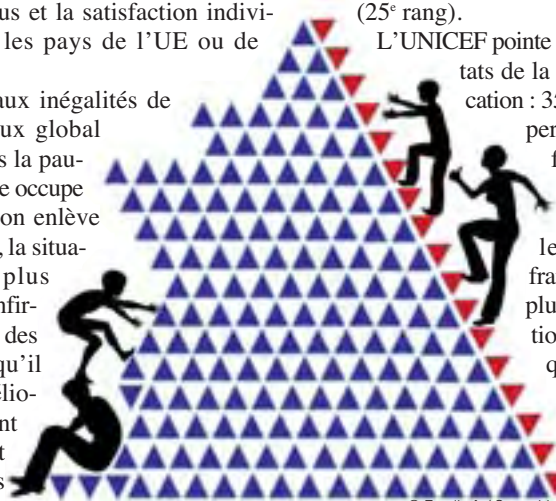


RAPPORT DE L'UNICEF

# Inégalités entre enfants en hausse en France

Ce rapport examine les inégalités entre les enfants dans quatre domaines : l'éducation, la santé, les revenus et la satisfaction individuelle. Il concerne les pays de l'UE ou de l'OCDE.

Pour ce qui a trait aux inégalités de revenus, avec un taux global d'enfants vivant dans la pauvreté de 9 %, la France occupe le 13<sup>e</sup> rang. Mais si on enlève les transferts sociaux, la situation est beaucoup plus dégradée. C'est la confirmation de l'efficacité des politiques sociales qu'il faut préserver et améliorer. Notons cependant qu'entre 2008 et 2013, le « revenu des enfants » du décile le plus bas a augmenté plus lentement que celui des enfants à la médiane de la répartition.



le plus bas on constate aussi une augmentation de l'inégalité concernant la qualité de l'alimentation (25<sup>e</sup> rang).

L'UNICEF pointe du doigt les mauvais résultats de la France en matière d'éducation : 35<sup>e</sup> sur 37. Le fossé entre les performances des élèves en fonction de leur niveau social est très important. Le rapport montre que les politiques publiques françaises laissent de côté les plus vulnérables. Or l'éducation est une clé : un enfant qui réussit à l'école va déclarer plus volontiers être satisfait de sa vie. Sur ce point, la France se situe au 28<sup>e</sup> rang sur 35. Entre 11 et 15 ans,

l'écart de satisfaction se creuse entre filles et garçons (30 % d'insatisfaction chez les filles, 14 % chez les garçons). En tête des raisons du mal-être : l'échec scolaire, ainsi que les phénomènes de harcèlement.

Quelles préconisations ? Sécurisation des revenus pour les ménages les plus pauvres, politiques scolaires spécifiques pour les élèves en difficulté et développement des activités physiques des enfants, propose le rapport qui demande aussi une amélioration de la statistique publique sur l'enfance. Recommandations qui méritent vraiment d'être suivies d'effets. ■

Marylène Cahouet

## Inégalités scolaires

Si ce classement est relativement bon dans le domaine des revenus, les résultats dans les trois autres domaines sont plus préoccupants. Plus de 30 % des enfants âgés de 11, 13 et 15 ans signalent qu'ils sont touchés quotidiennement par un ou plusieurs problèmes de santé, classant le pays au 27<sup>e</sup> rang alors que la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne des pays observés en ce qui concerne les écarts de santé relatifs. Dans le décile

## Réfugiés

### Vintimille ou l'inhumanité des autorités européennes

Face à l'afflux de migrant-e-s se massant à la frontière entre l'Italie et la France, en provenance de zones de guerre d'Afrique subsaharienne (Soudan, Érythrée...) ou de Syrie, les autorités italiennes viennent d'interdire qu'on leur apporte à manger : une attitude inhumaine et indigne. Fort heureusement, la solidarité citoyenne s'organise des deux côtés de la frontière pour leur accueil. Il y a urgence humanitaire et politique à leur donner asile !

### Le printemps des évacuations

Le camp de migrant-e-s installé à Stalingrad à Paris a été évacué pour la troisième fois en deux mois. Certains de ses occupants sont partis il y a une dizaine de jours vers un lycée désaffecté du XIX<sup>e</sup> arrondissement, le lycée Jean-Jaurès. Si le camp de fortune de Stalingrad a été évacué dans le calme aux dires des associations qui y aident les migrant-e-s, cela n'a pas été le cas au lycée Jaurès où des gaz lacrymogènes ont été utilisés par les forces de l'ordre. Pour le SNES et la FSU, il est urgent que l'État prenne ses responsabilités en organisant un accueil digne et durable des migrant-e-s.

## Chiffre

47

47 lycéens des Hauts-de-Seine ont été convoqués par la police quatre semaines après les blocus de lycées. Treize d'entre eux se sont présentés, et six d'entre eux - dont cinq mineurs -, ont été inculpés et devront comparaître en juin. Le SNES avec la FSU, ainsi que la FCPE du 92 considèrent qu'il s'agit là d'une volonté de « punir » ceux qui manifestent. Parallèlement, l'observatoire de la répression et de la discrimination syndicale dénonce l'arrestation le 28 avril de deux manifestants qui participaient à un blocage pacifique du port de Gennevilliers. Le SNES-FSU exige l'arrêt de ces poursuites et dénonce toute tentative d'interpeller à leur domicile les lycéens qui ne se sont pas présentés.

## DROITS DES FEMMES

# Exit le Pass Contraception

La présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, a décidé de supprimer le dispositif « Pass Contraception » qui permet l'accès gratuit et anonyme des jeunes à des contraceptifs, à des tests de dépistage, à des consultations médicales, constituant un outil d'information et de prévention contre les grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles (IST). Après l'annonce de la baisse de subventions au Planning Familial lors de la campagne électo-

rale pour les régionales, dans un contexte de disparition de centres IVG, où les Plannings Familiaux manquent de ressources, où l'éducation à la sexualité ne fait pas l'objet d'une politique publique ambitieuse et manque cruellement de formateurs, cette suppression signe un vrai recul pour l'émancipation des jeunes, et des femmes en particulier.

## Influence de la droite extrême

Les plus fragiles seront les premières victimes de cette suppression, alors même qu'aucun dispositif de remplacement n'a été prévu. Cette suppression semble permettre à Valérie Pécresse et à sa majorité de récompenser insidieusement les membres du mouvement d'extrême droite qui ont contribué à son élection, et est de bien mauvais augure pour les droits des femmes en Île-de-France. ■

Aurélia Sarrasin



# Enseigner la musique aujourd'hui

Élément central de la culture juvénile, comme en témoigne la floraison de casques et écouteurs, la musique est, à l'école, une discipline souvent peu considérée. Auteure récemment d'un ouvrage sur l'enseignement de la musique au collège, Florence Eloy revient pour nous sur le décalage qui existe parfois entre la culture musicale scolaire et les cultures musicales juvéniles. Florence Eloy est sociologue, maîtresse de conférences au département des Sciences de l'éducation de l'Université Paris 8 (équipe CIRCEFT-ESCOL).

**L'US Mag :** *Pourquoi avoir choisi l'enseignement de l'éducation musicale au collège comme objet de recherche ?*

**Florence Eloy :** L'éducation musicale peut sembler à première vue un « petit objet » du fait du faible poids qu'elle occupe dans l'institution scolaire en France. Bien souvent la légitimité des objets de recherche en sciences sociales reste liée à leur degré de prestige, critère pourtant peu pertinent au niveau scientifique. Mais c'est justement compte tenu de cette place marginale de l'éducation musicale, combinée à la très grande porosité de la discipline avec l'univers culturel des adolescents – qui sont une grande majorité, en fin de collège, à écouter de la musique enregistrée quotidiennement, selon les chiffres de l'enquête « L'enfance des loisirs » du ministère de la Culture –, qu'elle permet d'autant plus de réfléchir aux liens entre cultures juvéniles et scolaires. Mon objectif était, à travers cet objet, de saisir les tensions, mais également les emprunts réciproques et les phénomènes d'« importation » qui se jouent entre ces deux cultures.

**L'US Mag :** *Vous évoquez un soutien institutionnel limité pour cet enseignement. Pourquoi ?*

**F. E. :** L'éducation musicale occupe une place réduite dans le curriculum du collège, autant du point de vue du temps qui lui est consacré dans les emplois du temps que du rôle que la discipline peut jouer dans les verdicts scolaires intervenant notamment au moment des décisions d'orientation. Les enseignants rencontrés sur le terrain sont par ailleurs nombreux à évoquer le fait qu'ils doivent batailler pour être reconnus dans leur établissement, ne serait-ce que pour obtenir une salle et un équipement correspondant aux besoins des cours d'éducation musicale. Si leur expérience n'est pas forcément représentative de celle de l'ensemble des professeurs, il semble néanmoins que ces situations particulières ne sont possibles que parce que l'éducation



**« La place marginale de la discipline [...] permet de réfléchir aux liens entre cultures juvéniles et scolaires »**

musicale est considérée, par l'institution, les personnels, les élèves et leurs parents comme une discipline à « bas statut ».

**L'US Mag :** *Qu'entendez-vous par discipline à « bas statut » ?*

**F. E. :** L'éducation musicale est dotée d'une faible légitimité par rapport à d'autres savoirs scolaires relevant des disciplines dites « dominantes » comme le français ou les mathématiques. Certains chercheurs ont orienté leur recherche vers des critères permettant d'éclairer ces hiérarchies au sein des savoirs scolaires. C'est le cas d'un Britannique, Michael Young, qui distingue « savoirs à haut statut » et « savoirs à bas statut ». Les caractéristiques qu'il met en avant pour décrire les savoirs à bas statut font, pour une partie d'entre elles, fortement écho à certaines spécificités de l'éducation musicale. C'est le cas de celles renvoyant à la porosité de ces savoirs à bas statut avec

l'expérience quotidienne des élèves. Comme précisé tout à l'heure, la musique est en effet massivement investie par les adolescents à partir du collège.

**L'US Mag :** *Pourquoi dites-vous que les enseignants d'éducation musicale font face à des injonctions paradoxales ?*

**F. E. :** Dans le cadre des programmes actuels, les enseignants doivent passer par l'expérience musicale quotidienne des élèves mais transmettre un rapport savant à la musique ; faire des choix de contenus éclectiques mais apporter aux élèves une connaissance du « patrimoine musical » et une disposition au « discernement musical ». Ce type d'injonctions paradoxales peut également concerner les autres disciplines, mais elles sont probablement d'autant plus difficiles à gérer du fait de la place dominée de l'éducation musicale au sein des disciplines scolaires et du fort investissement des élèves dans le domaine musical. Cela étant dit, il me semble totalement illusoire

d'appeler de ses vœux un retour à un enseignement basé sur un apprentissage traditionnel de l'histoire de la musique et du solfège, ce qui ne correspondrait en rien aux compétences culturelles socialement valorisées aujourd'hui, aussi bien dans le cadre scolaire et universitaire que dans le monde du travail.

**L'US Mag :** *Vous faites de la musique un « support de la sociabilité juvénile ». Dans le même temps vous montrez que c'est une pratique solitaire. N'est-ce pas paradoxal ?*

**F. E. :** Il ne s'agit d'un paradoxe qu'en apparence, car même dans un contexte domestique et solitaire, l'écoute musicale est bien souvent orientée vers les groupes de pairs à cette période de l'adolescence. Elle constitue un support de sociabilité, aussi bien à travers les conversations auxquelles elle est liée que via les échanges de contenus musicaux entre pairs. C'est l'idée de la « culture de la chambre »

développée par Hervé Glevarec, mettant en exergue le fait que ce lieu domestique est devenu central dans les loisirs adolescents, mais aussi dans les relations entre pairs, notamment à travers les réseaux sociaux.

**L'US Mag :** *Vous montrez que les filles développent des pratiques d'écoute musicale plus importantes que les garçons.*

*Comment l'expliquer ?*

**F. E. :** Les filles développent des pratiques d'écoute plus précoces et plus intenses que les garçons au moment de l'adolescence. Ainsi, en fin de primaire, elles sont 46 % à écouter de la musique quotidiennement contre 28 % des garçons. Au lycée, ce déséquilibre entre filles et garçons disparaît. Cette précocité des filles en matière d'écoute de musique peut être mise en lien avec les différences de socialisation selon le genre. Les filles sont davantage encouragées à l'expression de soi, celle-ci se basant notamment sur la culture de l'entretien du corps, de l'apparence, de l'échange relationnel.

**L'US Mag :** *Vous écrivez que « l'objectif majeur de l'enseignement de la musique consiste à redresser une pratique plutôt qu'à l'encourager ou à empêcher son déclin ». Pouvez-vous expliquer ?*

**F. E. :** Dans un contexte d'un fort investissement des adolescents dans le domaine musical, il ne s'agit pas d'encourager une pratique, comme dans le cas des arts plastiques, ou d'empêcher son déclin, comme pour la lecture, mais de modifier les habitudes d'écoute développées par les élèves hors de l'école. Celles-ci sont souvent distantes des canons de la légitimité scolaire et culturelle. L'objectif est donc de les orienter vers des schèmes de perception et d'appréciation de la musique plus savants. Dans les programmes actuels, cela consiste à fournir aux élèves des outils, un « savoir-écouter » pour aborder tous genres musicaux, tout en

sachant distinguer, parmi ces derniers, les morceaux « de qualité » du point de vue de l'institution scolaire – à savoir des contenus dont la forme est jugée « riche » et « intéressante » – de ceux qui présentent moins d'intérêt, toujours de ce même point de vue. On peut

### « L'éducation musicale met en exergue les défis que l'école doit relever dans nombre de disciplines »

ici faire un parallèle avec la description que fait un anthropologue, Jack Goody, de l'impact de l'écrit au niveau cognitif, en parlant de « domestication de la pensée sauvage ». L'écrit modifie en profondeur les « modes de pensée » des sociétés alphabétisées. De la même manière, on peut dire que l'éducation musicale vise à « domestiquer » les pratiques d'écoute juvénile, dans la mesure où l'empreinte de l'enseignement scolaire de la musique est destinée à façonner les habitudes des élèves dans mais aussi en dehors de l'école.

**L'US Mag :** *Les enseignants parviennent-ils à s'appuyer sur les pratiques musicales des jeunes ?*

**F. E. :** Il n'est pas aisé de déterminer précisément quelles sont les préférences et les pratiques musicales des élèves. D'une part, celles-ci sont variables d'un établissement et d'une classe à l'autre, mais aussi au sein d'une classe, et les enseignants soulignent très fréquemment qu'il est très difficile de « contenter tout le monde » quand on veut s'appuyer sur les suggestions des élèves pour bâtir une séquence de cours. D'autre part, il y a bien souvent des écarts entre ce que les enseignants perçoivent comme attractif aux yeux des élèves, et les pratiques d'écoute musicale réelles de ces derniers. Beaucoup de professeurs de musique rencontrés s'appuient ainsi sur des artistes de slam comme Abd al Malik, estimant qu'il s'agit de phénomènes intergénérationnels susceptibles de réunir leurs points d'intérêt et ceux des élèves. Or, quand je les ai interrogés, ceux-ci affirmaient très mal connaître ces artistes et ne pas forcément apprécier leur musique.

**L'US Mag :** *Pourquoi y a-t-il « un risque de renforcement des malentendus sociocognitifs » dont peuvent pâtir les élèves en difficulté ?*

**F. E. :** Le fait de mobiliser des répertoires familiers des élèves peut contribuer à brouiller involontairement les enjeux

cognitifs en jeu dans la discipline si les objectifs ne sont pas suffisamment explicites. Un des risques de cette démarche est que les élèves ne comprennent pas que le cours de musique vise à leur transmettre une autre manière d'écouter la musique que celle qu'ils peuvent mettre en œuvre dans leurs pratiques extrascolaires. Cette opacité des objectifs cognitifs en jeu dans les activités et exercices scolaires pour certains élèves les plus éloignés, de par leur socialisation familiale, de ce type de démarches intellectuelles, a été qualifiée par les chercheurs de l'équipe Escol de « malentendu sociocognitif ». C'est d'autant plus un défi qu'au vu des établissements enquêtés, c'est dans les collèges à recrutement populaire que ce type de démarche pédagogique est le plus fréquemment mis en œuvre, dans le but d'intéresser les élèves et de favoriser leur participation aux activités. Cela peut donc participer à la construction des inégalités sociales face à l'école en enfermant les élèves en difficulté dans des rapports au savoir et à l'école préjudiciable aux apprentissages (le risque étant que ces élèves aient encore plus de difficulté à comprendre ce qui est attendu d'eux à l'école), même si cela ne remet pas pour autant en cause la pertinence du choix de travailler sur des objets familiers des élèves. Ainsi, le cas de l'éducation musicale met en exergue les défis que l'école doit relever dans nombre de disciplines : permettre de développer un regard d'étude, savant, sur le monde, différent de celui qu'on porte ordinairement. ■

Entretien réalisé par Nicolas Sueur



## BIBLIOGRAPHIE

- ▶ *La musique à l'école, une partition ardue, dossiers d'Alternatives Économiques, hors-série n° 5 : « La musique fait sa révolution ».*
- ▶ *Enseigner la musique au collège. Cultures juvéniles et culture scolaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.
- ▶ *Esthétisation du populaire, popularisation du savant : les stratégies d'utilisation de la culture juvénile dans le cadre des cours d'éducation musicale au collège*, in Sylvie Octobre et Régine Sirota (dir.), Actes du colloque « Enfance et cultures : regards des sciences humaines et sociales », Paris, 2010, [www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/?id\\_page=colloque&lang=fr](http://www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/?id_page=colloque&lang=fr).



**GRÈCE.** OLME, fédération grecque des enseignants des établissements publics du secondaire affiliée à ADEDY, la Confédération des syndicats des fonctionnaires, compte 55 000 adhérents. L'US a demandé à Heleni Zografaki-Teleme, sa présidente, de donner son point de vue sur la situation dans l'Éducation nationale hellène.

## Faire face à l'austérité

**L'US Mag :** *Quelle appréciation ton organisation porte-t-elle sur la loi relative aux pensions, impôts et taxes adoptée après la grève générale des 6 et 7 mai à l'appel d'ADEDY et de la GSEE (confédération du privé) ?*

**Heleni Zografaki-Teleme :** La grève générale a une nouvelle fois démontré le niveau de résistance du peuple grec à des mesures d'austérité continue particulièrement dans le domaine des prestations sociales, des pensions et des impôts. La loi votée par le Parlement va toucher de plein fouet les travailleurs et parmi eux, les enseignants, en introduisant des diminutions sévères dans le calcul des pensions. Pour mémoire, l'âge de départ à la retraite est à 67 ans pour les enseignants grecs.

**L'US Mag :** *Comment qualifies-tu la situation de l'éducation à l'heure actuelle ?*

**H. Z.-T. :** En 2015, le fait que 2 000 enseignants aient retrouvé leur poste dans l'enseignement technique et professionnel a consti-

tué une victoire importante pour le secteur de l'éducation. Les collègues suspendus ont retrouvé leur statut de professeurs titulaires. Au cours de cette année, un effort a été fait afin de pourvoir les postes vacants avec l'embauche de 6 100 enseignants non titulaires (5 100 avaient été embauchés l'année précédente). La dépense publique pour l'éducation est restée au même niveau, elle n'a pas été réduite comme ce fut le cas lors des précédents Mémoires. Un dialogue a été instauré avec le ministre de l'Éducation sur des sujets tels que l'enseignement professionnel, la structure du système éducatif, l'évaluation des enseignants, les programmes scolaires et les examens. Ceci étant dit, OLME exprime des réserves quant aux propositions qui vont sortir de ces discussions.

**L'US Mag :** *Y a-t-il eu des changements en termes de recrutement et de rémunération des personnels enseignants ?*

**H. Z.-T. :** Entre 2009 et 2016, on a assisté à la



fermeture de nombreux établissements et à l'augmentation de la charge de travail. Le ministère de l'Éducation a annoncé le recrutement de 20 000 enseignants dans l'enseignement primaire et secondaire au cours des trois prochaines années. Pour que ces recrutements se fassent, il faut l'approbation du « Quartet », c'est-à-dire du gouvernement, du FMI, de l'UE et de la BCE. Pour ce qui concerne les salaires, aucune amélioration significative n'est à enregistrer. ■

Propos recueillis et traduits par Odile Cordelier



**MAURITANIE.** Depuis deux ans, avec le soutien du SNES-FSU, des militants du SNES-Mauritanie se rendent chaque semaine dans les collèges et lycées, à la rencontre des collègues. Interview<sup>(1)</sup> de Sidi Idoumou Boudidè, secrétaire général.

## À la rencontre des collègues

**L'US Mag :** *Comment est venue cette idée ?*

**S. Idoumou Boudidè :** La syndicalisation est faible, pour de multiples raisons. Comme il est très difficile de réunir les collègues en dehors des établissements, nous avons décidé de profiter des récréations.

**L'US Mag :** *Comment organisez-vous ces visites ?*

**S. I. B. :** Nous constituons des équipes de deux militants, un-e arabophone, un-e francophone. Nous avons ainsi plus de chances d'avoir des connaissances dans l'établissement, et cela aide aussi parfois ! Après avoir rencontré le directeur, nous nous rendons en

salle des professeurs, nous nous informons sur les difficultés rencontrées par les collègues. Nous leur proposons rapidement d'adhérer au syndicat, en distribuant les statuts, la plate-forme revendicative. Ensuite, nous prenons les contacts des collègues pour maintenir un suivi. Et ça marche ! Ainsi, nous avons soit des membres, soit des sympathisants, des collègues avec qui on scelle une relation, qu'on informe, par qui on s'informe. Cela nous fait énormément de bien !

**L'US Mag :** *Quelles sont les questions qui reviennent le plus souvent ?*

**S. I. B. :** Actuellement, ce sont les statuts, ils présentent des lacunes qu'il faudrait combler. Beaucoup de questions aussi sur les salaires, car les collègues sont très mal payés. Également sur l'indemnité d'équipement, qui n'est toujours pas payée alors qu'elle aurait dû l'être depuis le début de l'année !

**L'US Mag :** *Y a-t-il des questions sur des problèmes locaux, des tensions avec la direction ?*

**S. I. B. :** Les chefs d'établissement sont des professeurs, ils perçoivent les mêmes problèmes. On ne ressent pas les chefs d'éta-

blissement comme des employeurs, l'équipe travaille en symbiose généralement.

**L'US Mag :** *Êtes-vous parfois confrontés à des réactions hostiles ?*

**S. I. B. :** Absolument ! On nous accuse d'utiliser politiquement le syndicat, de manipuler les professeurs pour des fins politiques. Un professeur m'a même dit un jour que les professeurs qui travaillent au syndicat sont des professeurs qui sont incapables d'enseigner !

**L'US Mag :** *Qu'avez-vous appris de ces tournées ?*

**S. I. B. :** Les collègues sont très déçus de l'action syndicale. Je crois qu'on doit aller rencontrer les professeurs le plus souvent possible et pas seulement quand on projette une action, organiser des formations, ouvrir vraiment les structures du syndicat, changer les dirigeants le plus souvent, tout en tenant compte de l'importance d'avoir des collègues en qui on peut avoir confiance. ■

Propos recueillis par Florian Lascroux

(1) Interview complète sur [www.snes.edu/Le-SNES-Mauritanie-en-tournee.html](http://www.snes.edu/Le-SNES-Mauritanie-en-tournee.html).

**ESPAGNE.** Une délégation de l'Alter Summit s'est rendue à Barcelone à l'invitation de la mairie de la capitale catalane qui organisait une rencontre des opposants au TAFTA. Le SNES-FSU était présent.

## À Barcelone : non au TAFTA

Fidèle à sa vocation de construire un espace européen de luttes autour de tous les mouvements qui s'opposent à une Europe de l'argent et des multinationales, l'Alter Summit (AS) considère depuis le début des négociations que ce sujet est central. Le retour à une souveraineté et à une véritable démocratie passe par le combat contre ces traités comme CETA ou TAFTA qui donneraient tous pouvoirs à des forces uniquement motivées par le profit.

### Conférence sur le travail

Unir les syndicats et les forces associatives, faire converger les luttes pour protéger le travail et préserver les droits sociaux ont toujours été des objectifs visés par l'AS. C'est pourquoi il organisera à l'automne, au moment du conseil européen des 20 et 21 octobre, une grande conférence sur le travail et les droits sociaux, notamment en vue de relancer une dynamique syndicale. Les syndicats espagnols nombreux à la réunion ont insisté sur la notion de récupération de souveraineté à tous les niveaux de

pouvoir, et plus largement sur l'impératif de restauration de la démocratie, aujourd'hui menacée en Europe.

### Contre l'Europe libérale, pour une Europe sociale et fraternelle

Plus que jamais, l'AS participe à travers l'Europe à tous les mouvements visant à la construction d'une autre Europe. Dans cette optique, l'AS devait rencontrer le 5 mai le mouvement DIEM 25 dont l'objectif est de rendre plus transparentes les institutions européennes et d'éviter la désintégration de l'Union européenne. Ce mouvement, comme tous ceux qui participent à la lutte contre le dumping social et l'ubérisation du travail, sera invité à la conférence de l'automne 2016. Dans ce cadre, les propositions pour faire face aux nouveaux défis, comme par exemple la digitalisation tout en préservant les droits des travailleurs, seront aussi au programme. ■

Henri Nouri



© Fotolia.com / Markus Mankka

### Chiffres

#### Le travail, c'est la santé ?

Selon la Confédération syndicale internationale (CSI), on dénombre dans le monde plus de 2,3 millions de décès d'origine professionnelle, soit plus de 6 000 par jour ou un toutes les 15 secondes. En 2013, une étude réalisée sur la base de 31 pays européens a confirmé que la présence de syndicats avait un effet positif sur la santé des travailleurs.

### Portugal

#### Revalorisation

Avec 60 autres invités internationaux, le SNES-FSU a participé aux travaux du congrès de la FENPROF qui a réuni 600 délégués à Porto. « Valoriser la profession enseignante et réaffirmer l'école publique » était le thème phare du congrès.

### République démocratique du Congo

#### Des collègues SDF ?

La fédération de l'enseignement FENECO a profité de la journée de l'enseignant, le 30 avril, et de la Fête du travail, pour rappeler sa revendication première : « mettre un terme à la clochardisation des enseignants ». En effet, plus de 100 000 enseignant-e-s sont sans salaire. En outre, plus de 5 millions d'enfants congolais sont privés d'école.

### Mali

#### Motivés !

Le 1<sup>er</sup> mai, les militants du SNEC ont défilé derrière la banderole « respect de la liberté syndicale, oui à l'application de la convention collective dans le secteur du privé laïc, intégration définitive de tous les enseignants des écoles communautaires et des Medersas dans la fonction publique des collectivités, Travail égal salaire égal ».

### Côte d'Ivoire

#### Pour des élections pros

Le 1<sup>er</sup> mai, le secrétaire général de la centrale « Humanisme », ancien secrétaire général du SYNESCI (second degré), a demandé que « les ministres mettent en œuvre un réel dialogue social, dont le déficit criant entretient la grogne sociale ». Le SNES-FSU, avec la CSQ Québec, mène justement une action de coopération avec les cinq syndicats ivoiriens affiliés à l'Internationale de l'Éducation, pour obtenir la tenue d'élections professionnelles.

## UN AUTRE MONDE EST NÉCESSAIRE, ENSEMBLE IL DEVIENT POSSIBLE !

Le Forum social mondial (FSM) aura lieu cette année au Québec du 9 au 14 août ; la manifestation réunira à Montréal plusieurs dizaines de milliers de personnes venues du monde entier, provenant de groupes de la société civile, d'organisations et de mouvements sociaux qui souhaitent construire un monde durable et solidaire, où chaque personne et chaque peuple a sa place et peut faire entendre sa voix.

Soutenue par plus de 200 organisations de la société civile québécoise, canadienne et mondiale, la candidature de Montréal pour recevoir le 12<sup>e</sup> Forum social mondial a été officiellement acceptée par le Conseil international des FSM, lors du dernier Forum mondial qui s'est déroulé en Tunisie en mars 2015.



© DR

### Innovation 2016

Le FSM 2016 marquera l'histoire comme étant le premier événement de ce genre à se tenir dans un pays du Nord. En effet, depuis son invention à Porto Alegre en 2001, le FSM a eu exclusivement lieu dans des pays du Sud (Amérique latine, Asie, Afrique). Or, il existe d'innombrables alternatives qui fleurissent localement aux quatre coins du monde pour construire des communautés plus solidaires et respectueuses de l'être humain et des limites de la planète. Le défi consiste à rassembler ces acteurs du changement au-delà de l'opposition Nord-Sud, pour leur permettre

d'échanger, de faire connaître leurs revendications, leurs initiatives et leurs projets d'action pour alimenter une dynamique positive de changement. Penser globalement et agir localement.

## Chiffre

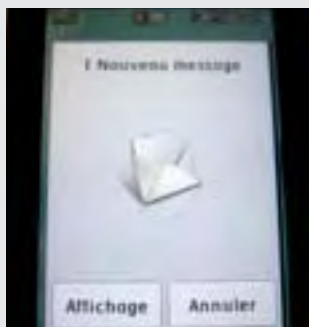
**11** c'est le nombre d'heures de repos quotidien de tout salarié en France (sauf dérogation), c'est-à-dire le temps minimum entre la fin et la reprise de son travail.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F990>

## Article

### Déconnecté

Quand des entreprises imposent la déconnexion à leurs employés... Cet article présente comment, et parfois pourquoi, certaines grosses entreprises mondiales ont pris des mesures pour obliger leurs personnels à se déconnecter du travail. Et il semblerait que bien souvent, ce soit pour le bénéfice de tout le monde... <http://rue89.nouvelobs.com/rue89-eco/2012/08/16/patrons-deconnectez-vos-salaries-au-moins-en-soiree-234580>



## Mot

### Infobésité

La numérisation de l'économie a pris une ampleur spectaculaire. Aujourd'hui, 90 % des cadres disposent d'un micro-ordinateur sur leur lieu de travail. Et le nombre de smartphones a été multiplié par six depuis 2008.

## Date

### 1995

La notion d'hyperconnectivité, qui signifie « être connecté en tout lieu et en tout temps, à des individus ou à des réseaux », remonte aux premières utilisations des téléphones portables et à l'envoi des premiers mails en 1995, puis 1996. L'hyperconnectivité s'est ensuite développée et a atteint avec l'arrivée des smartphones en 2005 un nouveau seuil. Mais c'est seulement en 2009-2010, lorsque le pourcentage de smartphones a commencé à devenir significatif, que nous avons réellement pris conscience du problème.

## LE TÉLÉTRAVAIL

# Droit à la déconnexion, un « leurre » ?

Alors que la vie devient « connectée », le droit à la déconnexion est de plus en plus revendiqué dans la société. Et ce qui devrait être un droit « naturel » pourrait devenir un asservissement...

**D**ifficile de nos jours de ne pas se connecter à internet car tout y incite : services publics, financiers, loisirs, média... et même travail. C'est sans doute le premier outil fabriqué par l'homme qui s'invite de façon aussi envahissante dans son intimité.

Pourtant, cette association non naturelle a aussi des effets néfastes : troubles du sommeil, dépendance... Alors que la médecine (et l'Académie des sciences) déplore l'augmentation du temps passé par les enfants devant les écrans, l'École les érige en moyen de résorber échec scolaire et inégalités.

### Travail invisible des enseignants

La partie numérique<sup>(1)</sup> du projet de « Loi travail » présenté au Parlement le 3 mai dernier aborde le droit à la déconnexion. Loin de le reconnaître comme un droit « naturel », ce texte en fait un instrument d'aliénation de la vie privée du citoyen à son emploi. En effet, il stipule qu'à défaut d'un accord entre représentants des personnels et chef d'entreprise, ce dernier décide des modalités d'application de ce « droit ». Le SNES-FSU a un mandat à ce sujet<sup>(2)</sup>, mais avec une approche différente de ce droit. L'« établissement virtuel » ne doit pas interagir de façon intru-



sive avec la sphère privée sous prétexte qu'une partie du travail invisible des enseignants se fait à domicile. Les contingences matérielles doivent être considérées, comme par exemple le fait que les élèves ne sont pas tous égaux en matière d'équipement et de conditions d'utilisation face au travail « numérique ». Et choisir des techniques « low cost » ne fait qu'augmenter les difficultés.

### Pour un usage responsable

Après les attentats, les enseignants se sont souvent connectés pour guetter les consignes de l'administration, agissant de façon responsable face à un événement exceptionnel. Par contre, il est inconcevable de devoir

subir les foudres d'un supérieur parce que, au milieu d'une matinée de cours, on n'a pas répondu à un mél envoyé la veille à 23 heures. Tout comme le travail donné aux élèves doit l'être en classe, et pas à 19 heures via l'ENT. Un entretien avec les familles vaut mieux que des échanges de méls et contribue à renforcer les liens entre parents et École. Et pour les documents administratifs, le numérique ne doit pas devenir le vecteur unique de communication.

En fait, il faut savoir faire un usage responsable des technologies numériques pour se déconnecter. ■

(1) Titre III, chapitre II, article 25.

(2) Congrès 2016, thème 2, 3.3.1.



## TÉMOIGNAGE

### "Il faut savoir se déconnecter !"

Laurence S.-G. (académie de Rennes)

**P**our moi, les TICE sont des outils au service des apprentissages, outils dont les apports en ce qui concerne notamment la différenciation, l'autonomie dans le travail sont indéniables. Mais les TICE n'ont d'intérêt que s'ils sont un moyen et pas une fin en soi... Pour ce qui concerne les mails, je dispose de plusieurs boîtes : une professionnelle et une privée. J'ai pour principe (même s'il m'arrive d'aller la consulter) de ne pas utiliser mon adresse mail professionnelle pendant le week-end, ni pendant les vacances, ni même après une heure jugée indue. Je m'autorise à ne pas donner de réponse immédiate à des mails administratifs ou écrits par des collègues pen-

dant ces périodes. La distance que crée l'écran associée à l'immédiateté possible de la réponse aurait tendance à nous autoriser, avec le courriel, ce que nous ne ferions pas par téléphone.

En ce qui concerne la communication avec les familles, je préfère utiliser le bien nommé « Carnet de correspondance » et plutôt que des échanges impersonnels et chronophages via la messagerie de l'ENT, je privilégie le rendez-vous avec les familles.

À nous de nous protéger et de protéger notre vie privée, sans culpabilité. ■

Rubrique réalisée par Jean-François Clair

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

**Périgord**, mais. ind. 4 p., 300 €/s. Tél. 06 87 77 05 61, h.r.

**Toulon**, loue 3 p., été, résid., soleil. Tél. 07 61 48 14 59

**Paris 13<sup>e</sup>, proche 5<sup>e</sup>**, loue petit studio meublé, clair et calme. Tél. 06 87 34 03 10 / 06 81 00 56 41

**Corse**, coll. loue ds village, 10 km mer, mais. 2 pers. : 280/360 €/sem. ; 4 pers. : 320/460 €/sem. Tél. 01 86 21 11 18, Dominique.fabrizy@orange.fr

**(66) Banyuls**, 100 m plage, T3, conf., 4 pers. Toute saison. Tél. 06 86 97 77 73

**(Autriche) Vienne**, à louer très gd appart. proche centre. Volk-soper, calme, terrasse, 4 ch., 5/7 couch., 550 €/sem, 30/6 au 1/9, nicolson@poczta.onet.pl

**Verdon, lac Sainte-Croix**, loue mobil-home, 400/700 €. Tél. 06 70 97 26 13

**Tunis**, lycée PMF, loue étage villa meublée, 123hoplala321@gmail.com

**Île de Ré**, gde mais. sur jard., près mer, juill./sept. Tél. 06 08 93 07 58

**Île de la Réunion, St-Denis**, loue villa 7 pl., piscine, vue mer, 16/7 au 6/8 : 700 €/sem. Tél. 06 92 30 63 80

**Paris 14<sup>e</sup>**, loue 2 pièces, du 15/7 au 30/8 : 550 €/sem. Tél. 06 31 78 05 62

**Paris, métro Bérart**, loue studio 19 m<sup>2</sup>, 610 €/mois c.c. Tél. 06 24 51 39 39

**Paris, métro Robespierre**, loue maison + jardin : 400 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39

**(33) Arcachon**, F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

**(64) St-Jean-de-Luz**, F2, centre, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

**Bassin Arcachon, Claouey**, mais. 4/6 pers., conf., forêt-bassin-océan. Tél. 06 04 07 98 41

**Italie, lac Majeur**, île des pêcheurs, Stresa, loue appart., imm. historique, bord du lac, 50 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> étage, tout équipé, max. 3 pers., wi-fi, 90 €/nuit (3 nuits minimum), 600 €/sem. Tél. 00 39 0323 50 12 42, minocci.zacchera@alice.it

**(66) Pyrénées, Vallespir**, ds village en mont., loue stud. 2 pièces, juillet-août : 200/250 €/sem. Tél. 01 45 83 56 72 / 06 83 03 93 62, location-vacances-prats-de-mollo.fr

**Cévennes, Val de Cèze**, maison camp. 5 pers., 370 €/sem. Tél. 06 70 63 53 38

**(Espagne) Andalousie**, loue apt 4/6 pers., piscine, clim., petit village bord de mer., promo juillet, 450 €/semaine. Tél. 06 31 61 12 12

**(Esp.) Roses**, loue studio, direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

**Nice, Prom. Anglais**, 2 p., 5<sup>e</sup> ét., ascenseur, 350 €/s., juill. à sept. Tél. 06 06 46 80 58, h.briand607@gmail.com

**Rome**, appartement. Tél. 06 75 87 71 53

**(15) Cantal**, maison 4 pers. avec terrain, calme, ttes saisons, 350 €/sem. Tél. 06 81 79 73 43, h.r.

**Grèce**, coll. loue appartement, été, site : Bit.ly/21gsu5r Tél. 06 51 55 61 15

**(Lot) Vallée du Célé**, gîte 4 pers., juin-sept., 280/380 €. Tél. 05 65 34 67 54 ou 07 86 27 92 73

**Cannes**, loue 200 m croquette, T2, terrasse, été, 1 200 €/mois. Tél. 07 82 12 94 88

## IMMOBILIER

**Toulon**, vends 3 p., coup de cœur, résid. 60 m<sup>2</sup>, plein sud. Tél. 07 61 48 14 59

**(78) Sartrouville**, 4 p., 82 m<sup>2</sup>, rénové, 3<sup>e</sup> ét., asc., cave, parking sous-sol, 10 min bus, RER A. Gardien, espaces verts, 179 000€, rbsartrou@yahoo.fr



N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

**50 ans en images**  
Un album de famille ? Une histoire en étapes photographiques ? C'est un peu des deux ! Ce livre original dans sa démarche fixe les repères pour la mise en place et l'évolution de nos revendications. Les plus anciens y retrouveront des souvenirs et les plus jeunes des éclaircissements. Tous le liront avec plaisir !



• Coordonné par Brigitte Dekleermaeker, Adapt, 2016, 110 p., 25 euros.



### Enseignement de l'histoire - Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

• Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 euros.

Les deux grandes découvertes de William Harvey (1578-1657) : la circulation sanguine et l'épigenèse des embryons sont analysées en détail. Les débats suscités à l'époque par ces découvertes se prolongent de nos jours avec les controverses sur le « programme génétique de développement ».

• Paul Mazliak, William Harvey, Adapt/Hermann, 2013, 206 p., 22 euros.



### L'invention du médicament - Une histoire des théories du remède

L'histoire du médicament est celle de méthodes de recherche, d'étude et de fabrication qui en font un objet complexe, réinventé au fil des siècles, depuis l'empirisme de l'Antiquité jusqu'au développement de nos jours des procédés de la pharmacie industrielle et des difficultés à l'interface médicament-société, qui inventera le médicament comme objet scientifique, technico-industriel et social.

• Jean Claude Dupont, Adapt/Hermann, 2013, 264 p., 20 euros.



### Histoire des cristaux

Pourquoi les cristaux ont-ils des faces naturelles planes et lisses ? Pourquoi présentent-ils cette symétrie qui fait leur beauté ? Pour répondre, cet ouvrage nous entraîne dans l'histoire de la pensée scientifique, de Pythagore à nos jours. Elle est aussi une histoire de femmes et d'hommes, avec leurs affects, leurs préventions, leurs haines parfois, leur culture et leur environnement toujours.

• Bernard Maitte, coédition Adapt/Hermann, 2014, 336 p., 25 euros.

### Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine.

Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin et Christine Dezamaud-Dandine, coéd. Adapt Vuibert, 2014, 192 p., 25 euros



## BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Courriel : ..... @ .....

Titre(s) commandé(s) : ..... (+ 3 euros de frais de port)

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

# Les bons outils pour la rentrée!

# CASIO®

**NOUVEAU**

RETROUVEZ NOS RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET NOS TUTORIELS SUR [WWW.CASIO-EDUCATION.FR](http://WWW.CASIO-EDUCATION.FR) OU SUR NOTRE CHAÎNE **YouTube** CASIO EDUCATION

**fx-CP400+E**

- Grand écran couleur LCD tactile au doigt et au stylet
- Calcul formel avancé : primitives, dérivées, limites...
- Calcul vectoriel et matriciel
- Géométrie dynamique et Graphes 3D

**N°1**

**Graph 35+E**

- Écriture naturelle en 2D
- Graphiques dynamiques
- Calcul matriciel
- Suites

**15€ remboursés\***

sur le Graph 25+  
Pour tout achat de 15/09/2018 au 31/10/2018

Jusqu'à **25€ remboursés\***

sur le fx-CP400+E  
Pour tout achat de 15/09/18 au 31/10/18

**MODE EXAMEN INTÉGRÉ**

CONFORME À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU BACCALAURÉAT ET DES EXAMENS DU SUPÉRIEUR 2018

\*Pour connaître les conditions d'éligibilité à ces remboursements, consultez le site [www.casio-education.fr](http://www.casio-education.fr). \*\*17,95€ de prix de vente public. Casio Education France est un distributeur agréé de produits Casio.

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes au programme scolaire du ministère de l'Éducation nationale

[www.casio-education.fr](http://www.casio-education.fr)